

BURKINA-FASO

Unité-Progrès-Justice



**MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION
ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

-----**-----

**PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DE LA QUALITÉ DE L'EDUCATION
(PAAQE)**



**NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU SOUS-PROJET DE
CONSTRUCTION D'UN LYCÉE DANS LA COMMUNE DE ZABRE, PROVINCE DU
BOULGOU, REGION DU CENTRE-EST DANS LE CADRE DU PAAQE-FA**

VERSION DEFINITIVE

Sidiki GUELBEOGO
Consultant en sauvegarde
environnementale et sociale
71 25 05 04/66 14 32 14
gsidiki76@gmail.com



BANQUE MONDIALE

Septembre 2022

TABLE D ES MATIERES

TABLE D ES MATIERES	i
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES CARTES	v
LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	vi
RESUME NON TECHNIQUE	viii
NON-TECHNICAL EXECUTIVE SUMMARY	xiii
I. INTRODUCTION	1
1.1. Contexte et justification	1
1.2. Objectifs de l'étude	2
1.3. Méthodologie d'identification et d'évaluation des impacts	4
1.3.1. Le cadrage	4
1.3.2. Recherche documentaire	5
1.3.3. Elaboration d'outils de collecte des données	5
1.3.4. Visite et collecte de données de terrain	5
1.3.5. Analyse des données	6
1.3.6. Elaboration du rapport	6
II. CADRES POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	7
2.1. Cadre politique	7
2.1.1. Plan National de développement économique et Social 2021-2025 (PNDES-II)	7
2.1.2. Stratégie Nationale en matière d'Environnement (SNE) 2019-2023	7
2.1.3. Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA)	8
2.1.4. Stratégie Nationale Genre	8
2.1.5. Politique d'Aménagement du Territoire	9
2.1.6. Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural	9
2.1.7. Politique Nationale de Population (PNP)	9
2.1.8. Politique Nationale d'Hygiène Publique	10
2.1.9. Politique Nationale Sanitaire et la Politique Nationale d'IEC pour la santé	10
2.1.10. Politique Nationale de l'eau 2015-2030	11
2.1.11. Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA)	11
2.1.12. Protocole de prise en charge des Violences Basées sur le Genre (VBG) février 2018	12
2.2. Cadre juridique	12
2.2.1. Conventions internationales	12
2.2.2. Constitution du Burkina Faso	15
2.2.3. Code de l'environnement	15
2.2.4. Loi n°009-2018/AN du 3 mai 2018 portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation des personnes affectées par les aménagements et sous-projets d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso	16
2.2.5. Loi sur la protection patrimoine culturel	16
2.2.6. Code de l'urbanisme et de la construction	17

2.2.7. Code Général de collectivités territoriales	17
2.2.8. Code de la Santé Publique	17
2.2.9. Loi sur l'hygiène publique au Burkina Faso	18
2.2.10. Loi sur les emballages et les sachets plastiques	18
2.2.11. Loi sur le développement durable	19
2.2.12. Code Forestier du Burkina Faso	19
2.2.13. Loi sur la gestion de l'eau	19
2.2.14. Loi n° 034-2009/AN du 16 Juin 2009 Portant Régime Foncier Rural	20
2.2.15. Code du travail	20
2.2.16. Loi n°15-2006 du 11 mai 2006 Code de Sécurité Sociale	21
2.2.17. Loi n°36-2015.CNT du 29 octobre 2015 portant Code Minier au Burkina Faso	21
2.2.18. Loi N°061- 2015/CNT du 06 septembre 2015, portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes.	22
2.2.19. Autres textes en vigueur au Burkina Faso	22
2.3. Cadre institutionnel applicable aux activités du projet	23
2.3.1. Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et la Promotion des Langues Nationales	23
2.3.2. Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Éducation (PAAQE)	24
2.3.4. Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective	25
2.3.5. Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale	25
2.3.6. Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	25
2.3.7. Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	25
2.3.8. Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	26
2.3.9. Mairie de Zabré	26
2.3.10. Populations bénéficiaires	26
2.3.11. Entreprises en charge des travaux	27
2.3.12. Mission de contrôle	27
2.3.13. Comité de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES) et les Organisations des	27
2.3.14. Associations syndicales	27
III. DESCRIPTION DU SOUS-PROJET	32
3.1. Localisation de la zone du sous-projet	32
3.2. Présentation du promoteur	32
3.3. Etat des lieux actuel du site du projet	33
3.4. Description des infrastructures prévues dans le cadre du sous-projet	36
3.5. Situation sécuritaire de la zone du sous-projet	40
IV . DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU PROJET	41
4.1. Zones d'influence du projet	41
4.2. Environnement physique, biologique, humain et socio-économique	42
4.2.1. Milieu bio physique	42
4.2.1.1. Relief	42
4.2.1.2. Climat et pluviométrie	42
4.2.1.3. Vent	42
4.2.1.4. Ressources en eau	42
4.2.2. Ressources en sols	42
4.2.4. Faune	43

4.2.5. Milieu humain	43
4.2.6. Rôle et la place de la femme dans la société	44
4.2.7. Activités économiques	44
4.2.8. Education	45
4.2.9. Santé	47
4.2.10. Analyse du changement du climat sur l'infrastructure éducative et inversement	47
V. ANALYSE DES VARIANTES DANS LE CADRE DU SOUS-PROJET	49
VI. IMPACTS DU SOUS-PROJET SUR LES DIFFERENTS DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT	51
6.1. Enjeux environnementaux et sociaux	51
6.2. Méthodologie d'identification et d'évaluation des impacts	52
6.2. Evaluation de l'importance de l'impact	54
6.3. Résultats de l'identification des impacts	57
6.4. Analyse des impacts	62
6.4.1. Analyse des impacts pendant la phase préparatoire	62
6.4.1.1. Impacts sur le milieu physique	62
6.4.1.2. Impacts sur le milieu humain et socioéconomique	62
6.4.2. Analyse des impacts pendant la construction	63
6.4.2.1. Impacts sur le milieu physique	63
6.4.2.2. Impacts sur le milieu biologique	64
6.4.2.3. Impacts sur le milieu humain et socio-économique	65
6.4.3.1. Analyse des impacts sur le milieu physique	66
6.4.3.2. Impacts sur le milieu humain et socio-économique	67
6.4.4. Analyse des impacts environnementaux et sociaux cumulatifs	67
6.5. Résultats de l'évaluation des impacts	69
VII. EVALUATION DES RISQUES	78
7.1. Méthodologie d'évaluation des dangers et des risques	78
7.2. Analyse et évaluation des risques potentiels	80
7.3. Risques associés aux Violences Basées sur le Genre (VBG)	83
7.4. Principaux risques technologiques et situation d'urgence	83
7.5. Les risques sécuritaires liés au terrorisme et à l'extrémisme violent	85
VIII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	86
8.1. Plan de mise en œuvre des mesures de suppression, d'atténuation, de compensation ou de bonification des impacts	86
8.2. Plan de mise en œuvre des mesures de prévention, de correction et de gestion des risques	91
8.2.1. Mesures préventives	91
8.2.2. Mesures d'urgence	91
8.3. Plan de surveillance et de suivi environnemental et social	93
8.3.1. Plan de surveillance environnementale et sociale	93
8.3.2. Plan de suivi environnemental et social	98
8.4. Plan de gestion des déchets	100

8.4.1. Définition et objectif	100
8.4.2. Gestion des déchets en phase de préparation et de construction	101
8.5. Programme de renforcement des capacités	104
8.7. Chronogramme de mise en œuvre du PGES	107
IX. PLAN DE FERMETURE / REHABILITATION	109
9.1. Programme de réhabilitation	109
9.2. Suivi-évaluation	109
X. MODALITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC	111
10.1. Cadre juridique de la consultation du public	111
10.2. Résultat de la consultation du public	112
CONCLUSION	121
BIBLIOGRAPHIE	123
ANNEXES	I
Annexe 1 : : Terme de références	I
Annexe 2: Procès-verbal de consultation publique avec le préfet	XV
Annexe 3: Procès-verbal de consultation publique avec l'action sociale	XVIII
Annexe 4: Procès-verbal de consultation publique avec le chef ZAT	XX
Annexe 5: Procès-verbal de consultation publique avec l'association Pagla yiri	XXII
Annexe 6 : : Procès-verbal de consultation publique avec le MCD	XXIV
Annexe 7: Procès-verbal de consultation publique avec les domaines (impôt)	XXVI
Annexe 8 : Procès-verbal de consultation publique avec le chef ZATE	XXVIII
Annexe 9: Procès-verbal de consultation publique avec l'environnement	XXXI
Annexe 10: Procès-verbal de consultation publique avec le proviseur du lycée de zabré	XXXIII
Annexe 11: Procès-verbal de consultation publique avec le syndicat des enseignants	XXXV
Annexe 12 : Procès-verbal de consultation publique avec le délégué des élèves	XXXVII
Annexe 13: Procès-verbal de consultation publique avec la mairie de zabré	XXXIX
Annexe 14: Procès-verbal de consultation publique avec les riverains du site	XLI
Annexe 15: liste de présence de la consultation publique	XLIII
Annexe 16: liste des autorités rencontrées	XLIX
Annexe 18: : CLAUSES S ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	LIII
Annexe 19: CODE DE CONDUITE	LVII
Annexe 20: Fiche de notification d'incident accident	LX
Annexe 21: Fiche de rapport mensuel et trimestriel ;	LXIII
Annexe 22 : Fiche de conformité et de non-conformité	LXIV
Annexe 23: Indicateurs de suivi environnemental et social	LXVI

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Tableau récapitulatif des coûts du PGES	xii
Tableau 2: Principales conventions intéressant les activités du PAAQE	13
Tableau 3 : Exigences des politiques de sauvegardes environnementales et sociales déclenchées par le projet et dispositions nationales pertinentes	29
Tableau 4 : inventaire des arbres sur l'emprise du site	34
Tableau 5 : matériaux et personnel à mobiliser	37
Tableau 6 : Liste du matériel à mobiliser	37
Tableau 7 : Personnel clé pour chaque lot	37
Tableau 8 : répartition de la population de la commune de Zabré	43
Tableau 8: Situation des infrastructures et équipements scolaires en 2008	45
Tableau 9: Les activités sources d'impacts	52
Tableau 10: Grille d'évaluation des impacts (Fecteau, 1997)	55
Tableau 12: Valeurs des composantes affectées	56
Tableau 13: Grille de détermination de l'importance relative d'un impact (Fecteau, 1997)	57
Tableau 14: Impacts potentiels du sous-projet	57
Tableau 15: Matrice d'identification des impacts	60
Tableau 16 : projets passés, en cours ou futures	68
Tableau 17: impacts cumulatifs potentiels et mesures d'atténuation	68
Tableau 18: Caractérisation et évaluation des impacts potentiels du sous-projet	70
Tableau 19: synthèse des impacts environnementaux et sociaux du sous-projet	76
Tableau 20: Hiérarchisation des risques	79
Tableau 21: Matrice de détermination du niveau de risques	79
Tableau 22: Evaluation des principaux risques	80
Tableau 23 : Evaluation du niveau de risque des principaux risques identifiés	84
Tableau 24 : Programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation, de compensation et de bonification des impacts	87
Tableau 25: Plan de surveillance environnementale	95
Tableau 26: Programme de suivi et de surveillance environnementale	99
Tableau 27 : Traitement des différents types de déchets en phases de préparation et de construction	101
Tableau 28: Programme de renforcement de capacités	104
Tableau 29: Tableau récapitulatif des coûts du PGES	107
Tableau 30 : Planning indicatif des activités de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales	107
Tableau 31: Chronogramme de mise en œuvre de la fermeture et de la réhabilitation	109
Tableau 32: Suivi évaluation de la réhabilitation	110
Tableau 33: Synthèse des comptes rendus des consultations publiques réalisées par le Consultant	114

LISTE DES CARTES

Carte 1: Localisation de la zone du sous-projet	32
Carte 2 : plan du site du projet	36
Carte 3 : Zone d'influence du projet	41

LISTE DES PLANS

Plan 1: Plan de masse du Lycée	39
--------------------------------------	----

LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

ANEVE	Agence Nationale des Evaluations Environnementales
APR	Analyse Préliminaire des Risques
CEDL	Commissions Environnement et Développement Local
CEEP	Centre d'Eveil et d'Education Préscolaire
CFA	Communauté Financière Africaine
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CMU	Centre Médical Urbain
CNSEB	Coordination Nationale des Syndicats de l'Education Burkinabés
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COGES	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
GND	Grossesse Non Désirée
HSSE	Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement
IEC	Information éducation communication
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MEEEAA	Ministère de l'Environnement, l'Energie, l'Eau et de l'Assainissement
MENAPLN	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et la Promotion des Langues Nationales
MS	Ministère de la Santé
NIES	Notice d'Impact Environnemental et Social
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAAQE	Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Éducation
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PDDO	Projet de Développement Durable de la Commune de Ouagadougou
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale

PNA	Plan National d'Adaptation aux changements climatiques
PNDES	Plan National de développement économique et Social
SNE	Stratégie Nationale en matière d'Environnement
SNG	Stratégie Nationale Genre
PNHP	Politique nationale d'hygiène publique
PNP	Politique Nationale de Population
PNS	Politique Sanitaire Nationale
PNSFMR	Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
PO	Politique Opérationnelle
POS	Plan d'Occupation des Terres
PRONAA	Programme National d'Accélération de l'Alphabétisation PRONAA
PSR	Plan succinct de Réinstallation
PSS	Plan de Santé et de Sécurité
RAF	Réorganisation Agraire et Foncière
RND	Référence Nationale pour le Développement
SSES	Spécialiste en Sauvegarde environnementale et sociale
TDR	Termes de Référence
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
ZAT	Zone d'Appui Technique

RESUME NON TECHNIQUE

A. DESCRIPTION DU SOUS PROJET

Le Gouvernement du Burkina Faso a sollicité et obtenu de la Banque mondiale en 2015, un financement sous forme de don pour la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Éducation (PAAQE). Cela a permis au Burkina Faso d'accroître l'accès à l'éducation préscolaire, à l'enseignement secondaire et d'améliorer le processus d'enseignement et d'apprentissage dans les cinq régions les plus pauvres. C'est ainsi qu'un financement additionnel a été signé le 28 septembre 2020 pour consolider les acquis.

D'une durée de quatre (04) ans et d'un montant de 100 millions de dollars, le financement additionnel couvrira les treize (13) régions.

Le présent sous-projet de construction du Lycée d'Enseignement Général de Zabré s'inscrit dans ce contexte. Et pour établir leur faisabilité, un ensemble d'étude technique a été commandité dont une évaluation environnementale.

B. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'objectif de l'étude est de réaliser, conformément au décret N°2015-1187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD /MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT, du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social et aux Politiques Opérationnelles de la Banque Mondiale, une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) de sous-projet de construction du lycée dans la commune de Zabré.

Conformément à l'objectif de l'étude, le résultat attendu est un rapport de Notice d'Impact Environnemental et Social contenant la description des risques et impacts négatifs et positifs assortis d'un plan de gestion environnementale et sociale pour la mise en œuvre du projet.

La démarche utilisée pour la conduite de l'étude comprend le cadrage, la recherche documentaire, l'élaboration des outils de collecte des données primaires, la collecte des données sur le terrain, l'analyse et la synthèse des informations recueillies en collaboration avec les populations de la zone du projet. Avant tout, un cadrage a été nécessaire en vue de mieux orienter la conduite de l'étude.

C. CADRE POLITIQUE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES DU PROJET

Le cadre politique est représenté par le PNDES II dans son axe 2. Le cadre juridique comprend les lois et textes réglementaires nationaux et les exigences environnementales et sociales de la Banque Mondiale.

La législation nationale environnementale se fonde en premier lieu sur la constitution du Burkina Faso. L'article 14 de la Constitution du 02 juin 1991, et ensemble de ses modifications, disposent que : « le peuple souverain du Burkina Faso est conscient de la nécessité absolue de protéger l'environnement » et que « les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie ». En outre, l'article 29 du même document dispose que : « le droit à un environnement sain est reconnu. La protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous ».

Selon l'article 4 de la loi n° 006-2013/AN du 02 avril 2013, portant Code de l'environnement au Burkina Faso, les «évaluations environnementales» constituent des «processus systémiques qui

consistent à évaluer et à documenter les possibilités, les capacités et les fonctions des ressources des systèmes naturels et des systèmes humains afin de faciliter la planification du développement durable et la prise de décision en général, ainsi qu'à prévoir et à gérer les effets négatifs et les conséquences des propositions d'aménagements particuliers ».

Le décret N°2015- 1187 /PRES- TRANS /PM/ MERH/ MATD /MME/ MS/ MARHASA /MRA/ MICA /MHU/ MIDT/MCT adopté le 22 octobre 2015, définit le champ d'application de l'EIES et de la NIES. Au terme des annexes du même décret, le sous-projet est classé dans la catégorie B en tant que travaux d'aménagement. Il est donc assujetti à la réalisation d'une notice d'impact environnemental et social (NIES).

Par ailleurs trois (03) politiques opérationnelles de la Banque mondiale à savoir la PO/PB 4.01 « Evaluation Environnementale » ; la PO/PB 4.11 « Ressources Culturelles Physiques » et la PO/PB 4.12 « Réinstallation involontaire » sont déclenchées dans la mise en œuvre du PAAQE-FA. En rappel, le PAAQE est classé dans la catégorie B des projets financé par la Banque mondiale

La tutelle du projet est le Ministre de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales et la gestion technique est assurée par l'UGP du PAAQE.

Le Ministère en charge de l'Environnement, à travers l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) assure la coordination de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'évaluation environnementale, d'inspection environnementale et d'audit environnemental. L'ANEVE et les services techniques provinciaux en charge de l'environnement assurent le suivi environnemental et social externe.

D. DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE LA ZONE DU PROJET

Le site du projet de construction du lycée est situé dans la zone lotie du secteur 6 de la ville de Zabré. Son espace, est une réserve administrative prévue à cet effet par le Plan d'Occupation du Sol (POS) de Zabré. Il est localisable à travers les éléments suivant sur l'extrait cadastral : section : AW, Parcelle :00, lot :23. D'une superficie de 02ha 33a 34ca, c'est un site vide sans occupation humaine. On note cependant, la présence de quelques essences floristiques (08 arbres en majorité épineux).

Les infrastructures prévues dans le cadre du projet sont entre autres : 01 bâtiment pour l'administration, 06 salles de classe, 01 salle de professeur, 01 salle pour bibliothèque, 01 salle pour la Vie scolaire, 01 salle pour le Conseiller Principal d'éducation, 01 salle informatique, 02 blocs de latrines à quatre postes pour les élèves, 01 bloc de latrines à deux postes pour l'administration, et 01 logement F4 avec annexes (cuisine, latrines-douche).

Relief : Le relief de la zone du sous-projet est marqué par de vastes plaines avec des bas-fonds souvent très évasés. Cependant, quelques collines situées à l'extrême Sud de la commune se présentent avec des altitudes qui ne dépassent guère 290 m.

Climat et pluviométrie : la zone du sous-projet se trouve dans la zone climatique sud soudanienne. Au cours des quinze dernières années, la moyenne pluviométrique s'établie à 927 mm, repartie sur 50 jours de pluie en moyenne.

Vent : Deux types de vent sont rencontrés dans la zone du sous-projet. Il s'agit de l'harmattan d'origine continentale et de la mousson d'origine maritime.

Ressources en eau : La zone du sous-projet est drainée par un important bassin issu des eaux de la volta. Le réseau hydrographique est donc déterminé par la présence des fleuves Nakanbé et Nazinon dont la commune fait partie des bassins versant. Ces cours d'eau se caractérisent par leur rythme saisonnier.

Ressources en sols : la zone du sous-projet est couverte par trois type de sols (ferrugineux tropicaux, halomorphes, minéraux bruts).

Ressources végétales et fauniques : La végétation de la zone du sous-projet se compose de jachères et de champs. Elle résulte de l'action de l'homme qui pendant longtemps a défriché pour l'exploitation agricole. Elle est composée de parcs arborés à végétation de *Butyrospermum paradoxum* (karité), de caïlcendra et de ficus sp tout autour de la ville de Zabré. Les inventaires floristiques ont permis de dénombrer 08 arbres dominés par du *Balanites aegyptiaca* avec 3 pieds. Quant à la faune, elle est essentiellement composée de petits gibiers constitués de la faune aviaire (perdrix : *Perdix perdix*, , pintades sauvages : *Numida meleagris*, ...) et de lièvres (*Lepus*).

Milieu humain : Selon le résultat final du cinquième Recensement Général de la Population et de l'habitat (RGPH) réalisé en 2019, la zone du sous-projet compte 119 374 habitants dont 53 392 hommes et 65 510 Femmes. Le nombre de ménage a été estimé à 25 392 ménages répartie dans 44 villages. L'agriculture et l'élevage constituent les principaux secteurs de production dans la commune. Le système d'élevage prédominant dans la commune de Zabré est le système extensif.

Education : l'éducation de la zone du sous-projet repose sur l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur. Compte tenu de la croissance démographique, l'offre éducative en infrastructure et en personnel compétent est insuffisante. Le présent sous-projet constitue donc une opportunité pour pallier cette insuffisance.

Santé : la situation sanitaire de la zone du sous-projet reste préoccupante malgré les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires. La fréquentation des centres sanitaires est particulièrement influencée par la précarité des conditions matérielles et financières de la population.

E. PRINCIPAUX IMPACTS

Les principaux enjeux environnementaux et sociaux du projet concernent essentiellement :

- ÷ la préservation de l'environnement ;
- ÷ la préservation de la santé des travailleurs et des populations bénéficiaires ;
- ÷ la création d'emplois.

Les principaux impacts et risque négatifs du projet sont :

- ÷ la destruction de la végétation dans l'emprise du site et dans les zones d'emprunts (08 arbres recensés sur le site du projet) ;
- ÷ l'atteinte à la santé des travailleurs ;
- ÷ la pollution du milieu naturel par les déchets de chantier et par les déchets solides produits par les établissements ;
- ÷ les risques de propagation des infections Sexuellement Transmissibles, de l'infection à VIH, de la COVID -19, et des grossesses non désirées (GND) ;
- ÷ les risques liés aux Violences Basées sur le Genre
- ÷ etc.

Les principaux impacts positifs du projet sont : (i) la création d'emplois, (ii) l'accessibilité de l'enseignement secondaire de qualité à un plus grand nombre d'apprenants, (iii) le

x

décongestionnement des établissements publics, (iv) la possibilité offerte aux élèves et aux enseignants d'avoir un cadre approprié d'apprentissage, (v) la réduction de la mobilité des élèves.

F. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

L'intégration harmonieuse des activités de construction du lycée dans son milieu est favorisée dès l'étape de la planification et de la conception grâce à l'intégration des considérations environnementales et sociales. Certains éléments d'optimisation permettent ainsi de limiter les impacts du projet sur le milieu et sont identifiés dans la démarche d'évaluation des impacts.

Les impacts n'ayant pu être évités par l'optimisation des activités du projet peuvent être atténués ou compensés par la mise en œuvre de diverses mesures de gestion. Les mesures d'atténuation visent à diminuer les effets négatifs des activités du sous-projet sur le milieu. Les mesures de compensation visent à compenser la perte ou la perturbation permanente de certains éléments du milieu biophysique et humain. Les mesures de bonification, quant à elles, permettent d'augmenter les effets positifs liés aux activités du projet.

Mesures de bonification

Les mesures de bonification permettent d'accroître l'importance ou la valeur des impacts positifs du projet. Elles portent entre autres sur la recherche des voies et moyens pour permettre aux commerçants riverains d'améliorer leurs revenus et la qualité de vie.

Pendant sa mise en œuvre, le projet comporte des impacts positifs qui pourront être bonifiés par les mesures ci-après :

- ÷ Privilégier le recrutement du personnel d'exécution (ouvriers non qualifiés et manœuvres) dans la commune de Zabré; l'entrepreneur en charge des travaux sera encouragé à avoir recours à la main-d'œuvre locale ;
- ÷ Faire recours aux entreprises et associations professionnelles locales pour l'achat des biens et services ;
- ÷ Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des enseignants pour assurer un enseignement de qualité aux élèves.

Mesures de compensation

Les mesures compensatoires concernent le reboisement compensatoire des arbres qui seront détruits.

Mesures d'atténuation

Les principales mesures d'atténuation des impacts négatifs du projet sont :

- Elaborer et mettre en place un système de gestion des déchets ;
- Sensibiliser les élèves sur l'hygiène en milieu scolaire ;
- Sensibiliser le personnel et travailleurs du chantier ainsi que les populations riveraines sur la santé sécurité au travail;
- Sensibiliser les enseignants, les élèves et les travailleurs du chantier sur les VBG, les EAS et HS

Le budget du plan de gestion environnementale et sociale du projet de la réalisation du projet est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Tableau récapitulatif des coûts du PGES

Eléments du PGES	Coûts
Budget des mesures d'atténuation/bonification	3 450 000
Budget des mesures de surveillance et du suivi	3 710 000
Budget des mesures de renforcement des capacités	4 600 000
Coût de l'audit du sous-projet	3 000 000
Budget total du PGES	14 760 000

Les coûts des mesures environnementales et sociales sont estimés à
Quatorze millions sept cent soixante mille (14 760 000) F CFA.

G. MODALITÉS DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

La consultation du public s'est tenue du 19 au 26 janvier 2022 sur le site du projet qui doit accueillir les différents investissements. Cette consultation a concerné particulièrement les populations bénéficiaires, les autorités administratives, coutumières et les services techniques (environnement, élevage, agriculture). Ce fut l'occasion d'évaluer l'acceptabilité sociale des activités du projet. De ces consultations, il ressort que le projet comblerait un besoin réel des populations. Cependant, les directeurs des établissements souhaitent avoir l'accompagnement de la mairie de Zabré pour plus de sensibilisation et des actions de répression sur le phénomène de consommation des drogues au sein des établissements.

NON-TECHNICAL EXECUTIVE SUMMARY

A. DESCRIPTION OF THE SUB-PROJECT

The Government of Burkina Faso applied for and received grant funding from the World Bank in 2015 for the implementation of the Access and Quality of Education Improvement Project (PAAQE). This enabled Burkina Faso to increase access to preschool education, secondary education and improve the teaching and learning process in the five poorest regions. Thus, additional funding was signed on September 28, 2020 to consolidate achievements.

With a duration of four (04) years and an amount of 100 million dollars, the additional funding will cover the thirteen (13) regions.

The present construction project of the Lycée d'Enseignement Général de Zabré is part of this context. To establish its feasibility, a series of technical studies were commissioned, including an environmental assessment.

B. OBJECTIVES AND METHODOLOGY OF THE STUDY

The objective of the study is to carry out, in accordance with Decree N°2015-1187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD /MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT, of October 22, 2015 on the conditions and procedures for carrying out and validating the strategic environmental assessment, of the study and the environmental and social impact notice and to the World Bank's Operational Policies, an Environmental and Social Impact Notice (NIES) of the high school construction sub-project in the commune of Zabré.

In accordance with the objective of the study, the expected result is an Environmental and Social Impact Statement report containing a description of the risks and negative and positive impacts along with an environmental and social management plan for the implementation of the project. The approach used to conduct the study includes scoping, documentary research, development of primary data collection tools, data collection in the field, analysis and synthesis of the information collected in collaboration with the populations of the project area. First and foremost, a scoping exercise was necessary in order to better orient the conduct of the study.

C. LEGAL AND INSTITUTIONAL POLICY FRAMEWORK FOR THE IMPLEMENTATION OF PROJECT ACTIVITIES

The policy framework is represented by the PNDES II in its axis 2. The legal framework includes national laws and regulations and the environmental and social requirements of the World Bank. The national environmental legislation is based primarily on the Constitution of Burkina Faso. Article 14 of the Constitution of June 2, 1991, and all of its amendments, states that: "the sovereign people of Burkina Faso are aware of the absolute necessity to protect the environment" and that "natural wealth and resources belong to the people. They are used for the improvement of their living conditions. In addition, Article 29 of the same document states that "the right to a healthy environment is recognized. The protection, defense and promotion of the environment are a duty for all".

According to Article 4 of Law No. 006-2013/AN of April 2, 2013, on the Environmental Code in Burkina Faso, "environmental assessments" are "systemic processes that consist of evaluating and documenting the possibilities, capacities and functions of the resources of natural and human systems in order to facilitate sustainable development planning and decision-making in general, as well as to anticipate and manage the negative effects and consequences of particular development proposals."

Decree No. 2015- 1187 /PRES- TRANS /PM/ MERH/ MATD /MME/ MS/ MARHASA /MRA/ MICA /MHU/ MIDT/MCT adopted on October 22, 2015, defines the scope of application of the ESIA and NIES. Under the terms of the annexes of the same decree, the subproject is classified in category B as development works. It is therefore subject to the completion of an environmental and social impact statement (NIES).

In addition, three (03) World Bank operational policies, namely OP/PB 4.01 "Environmental Assessment"; OP/PB 4.11 "Physical Cultural Resources" and OP/PB 4.12 "Involuntary Resettlement" are triggered in the implementation of the PAAQE-FA. As a reminder, the PAAQE is classified in category B of the projects financed by the World Bank

The project is supervised by the Minister of National Education, Literacy and the Promotion of National Languages and technical management is provided by the PAAQE PGU.

The Ministry in charge of the Environment, through the National Agency for Environmental Assessments (ANEVE), coordinates the implementation and monitoring of the national policy on environmental assessment, environmental inspection and environmental audit. ANEVE and the provincial technical services in charge of the environment ensure external environmental and social monitoring.

D. DESCRIPTION OF THE INITIAL STATE OF THE SOCIAL FACILITIES AREA DESCRIPTION OF THE INITIAL STATE OF THE EDUCATIONAL EQUIPMENT

The site of the high school construction project is located in the subdivided area of sector 6 of the city of Zabré. Its space is an administrative reserve provided for this purpose by the Land Use Plan (LUP) of Zabré. It can be located through the following elements on the cadastral extract: section: AW, plot: 00, lot: 23. With an area of 02ha 33a 34ca, it is an empty site without human occupation. The infrastructures planned within the framework of the project are among others: 01 building for the administration, 06 classrooms, 01 teacher's room, 01 room for library, 01 room for supervisors, 01 room for general supervisor, 01 computer room, 02 blocks of latrines with four stations for the students, 01 block of latrines with two stations for the administration, and 01 housing F4 with annexes (kitchen, latrines-shower).

Relief: The relief of the sub-project area is marked by vast plains with often very wide lowlands. However, some hills located in the extreme south of the town have altitudes that hardly exceed 290 m.

Climate and rainfall: the sub-project area is in the southern Sudanese climatic zone. Over the past fifteen years, the average rainfall has been 927 mm, spread over 50 days of rain on average.

Wind: Two types of wind are encountered in the sub-project area. These are the harmattan of continental origin and the monsoon of maritime origin.

Water resources: The sub-project area is drained by a large basin originating from the waters of the Volta. The hydrographic network is therefore determined by the presence of the Nakambé and Nazinon rivers, of which the municipality is part of the watersheds. These rivers are characterized by their seasonal rhythm.

Soil resources: the sub-project area is covered by three types of soils (tropical ferruginous, halomorphic, raw minerals).

Vegetation and wildlife resources: Vegetation in the sub-project area consists of fallow land and fields. It results from the action of man who for a long time cleared land for farming. It is made up

of wooded parks with vegetation of *Butyrospermum paradoxum* (*shea*), *caïlcendra* and *ficus sp* all around the town of Zabré. The floristic inventories made it possible to count 08 trees dominated by *Balanites aegyptiaca* with 3 feet. As for the fauna, it is essentially composed of small game made up of avian fauna (partridge: *Perdix perdix*, wild guinea fowl: *Numida meleagris*, etc.) and hares (*Lepus*).

Human environment: According to the final result of the fifth General Population and Housing Census (RGPH) carried out in 2019, the sub-project area has 119,374 inhabitants, including 53,392 men and 65,510 women. The number of households was estimated at 25,392 households spread over 44 villages. Agriculture and livestock are the main production sectors in the municipality. The predominant farming system in the municipality of Zabré is the extensive system.

Education: education in the sub-project area is based on preschool, primary, secondary and higher education. Given the demographic growth, the educational offer in terms of infrastructure and competent personnel is insufficient. This sub-project is therefore an opportunity to remedy this shortcoming.

Health: the health situation in the sub-project area remains worrying despite the efforts made by the State and its partners. Attendance at health centers is particularly influenced by the precarious material and financial conditions of the population.

E. MAIN IMPACTS

The main environmental and social issues of the project concern mainly the preservation of the environment;

- Preservation of the health of the workers and the beneficiary populations;
- the creation of jobs.
- The main negative impacts and risks of the project are
- the destruction of vegetation in the site right-of-way and in the borrow areas (08 trees identified on the project site);
- the damage to the health of the workers;
- Pollution of the natural environment by site waste and by solid waste produced by the establishments;
- the risks of spreading sexually transmitted infections, HIV infection, COVID-19, and unwanted pregnancies (GND);
- risks related to gender-based violence
- etc.

The main positive impacts of the project are: (i) the creation of jobs, (ii) the accessibility of quality secondary education to a greater number of learners, (iii) the decongestion of public schools, (iv) the possibility for students and teachers to have an appropriate learning environment, (v) the reduction of student and professional mobility.

F. ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MANAGEMENT PLAN

The harmonious integration of the high school's construction activities into its environment is promoted from the planning and design stage through the integration of environmental and social considerations. Certain elements of optimization thus make it possible to limit the impacts of the project on the environment and are identified in the impact assessment process.

Impacts that could not be avoided by optimizing project activities can be mitigated or compensated by implementing various management measures. Mitigation measures aim to reduce the negative effects of the sub-project activities on the environment. Compensation measures aim to offset the loss or permanent disturbance of certain elements of the environment. The enhancement measures, on the other hand, make it possible to increase the positive effects of the project activities.

The compensatory measures concern the compensatory reforestation of the trees that will be destroyed.

Mitigation measures

The main mitigation measures for the negative impacts of the project are:

- Develop and implement a waste management system;
- Sensitize students on hygiene in schools;
- Raise awareness among site personnel and workers as well as the local population,
- Raise awareness about GBV among teachers, students and site workers

The budget of the environmental and social management plan of the project is indicated in the table below.

ESMP elements	Costs
Budget for mitigation/improvement measures	3 450 000
Budget for monitoring and follow-up measures	3 710 000
Budget for capacity building measures	4 600 000
Sub-project audit cost	3 000 000
Total ESMP budget	14 760 000

Source: Consultant, January 2022

The costs of the environmental and social measures are estimated at forteen million seven hundred and six thousand (14,760,000) CFA francs.

G. PUBLIC CONSULTATION AND PARTICIPATION PROCEDURES

The public consultation was held from January 19 to 26, 2022 at the project site where the various investments will be made. This consultation particularly concerned the beneficiary populations, the administrative and customary authorities and the technical services (environment, livestock, agriculture). It was an opportunity to assess the social acceptability of the project activities. From these consultations, it emerged that the project would meet a real need of the populations. However, the directors of the establishments would like to have the support of the Zabré town hall for more awareness raising and repressive actions on the phenomenon of drug use within the establishments.

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification

Le Burkina Faso est un pays sahélien situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Avec une population estimée à 20 487 979 habitants selon le RGPH 2019, le pays connaît plusieurs défis à relever pour l'amorce de son développement socio-économique parmi lesquels figure l'accès de tous à une éducation de qualité. Certes le pays a accompli des efforts notables ces dernières années pour promouvoir les services sociaux essentiels de base mais, il souffre toujours d'un large déficit social qui s'explique surtout par le taux de croissance rapide de la population résidentielle. Pour l'année académique 2019-2020, au niveau du primaire, **le taux brut de scolarisation** était évalué à 36,9 %. Pour le secondaire, **le taux brut de scolarisation** était estimé à 19,8 % (INSD, 2020). Par ailleurs, on note en milieu scolaire une expansion des maladies sexuellement transmissibles (IST) et de l'infection VIH/SIDA, dont le taux national de séroprévalence était de l'ordre de 8%. Pour ce faire, le gouvernement a élaboré le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES II) qui énonce les objectifs prioritaires de développement. Celui-ci est devenu le document de référence pour le suivi des indicateurs et la définition des grands axes dans les actions de lutte contre la pauvreté.

C'est dans la dynamique d'améliorer l'efficacité interne et externe du système éducatif national que le Gouvernement du Burkina Faso a sollicité et obtenu de la Banque mondiale en 2015, un financement sous forme de don pour la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Éducation (PAAQE). Cela a permis au Burkina Faso d'accroître l'accès à l'éducation préscolaire, à l'enseignement secondaire et d'améliorer le processus d'enseignement et d'apprentissage dans les cinq régions les plus pauvres. C'est ainsi qu'un financement additionnel a été signé le 28 septembre 2020 pour consolider les acquis.

D'une durée de quatre (04) ans et d'un montant de 100 millions de dollars, le financement additionnel couvrira les treize (13) régions. La mise en œuvre du PAAQE-FA se fera à travers les trois (3) composantes ci-après :

- **Composante 1** : élargir l'accès équitable à l'éducation préscolaire dans les deux (02) régions les plus pauvres, et à l'enseignement secondaire dans les cinq (05) régions les plus pauvres ;
- **Composante 2** : amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement secondaire ;
- **Composante 3** : contribuer au renforcement des capacités institutionnelles à l'éducation des entités centrales et décentralisées.

De façon opérationnelle, dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 1.2 de la composante 1 du financement additionnel du PAAQE, il est prévu la construction de huit (08) lycées et treize (13) Collèges d'enseignement général dans cinq (05) régions du Burkina Faso. La construction du lycée d'Enseignement Général de Zabré dans la région du Centre Est, objet de la présente étude est issue de cette composante.

L'exécution de ces travaux de construction aura sans doute un impact positif sur la commune de Zabré et environnant. Toutefois, elle pourrait générer également des impacts environnementaux et sociaux négatifs dont il convient d'identifier à l'avance et de prévoir des mesures de sauvegardes appropriées afin de renforcer la durabilité de l'investissement qui sera réalisé. Suivant les dispositions de la politique de la Banque Mondiale et du « Décret N°2015 – 1187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDH/ MCT du 22

octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social au Burkina Faso », la construction de l'infrastructure scolaire est assujettie à la réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES). C'est pourquoi le Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Éducation (PAAQE), au titre de Maîtrise d'Ouvrage, a élaboré ces présents TDR (voir annexe) pour la réalisation de la présente étude afin de se conformer à la règlementation en vigueur en matière d'environnement.

1.2. Objectifs de l'étude

- Objectif général

L'objectif global de la mission est de réaliser une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) des travaux de construction d'un lycée d'Enseignement Général dans la commune de Zabré afin de conformer le projet aux exigences légales et réglementaires en matière d'environnement au Burkina Faso mais aussi les exigences environnementales de la Banque mondiale.

- Objectifs spécifiques

De manière spécifique, et conformément à la législation nationale, l'étude consistera à :

- ÷ décrire de façon synthétique l'ensemble du projet et le contexte de sa réalisation (raisons et justifications environnementales, sociales et techniques du choix du projet) ;
- ÷ décrire les caractéristiques biophysiques de l'environnement dans lequel les activités du projet auront lieu, et mettre en évidence les contraintes majeures qui nécessitent d'être prises en compte au moment de la préparation du terrain, la réalisation des infrastructures et de leur exploitation ;
- ÷ identifier et analyser les impacts potentiels (positifs et négatifs ; directs et indirects, cumulatifs ou associés) du projet. Cette analyse des impacts devra considérer les risques de violences basées sur le genre et les conflits sociaux ainsi que l'emploi des mineurs (travail des enfants) ;
- ÷ présenter la méthodologie d'évaluation de l'importance des impacts de manière qualitative et/ou quantitative en utilisant, le cas échéant, l'outil d'évaluation économique des dommages environnementaux ;
- ÷ évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels dus aux activités du projet ainsi que les risques portant sur les travaux (analyse et gestion des risques d'accident) ;
- ÷ évaluer les besoins de collectes des déchets solides et liquides et leur élimination ;
- ÷ mener une revue du cadre politique, juridique et institutionnel en matière d'environnement ;
- ÷ identifier toutes les lacunes qui pourraient exister et faire des recommandations pour les combler dans le contexte des activités du projet ;
- ÷ examiner les conventions et protocoles dont le Burkina est signataire en rapport avec les activités du projet ;
- ÷ évaluer les capacités disponibles (acteurs) pour mettre en œuvre les mesures d'atténuation proposées, et faire des recommandations appropriées, y compris les besoins en formation et renforcement des capacités ainsi que leur coûts ;

- ÷ préparer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour le projet. Le PGES doit indiquer (a) les impacts environnementaux et sociaux potentiels résultants des activités du projet en ; (b) les mesures d'atténuation proposées ; (c) les responsabilités institutionnelles pour l'exécution des mesures d'atténuation ; (d) les indicateurs de suivi ; (e) les responsabilités institutionnelles pour le suivi de l'application des mesures d'atténuation ; (f) l'estimation des coûts pour toutes ces activités ; (g) le calendrier pour l'exécution du PGES ;
- ÷ définir un mécanisme de gestion des plaintes ; et (h) le coût d'un audit à la fin du projet ;
- ÷ réaliser des consultations des parties prenantes au projet (bénéficiaires, PAPs, autorités administratives et coutumières, opérateurs économiques, populations, etc.) et les procès-verbaux de ces consultations devront être annexés au rapport.

- Résultats attendus de l'étude

Les résultats attendus des prestations sont :

- ÷ les conditions sociales et environnementales initiales au niveau de chaque site de construction sont établies et les contraintes majeures sont mis en évidence pour être prises en compte au moment de la préparation du terrain, de la construction ainsi que de l'exploitation/maintenance des installations ;
- ÷ les impacts directs, indirects et cumulatifs sur l'environnement sont identifiés et évalués et des mesures y afférentes (atténuation ou compensation, bonification, etc.) sont proposées ;
- ÷ les risques, dangers, alternatives ou variantes sont décrits ;
- ÷ la stratégie locale de gestion des plaintes/griefs est décrite ;
- ÷ un rapport contenant les aspects spécifiques suivants : gestion des ressources culturelles physiques, changement climatique (impacts sur le projet et vice versa), biodiversité, arrangements institutionnels, plan de préparation et de réponses aux crises et situations d'urgence ; la cartographie des prestataires VBG des localités concernées,
- ÷ un PGES comprenant un plan de suivi environnemental, un programme de renforcement des capacités ainsi que les coûts des mesures, délais de réalisations, responsables et de leur suivi est proposé, y compris les mesures et modalités de réinstallation des personnes affectées par le programme (PAP),
- ÷ un plan de gestion des déchets et un plan de plantations de compensation si nécessaire, plan de fermeture des chantiers, etc. ;
- ÷ un cahier des clauses environnementales et sociales applicables avant/pendant/après les travaux est établi, un code de bonne conduite incluant les aspects VBG et HSSE pour les entreprises est à proposer ;
- ÷ des TDRs pour le recrutement par les potentiels entreprises de Spécialistes Junior en sauvegardes environnementales et sociales pour le suivi des travaux sont inclus en annexes du rapport final, y compris une « Fiche de notification d'incident/accident », une « fiche d'Accueil Sécurité du travailleur pour le port des EPI », une « fiche de rapport mensuel/trimestriel », une « fiche de Conformité », une « fiche de Non-conformité »

1.3. Méthodologie d'identification et d'évaluation des impacts

La démarche utilisée pour la conduite de l'étude comprend le cadrage, la recherche documentaire, l'élaboration des outils de collecte des données primaires, la collecte des données sur le terrain, l'analyse et la synthèse des informations recueillies en collaboration avec les populations de la zone des différentes activités du projet. Avant tout, un cadrage a été nécessaire en vue de mieux orienter la conduite de l'étude.

La méthode retenue pour évaluer l'importance probable des impacts repose sur les principaux critères d'évaluation que sont la durée, l'étendue et l'intensité de l'impact (Méthode de Fecteau, 1997).

L'identification des impacts est faite en mettant en relation les éléments du sous-projet, tant en phase de préparation, de construction qu'en phase d'exploitation et de fermeture de la base vie. Cette mise en relation prend la forme d'une matrice d'identification des impacts (matrice de Léopold), où chaque interrelation identifiée représente un impact probable d'un élément du sous-projet sur plusieurs composantes du milieu.

La méthodologie utilisée pour la détermination des risques est l'Analyse Préliminaire des Risques (APR) qui repose sur l'identification des dangers et l'estimation des risques (Hazard identification -HAZID, en anglais). Elle permet de considérer les risques le plus tôt possible dans le processus de conception d'un projet en vue de lui apporter éventuellement des modifications afin de prévenir les accidents technologiques majeurs ou au moins de limiter leurs conséquences.

1.3.1. Le cadrage

La réunion de cadrage qui s'est tenue le 13/01/2022, entre les consultants, les techniciens de l'ANEVE et les Spécialistes en Sauvegardes Environnementales et Sociales (SSES) du PAAQE a permis de mieux comprendre la description du projet. Il a été également l'occasion pour le consultant de présenter la méthodologie et le chronogramme d'élaboration de l'étude ; puis de recueillir les amendements, avis et suggestions de l'ANEVE et du mandataire.

En rappel, les sous-projets concernent la construction de huit (08) lycées et treize (13) Collèges d'enseignement général dans cinq (05) régions du Burkina Faso. Les TDRs pour la réalisation des notices d'impact environnemental et social de ces travaux ont été validés par l'ANEVE en sa session du 13/01/2022. Du reste, le rapport de NIES sera élaboré sur la base des TDR validés et joints en annexe.

Photographie 1 : cadrage des TDrs à l'ANEVE



Source : Consultant, janvier 2022

1.3.2. Recherche documentaire

Elle a consisté à la recherche de documents permettant l’élaboration du rapport auprès du PAAQE, des services administratifs notamment la Mairie de Zabré et autres services techniques déconcentrés (environnement, élevage et l’agriculture...). Il s’agit notamment des données sur le cadre réglementaire, les caractéristiques techniques et économiques des équipements éducatifs (plan architectural du bâtiment...), les études ou enquêtes socio-économiques existantes.

1.3.3. Elaboration d’outils de collecte des données

Pour faciliter la collecte des données relatives à la situation environnementale et socio-économique, des fiches de collecte des données ont été élaborées. Les autres outils comprennent des guides d’entretiens pour la conduite des entretiens individuels/collectifs ou dans les focus group. L’ensemble des outils élaborés a été validé par l’équipe du PAAQE. Le public cible a concerné les parties prenantes au projet (bénéficiaires, autorités administratives et coutumières, populations, etc.).

1.3.4. Visite et collecte de données de terrain

La collecte de données a été effectuée par le consultant, et a concerné les composantes de l’environnement qui sont susceptibles d’être impactées par les différentes activités du projet. Elle a également consisté à l’identification et une prise de contact avec les principaux acteurs du projet. Les visites de terrain ont été organisées dans le but d’appréhender les réalités des milieux récepteurs ainsi que les impacts potentiels des activités du projet sur les milieux naturels et humains. Elles ont permis d’identifier et d’impliquer les parties prenantes importantes (groupes socio-professionnels, autorités locales et représentants administratifs locaux, populations bénéficiaires, etc.) lors des consultations.

Une consultation publique, des rencontres avec des personnes cibles et des enquêtes ont été réalisées du 19 au 26 Janvier 2022 dans la commune de Zabré abritant le projet.

Elles avaient pour but de :

- ÷ fournir aux acteurs intéressés, une information juste et pertinente sur les activités du projet , notamment son objectif, sa description assortie de ses impacts tant négatifs que positifs ainsi que les mesures de mitigation y relatives ;
- ÷ inviter les acteurs à donner leurs avis et suggestions sur les propositions de solutions et instaurer un dialogue ;
- ÷ apprécier l'acceptabilité sociale du sous-projet par les populations bénéficiaires ;
- ÷ asseoir les bases d'une mise en œuvre concertée et durable des actions prévues par les activités du projet.

Les consultations ont été tenues avec les parties prenantes ; et toutes les dispositions ont été prises pour que les populations locales, les autorités administratives et coutumières soient informées et sensibilisées sur la réalisation des différentes activités du sous-projet. Les ligneux présents sur le site du projet ont été aussi inventoriés de façon systématique.

1.3.5. Analyse des données

Les données collectées ont porté sur : i) les caractéristiques du site du projet, ii) le niveau de connaissance des activités du projet par les parties prenantes et leurs impressions sur les impacts positifs et négatifs ainsi que sur les mesures environnementales et sociales à définir dans le PGES, iii) l'état initial aux plans biophysiques et humains des sites de réalisation des activités du projet. L'ensemble des données collectées a fait l'objet de dépouillement et la mise en contexte pour dégager les impacts/risques potentiels des activités du sous-projet.

1.3.6. Elaboration du rapport

L'analyse des données collectées au cours de la recherche documentaire, des entretiens et des visites du site du projet de construction du lycée, a permis d'élaborer le rapport provisoire de la présente NIES.

II. CADRES POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Cette partie présente le cadre politique, juridique et institutionnel en lien avec les activités du projet PAAQE. Elle passe également en revue les différentes conventions internationales que le Burkina Faso a ratifié ainsi que les Politiques Opérationnelles de la Banque mondiale. En somme, la présente étude aura pour références, ces principaux instruments.

2.1. Cadre politique

2.1.1. Plan National de développement économique et Social 2021-2025 (PNDES-II)

Le PNDES II a été adopté en juillet 2021 avec pour objectif de « rétablir la sécurité et la paix, renforcer la résilience de la nation et transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, inclusive et durable ». Le PNDES-II est bâti autour des quatre axes stratégiques suivants : (i) Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ; (ii) Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique ; (iii) Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale ; (iv) Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois. Sur un plan stratégique, ce deuxième Plan prévoit d'agir à tous les niveaux, pour renforcer la sécurité, prévenir et consolider la paix et la cohésion sociale. A ce titre, il prévoit de mieux intégrer la sécurité dans la conception et l'exécution et de renforcer l'implication des populations dans les processus de développement en impulsant davantage les instruments du développement endogène. Sur cette base, il prévoit de renforcer la transformation de l'économie en actionnant les leviers suivants : (i) le relèvement de la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral-halieutique et faunique ; (ii) le développement des petites et moyennes industries manufacturières, basé sur la transformation des produits locaux ; (iii) la diversification des exportations ; (iv) l'accélération de la transition démographique en vue de tirer rapidement profit du dividende démographique.

Il s'appuie sur la vision « Burkina 2025 », les orientations du programme présidentiel et prend en compte les objectifs de développement durable (ODD) ainsi que les nouveaux domaines émergents.

Ainsi le sous-projet de construction Lycée d'Enseignement Général dans la commune de Zabré s'inscrit en droite ligne du PNDES II. La réalisation des activités du PAAQE contribuera donc à l'atteinte des objectifs du PNDS II.

2.1.2. Stratégie Nationale en matière d'Environnement (SNE) 2019-2023

La Stratégie tire ses fondements des Objectifs de Développement Durable (ODD), de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. La vision du sous-secteur de l'environnement à l'horizon 2023 est : « le Burkina Faso inverse les tendances de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles et promeut leur contribution à l'économie nationale et au bien-être socio-économique des populations ». Elle entend relever des défis dont « assurer l'assainissement de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie à une population de plus en plus croissante ». La réalisation des infrastructures sanitaires dans le cadre du projet contribue à relever ce défi

La réalisation des activités du PAAQE s'alignera à la stratégie nationale en matière d'environnement car il prendra en compte les questions environnementales à travers l'élaboration du PGES et l'inclusion des clauses environnementales dans les DAO des entreprises en charge de l'exécution des travaux physiques.

2.1.3. Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA)

La vision du PNA du Burkina Faso s'intitule comme suit : « Le Burkina Faso gère plus efficacement son développement économique et social grâce à la mise en œuvre de mécanismes de planification et de mesures prenant en compte la résilience et l'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2050 ».

A partir de cette vision, les objectifs d'adaptation à long terme sont les suivants : protéger les piliers de la croissance accélérée ; assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable ; préserver les ressources en eau et améliorer l'accès à l'assainissement ; protéger les personnes et les biens contre les événements climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles ; protéger et améliorer le fonctionnement des écosystèmes naturels ; protéger et améliorer la santé des populations.

La réalisation des activités du PAAQE se conformera aux objectifs d'adaptation de la PNA. L'impact des changements climatiques sur le sous-projet et l'impact du sous-projet sur les changements climatiques seront traités dans le présent rapport.

2.1.4. Stratégie Nationale Genre

En ayant l'égalité entre les hommes et les femmes comme but ultime à atteindre, la vision de la Stratégie Nationale Genre à l'horizon 2024 est de : « *bâtir une société d'égalité et d'équité entre hommes et femmes, qui assure, à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique* ».

L'objectif global de la stratégie nationale genre 2020-2024 est de favoriser l'instauration de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles au Burkina Faso. En vue de la réalisation de cet objectif global, des objectifs spécifiques ont été élaborés :

- ∞ promouvoir des droits égaux et des opportunités égales en termes d'accès et de contrôle des services sociaux de base ;
- ∞ promouvoir un développement économique participatif, un accès et une répartition plus équitables des ressources et des revenus ;
- ∞ développer une participation égale des hommes et des femmes aux sphères de décision à tous les niveaux ;
- ∞ promouvoir l'institutionnalisation du genre dans tous les domaines ;
- ∞ promouvoir un partenariat dynamique pour le genre et le développement ;
- ∞ développer les mécanismes d'information et de sensibilisation en direction de tous les acteurs pour un changement de comportement et de mentalité en faveur de l'équité et de l'égalité dans les rapports homme-femme.

La réalisation des activités du PAAQE tiendra compte de la stratégie nationale genre pendant sa phase de construction (recrutement de main-d'œuvre) que pendant sa phase d'exploitation (accès sans aucune distinction aux différentes infrastructures) pour prendre en compte les femmes, les jeunes et les personnes handicapées en construisant des rampes d'accès.

2.1.5. Politique d'Aménagement du Territoire

L'aménagement du territoire, adopté en 2006, est une politique d'organisation de l'espace visant à assurer un développement harmonieux du territoire national à travers notamment une meilleure répartition des hommes et des activités.

Cette politique repose sur les 3 orientations fondamentales ci-après au centre desquelles la question se pose avec acuité :

- le développement économique, c'est-à-dire la réalisation efficace des activités créatrices de richesses ;
- l'intégration sociale qui consiste à intégrer les facteurs humain, culturel et historique dans les activités de développement ;
- la gestion durable du milieu naturel qui consiste à assurer les meilleures conditions d'existence aux populations, sans compromettre les conditions d'existence des générations futures. La politique nationale d'aménagement du territoire précise le rôle des différents acteurs.

La réalisation du présent sous-projet sera conforme aux orientations de la politique nationale d'aménagement du territoire.

2.1.6. Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural

La Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) vise à assurer à l'ensemble des acteurs en milieu rural, entre autres :

- la gestion efficace des différends fonciers ;
- la protection de l'environnement ;
- la réalisation d'un développement durable.

La recherche de matériaux en milieu rural pour la construction des infrastructures du sous-projet devra se faire en évitant tout conflit avec les populations locales et en respectant la question de protection environnementale et sociale.

2.1.7. Politique Nationale de Population (PNP)

Le Burkina Faso s'est doté d'une Politique Nationale de Population pour la première fois en 1991 et l'a relue en 2001. Elle poursuit six objectifs généraux qui sont ci-après déclinés :

- contribuer à l'amélioration de la santé de la population, en particulier de la santé de la reproduction
- améliorer les connaissances en population, genre et développement ;
- favoriser une répartition spatiale mieux équilibrée de la population dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire prenant en compte le phénomène migratoire ;
- promouvoir la prise en compte des questions de population, genre et développement durable dans les projets et programmes de développement au niveau national, régional et local ;
- valoriser les ressources humaines ;
- assurer une coordination efficace et un meilleur suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNP et des PAP aux niveaux central et décentralisé.

Au regard des objectifs de la Politique Nationale de la Population, le projet est interpellé des questions de population, genre et développement durable et du renforcement des capacités des populations des zones ciblées.

2.1.8. Politique Nationale d'Hygiène Publique

Approuvée par le Gouvernement en mars 2003, la Politique nationale d'hygiène publique (PNHP) vise entre autres à : (i) prévenir des maladies et intoxications ; et à(ii) garantir du confort et de la joie de vivre. Il importe de mentionner également que le Burkina Faso dispose depuis 1996, d'une stratégie du sous-secteur assainissement dont les objectifs visent la sauvegarde des milieux naturel et humain, la prévention de la détérioration des milieux et la protection des espèces vivantes et des biens.

Le projet tiendra compte des orientations de cette politique par l'inclusion dans le cahier des charges de l'entreprise de dispositions en faveur du respect des règles d'hygiène dans la base-vie et des normes requises d'élimination des déchets solides et liquides de chantier.

2.1.9. Politique Nationale Sanitaire et la Politique Nationale d'IEC pour la santé

Le Burkina Faso s'est doté d'une Politique Sanitaire Nationale (PNS) depuis 2000 et dont le but est de contribuer au bien-être des populations. Ce but est défini à partir de la vision d'un système national de santé qui doit être un système intégré, garantissant la santé pour tous avec solidarité, équité, éthique et offrant des soins promotionnels, préventifs, curatifs et réadaptatifs de qualité, accessibles géographiquement et financièrement, avec la participation effective et responsable de tous les acteurs. La PNS est mise en œuvre à travers des Plans Nationaux de Développement Sanitaire (PNDS) planifiés par décennie. Le premier PNDS 2001 – 2010 avait pour objectif général de réduire la morbidité et la mortalité au sein des populations. Cet objectif sera atteint à travers la réalisation des objectifs intermédiaires ci-après :

- accroître la couverture sanitaire nationale ;
- améliorer la qualité et l'utilisation des services de santé ;
- renforcer la lutte contre les maladies transmissibles et les maladies non transmissibles;
- réduire la transmission du VIH ;
- développer les ressources humaines en santé ;
- améliorer l'accessibilité financière des populations aux services de santé ;
- accroître les financements du secteur de la santé;
- renforcer les capacités institutionnelles du ministère de la santé.

Les travaux de construction du lycée vont certainement favoriser le déplacement des personnes en quête de travail dans la commune de Zabré. Cette présence peut favoriser la transmission des maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA, le COVID-19 et autres épidémies si des dispositions de prévention ne sont pas prises. Le PGES prévoit des actions d'IEC envers les populations et les travailleurs sur ces thématiques. Des dispositions seront prises dans la présente NIES pour la protection des enseignants et des élèves lors de la mise en œuvre du projet.

2.1.10. Politique Nationale de l'eau 2015-2030

L'objectif général de la politique nationale de l'eau est de contribuer au développement durable du pays, en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques et dans le respect d'une gestion intégrée des ressources en eau. Les Objectifs spécifiques sont :

- Satisfaire durablement les besoins en eau, en quantité et en qualité, d'une population en croissance, d'une économie en développement, et des écosystèmes naturels, dans un environnement physique affecté particulièrement par les changements climatiques, et peu propice à la reconstitution et à la mobilisation de la ressource.
- Contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire et au développement de l'emploi en milieu rural afin de prendre part activement à la lutte contre la pauvreté.
- Assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta
- Assurer la protection des hommes et des biens contre les actions agressives de l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques.
- Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau à travers notamment : (i) le financement durable du secteur de l'eau ; (ii) la promotion de la recherche et le renforcement des capacités des acteurs ; et (iii) la promotion de la coopération régionale en matière d'eau partagée.

Le projet est interpellé pour prendre des dispositions pour satisfaire les besoins des enseignants et des élèves en eaux potable et d'assurer une bonne gestion durable des excréta et eaux usées lors du fonctionnement des infrastructures notamment des toilettes.

2.1.11. Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA)

Le Burkina Faso a adopté son Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA) en septembre 2015 afin de réduire la vulnérabilité du pays au changement climatique et gérer plus efficacement son développement social et économique. La vision du PNA du Burkina Faso s'intitule comme suit : « Le Burkina Faso gère plus efficacement son développement économique et social grâce à la mise en œuvre de mécanismes de planification et de mesures prenant en compte la résilience et l'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2050 ».

Les objectifs globaux des PNA se déclinent comme suit :

- Réduire la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en développant des capacités d'adaptation et de résilience ;
- Faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques, d'une manière cohérente, dans des politiques, programmes ou des activités, nouveaux ou déjà existants, dans des processus particuliers de planification du développement et des stratégies au sein de secteurs pertinents et à différents niveaux ;

Le projet provoquera probablement une destruction de la végétation qui contribue à la séquestration du carbone dans la zone. Les engins lourds qui y seront déployés pour les activités de terrassement et de nettoyage produiront des gaz à effets de serre susceptibles de participer aux changements climatiques. Une attention particulière devra être accordée aux mesures d'atténuation et de compensation lors de la réalisation du projet.

2.1.12. Protocole de prise en charge des Violences Basées sur le Genre (VBG) février 2018

Ce protocole oriente les professionnels de la santé et les agents des services du ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille, sur la prise en charge sanitaire et sociale des victimes de VBG ; il vise également la conception de procédures standards d'actions homogènes au niveau de la police et de la gendarmerie en cas de violences contre les femmes et les filles, depuis la prévention jusqu'au suivi, en passant par la détection et le diagnostic des cas.

La mise en œuvre du projet va se faire en respectant ce protocole compte tenu du fait que le projet va mobiliser des personnes venant d'horizon divers.

2.2. Cadre juridique

2.2.1. Conventions internationales

Le Burkina Faso a ratifié de nombreuses conventions internationales relatives à l'environnement, notamment celles dites de la génération de RIO (biodiversité, changements climatiques, désertification, etc.) qui offrent des opportunités réelles en termes de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement dans la perspective d'un développement durable. Bien que la liste ne soit pas exhaustive, les principales conventions environnementales et sociales internationales pertinentes ayant une implication directe dans la mise en œuvre des activités du PAAQE ont été répertoriées dans le tableau ci-après.

Tableau 2: Principales conventions intéressant les activités du PAAQE

Intitulé de la convention	Dates de ratification	Liens possibles avec le projet	Dispositions majeures en rapport avec la mise en œuvre du projet
<i>Convention de Rio sur la diversité biologique</i>	02-09-1993	<p>L'article 6 indique les mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable</p> <p>Cette convention dispose aussi en son article 14 alinéa a et b que chaque partie contractante à la convention devra, dans la mesure du possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) adopter des procédures permettant d'exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets qu'elle a proposés et qui sont susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique en vue d'éviter et de réduire au minimum de tels effets, et, s'il y a lieu, permet au public de participer à ces procédures ; b) prendre les dispositions nécessaires pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement de ses programmes et politiques susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique. 	<p>L'exploitation de la zone d'emprunt ou de carrière pour la réalisation des infrastructures peut conduire à la destruction d'espèce biologique.</p> <p>Le Projet est interpellé par la convention et devra veiller à une exploitation durable en phase de travaux et une réhabilitation des zones d'emprunt.</p>
<i>Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la désertification et/ou la sécheresse</i>	26-01-1996	<p>Cette convention oblige en son article 5 les pays touchés par la sécheresse à s'engager à accorder la priorité voulue à la lutte contre la désertification et à l'atténuation de la sécheresse, et à y consacrer des ressources suffisantes en rapport avec leur situation et leurs moyens. Elle appelle aux pays de s'attaquer aux causes profondes de la désertification et à accorder une attention particulière aux facteurs socio-économiques qui contribuent à ce phénomène.</p>	<p>Le projet à travers le reboisement compensatoire devrait lutter contre le déboisement abusif et protéger les essences locales.</p>
<i>Convention cadre des Nations Unies</i>	02-09-1993	<p>La mise en œuvre des activités du projet étant potentiellement susceptibles de favoriser l'émission de gaz à effet de serre, donc</p>	<p>Le projet tiendra compte de cette convention à travers la réalisation</p>

<i>sur les Changements Climatiques</i>		à même de contribuer davantage à la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, la convention citée a un lien direct avec le projet et invite à adopter des pratiques visant à empêcher toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.	de reboisements compensatoires ainsi que la gestion adéquate des déchets entre dans le contexte des changements climatiques.
<i>Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone</i>	28-06-1988	Les produits et substances qui seront utilisées dans le cadre du projet devront être choisis de sorte à ne pas entraîner davantage de destruction de la couche d'ozone	Le projet veillera au respect de la convention
<i>Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel du 23 novembre 1972</i>	2 avril 1987	Article. 4 de cette convention stipule que : Chacun des Etats parties à la présente Convention reconnaît que l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel visé aux articles 1 et 2 et situé sur son territoire, lui incombe en premier chef. Il s'efforce d'agir à cet effet tant par son propre effort au maximum de ses ressources disponibles que, le cas échéant, au moyen de l'assistance et de la coopération internationales dont il pourra bénéficier, notamment aux plans financier, artistique, scientifique et technique.	La phase opérationnelle des sous projets respectera l'intégrité des sites culturels des communautés. Le Projet intègre les objectifs de protections du patrimoine culturel et naturel à travers l'élaboration des orientations pour la protection des ressources culturelles physiques dans le présent NIES

Source : CGES PAAQE, 2020

2.2.2. Constitution du Burkina Faso

Dès le préambule de la constitution du Burkina adoptée le 02 juin 1991 et révisée par la loi n°023-2012/AN du 18 mai 2012, et ensemble de ses modificatifs, il est mentionné la nécessité absolue de protéger l'environnement. On peut surtout retenir les articles suivants :

- ÷ l'article 14 : consacre les ressources naturelles comme patrimoine national et leur utilisation rationnelle pour l'amélioration des conditions de vie en ces termes "le peuple souverain du Burkina Faso est conscient de la nécessité absolue de protéger l'environnement " et que " les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie." ;
- ÷ l'article 29 : reconnaît le droit du citoyen à un environnement sain. Il met ainsi à la charge de l'État des obligations envers les citoyens. Mais en contrepartie de ces droits, l'article 29 de la constitution met à la charge des citoyens l'obligation de protéger, de défendre et de faire la promotion de l'environnement ;
- ÷ l'article 30 : reconnaît un autre droit important pour le citoyen, celui d'initier une action ou d'adhérer à une action collective sous forme de pétition contre des actes portant atteinte à l'environnement ou au patrimoine culturel ou historique.

La présente étude étant concernée par les problèmes de préservation des ressources naturelles, de risque de pollution de l'environnement, devra se conformer aux dispositions de la constitution relative à la protection de l'environnement et à l'amélioration des conditions de vie des populations de la localité.

2.2.3. Code de l'environnement

Le Code de l'environnement (Loi n° 006-2013/AN du 02/04/2013) édicte les règles relatives aux principes fondamentaux de préservation de l'environnement qui sont, la lutte contre la désertification, l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie des populations, la préservation de la diversité biologique, la prévention et la gestion des risques technologiques et des catastrophes et la mise en œuvre des accords internationaux ratifiés par le Burkina Faso en matière de préservation de l'environnement, de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et artificielles. L'article 25 de la Loi dispose que les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du Ministre chargé de l'environnement. L'avis est établi sur la base d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES), d'une Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE) ou d'une Notice d'Impact sur l'Environnement (NIE).

A ce jour, plusieurs textes d'application du Code de l'environnement ont été adoptés par le Gouvernement. Ainsi, le décret N°2015-1187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015, portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la Notice d'impact environnemental et social, à son article 5, classe les sous-projets en trois (03) catégories :

- ÷ Catégorie A : Activités soumises à une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ;
- ÷ Catégorie B : Activités soumises à une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) ;
- ÷ Catégorie C : Activités faisant l'objet de prescriptions environnementales et sociales (PES).

Au regard des activités envisagées dans le cadre du sous-projet, il est classé dans la catégorie B et est soumis à la réalisation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES).

2.2.4. Loi n°009-2018/AN du 3 mai 2018 portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation des personnes affectées par les aménagements et sous-projets d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso

L'article de la présente loi a pour objet de déterminer les règles et les principes fondamentaux régissant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'indemnisation des personnes affectées par les activités du projet d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso.

L'article 2. Stipule que les opérations dont la réalisation nécessite l'expropriation pour cause d'utilité publique sont :

- ÷ les infrastructures de transport notamment les routes, la voirie urbaine, les chemins de fer ; les aérogares ;
- ÷ les travaux et aménagements urbains, agricoles, forestiers, pastoraux, fonciers ou miniers ;
- ÷ les travaux militaires ;
- ÷ la conservation de la nature ;
- ÷ la protection de sites ou de monuments historiques ;
- ÷ les aménagements hydrauliques ;
- ÷ les installations de production et de distribution d'énergie ;
- ÷ les infrastructures sociales et culturelles ;
- ÷ l'installation de services publics ;
- ÷ la création ou l'entretien de biens ou ouvrages d'usage public ;
- ÷ les travaux d'assainissement ;
- ÷ les travaux et aménagements piscicoles.

Le site du projet est une réserve administrative affecté à la construction d'infrastructure scolaire. Il ne fait pas l'objet d'occupation humaine.

2.2.5. Loi sur la protection patrimoine culturel

La Loi N°024-2007/AN du 13 Novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel, vise à faire du patrimoine culturel national, l'un des piliers du développement du Burkina Faso.

En effet, l'article 1 stipule que « La présente loi fixe les règles de protection du patrimoine culturel au Burkina Faso ».

En outre, l'article 2 soutient que : « La protection du patrimoine culturel vise sa sauvegarde et sa promotion ».

Concernant l'article 3, il précise que : « Aux termes de la présente loi, on entend par patrimoine culturel, l'ensemble des biens culturels, naturels, meubles, immeubles, immatériels, publics ou privés, religieux ou profanes dont la préservation ou la conservation présente un intérêt historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque ».

Enfin de l'article 5, on retient que : « La protection et la sauvegarde du patrimoine culturel sont assurées par l'Etat et ses démembrements et dans une certaine mesure par les populations locales concernées ».

Le projet de réalisation du lycée dans sa phase de construction peut porter atteinte au patrimoine culturel. Une attention particulière sera accordée aux objets culturels pendant les travaux.

2.2.6. Code de l'urbanisme et de la construction

La Loi n° 017-2006 du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso régie le domaine de l'urbanisme et de la construction.

Le chapitre 2 du présent code (des règles fondamentales en matière de construction) stipule respectivement à son article 29 que : « Toute construction soumise à permis de construire doit faire appel à un bureau d'études d'architecture ou à un architecte agréé, et/ou au service technique chargé de la construction territorialement compétente pour l'établissement des activités du projet architectural ».

L'article 30 stipule aussi que : « Toute construction soumise à permis de construire doit faire appel à un bureau d'études d'ingénierie ou à un ingénieur agréé, et/ou au service technique chargé de la construction territorialement compétente pour les études techniques des activités du projet. ».

Les activités du projet se conformeront scrupuleusement aux différentes prescriptions pertinentes contenues dans le code de l'urbanisme et de la construction.

2.2.7. Code Général de collectivités territoriales

Il faut noter que la loi N° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ensemble de ses modificatifs, consacre la communalisation intégrale du territoire avec l'apparition des conseils des communes rurales et des conseils villageois de développement dans le paysage institutionnel et qui ont un rôle important dans la gestion foncière et l'aménagement du territoire. En effet, les collectivités territoriales, dont les communes rurales disposent d'un domaine foncier propre, constitué par les parties du domaine foncier national cédées à titre de propriété par l'état. Les terres des communes rurales sont subdivisées en trois (03) espaces à savoir (i) les espaces d'habitation, (ii) les espaces de production (iii) et les espaces de conservations.

L'article 32 stipule que : « Les collectivités territoriales concourent avec l'Etat, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection, à la gestion des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie ».

La mise en œuvre du PGES de la présente étude nécessitera l'implication effective des responsables de la commune de Zabré.

2.2.8. Code de la Santé Publique

La Loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant Code de la Santé Publique définit dans ses principes fondamentaux, « les droits et les devoirs inhérents à la protection et à la promotion de la santé de la population » de même que « la promotion de la salubrité de l'environnement ». Par ailleurs, le Code traite de plusieurs autres matières dans le domaine de l'environnement dont la pollution

atmosphérique, les déchets toxiques et les bruits et nuisances diverses ainsi que les sanctions encourues pour non-respect des dispositions réglementaires en vigueur.

Les activités du projet dans sa mise en œuvre devront respecter les dispositions réglementaires en vigueur en ce qui concerne les différentes pollutions du milieu (eau, air, sol) par les déchets de chantier et les nuisances sonores.

Pendant la phase d'exploitation, les différentes parties prenantes du projet prendront toutes les dispositions idoines pour minimiser les risques professionnels qu'encourent les bénéficiaires. Pour ce faire, l'entité qui sera chargée de la gestion des infrastructures doit s'assurer qu'un règlement intérieur est défini et qui prend en compte les risques environnementaux et sociaux du site du projet. Il faudra aussi restreindre certaines activités qui peuvent engendrer des risques importants pour l'environnement physique, biophysique et humain.

2.2.9. Loi sur l'hygiène publique au Burkina Faso

Il s'agit de la loi N°022-2005/AN du 24 mai 2005 portant code de l'hygiène publique. A son chapitre 3 il traite de l'hygiène des habitations. L'article 4 de la loi prévoit que l'élimination des déchets comporte les opérations de pré-collecte, de collecte, de transport, de stockage, de traitement nécessaire à la récupération de l'énergie ou des éléments et/ou matériaux réutilisables, ainsi que la mise en décharge contrôlée, l'enfouissement ou le rejet dans le milieu naturel.

Afin d'être en conformité vis-à-vis de cette loi le promoteur doit veiller à la préservation et à faire la promotion de la santé publique à travers l'hygiène sur le site du projet pendant la phase de construction et d'exploitation ainsi que dans le voisinage. Ces dispositions seront incluses dans le règlement intérieur de comité de gestion l'infrastructure qui sera mise en place par la commune de Zabré.

2.2.10. Loi sur les emballages et les sachets plastiques

La Loi N° 017-2014/AN du 20 mai 2014 a pour objet l'interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et des sachets plastiques non biodégradables. L'article 2 précise que la Loi vise entre autres à éliminer la propagation dans le milieu naturel des déchets plastiques générés par l'utilisation non rationnelle des emballages et sachets plastiques non biodégradables, à protéger la santé et l'hygiène publique, à préserver la qualité des sols, des eaux et de l'air, à assainir le cadre de vie des populations etc.

Il est évident que pendant la phase de construction, les entreprises feront usage d'emballages et de sachets plastiques qui serviront pour le travail.

Ainsi, compte tenu des conséquences néfastes de l'insalubrité due aux déchets plastiques, les entreprises exécutantes prendront toutes les dispositions nécessaires pour la mise en application effective de cette loi pendant la réalisation des activités du projet afin de préserver l'environnement et la santé des populations. Cette disposition sera incluse dans la clause

environnementale et insérée dans le règlement intérieur du Lycée d'Enseignement Général pendant la phase exploitation et dans le code de bonne conduite de l'entreprise en phase construction.

2.2.11. Loi sur le développement durable

La mise en œuvre du développement durable est régie par la Loi n°008-2014/AN du 08 Avril 2014 portant loi sur le développement durable au Burkina Faso qui fixe les règles générales d'orientation de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. Selon l'article 2 de cette loi, la mise en œuvre du développement a pour but :

- créer un cadre national unifié de référence pour assurer la cohérence des interventions des acteurs à travers des réformes juridiques, politiques et institutionnelles appropriées ;
- garantir l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale dans toutes les actions de développement.

L'article 3 précise que « la présente loi s'applique à l'ensemble des lois et règlements, politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement publics ou privés au Burkina Faso ».

Cette loi sera particulièrement mise en exergue dans le cadre de l'engagement citoyen qui vise l'appropriation des différentes activités du projet par les bénéficiaires en vue d'une gestion rationnelle et durable des infrastructures qui seront réalisés pour les générations actuelles.

2.2.12. Code Forestier du Burkina Faso

La loi N°003-2011/AN du 5 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso fixe les principes fondamentaux de gestion durable et de valorisation des ressources forestières, fauniques et halieutiques et vise à protéger et à valoriser lesdites ressources forestières, fauniques et halieutiques (articles 1 et 2).

Ce nouveau Code vient en remplacement de celui de 1997. Il dispose en son article 48 que toute réalisation de grands travaux entraînant un défrichement d'une certaine ampleur, est soumise à une autorisation préalable sur la base d'une étude d'impact sur l'environnement.

Le projet respectera donc ces obligations en veillant à la préservation et à la protection de l'environnement tout au long de sa mise en œuvre

2.2.13. Loi sur la gestion de l'eau

L'article 24 de la loi n° 002-2001/AN du 08 février 2001 Portant Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau stipule que, sont soumis à autorisation ou à déclaration, les aménagements hydrauliques et d'une manière générale, les installations, ouvrages, travaux et activités réalisés par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant, selon le cas :

- des prélèvements d'eau superficielle ou souterraine, restitués ou non ;
- une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux ;

- des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants.

Cette autorisation fixe, en tant de besoin, les prescriptions imposées au bénéficiaire en vue de supprimer, réduire ou compenser les dangers ou les incidences sur l'eau et les écosystèmes aquatiques.

L'*article 51* prévoit qu'en cas de pollution accidentelle de l'eau, les personnes publiques intervenues matériellement ou financièrement ont droit au remboursement par la ou les personnes à qui incombent la responsabilité de l'accident, des frais d'enquête et d'expertise exposés par elles ainsi que des dépenses effectuées pour atténuer ou éviter l'aggravation des dommages. Le remboursement des sommes dues s'effectue sans préjudice de l'indemnisation des autres dommages.

Ce texte est pertinent dans le cadre du présent projet en ce sens que la mise en œuvre des sous-projets pourrait avoir une relation étroite avec la ressource en eau, tant au niveau du prélèvement qu'au niveau de l'atteinte de sa qualité tant physique que chimique. Le projet devrait se conformer à cette loi.

2.2.14. Loi n° 034-2009/AN du 16 Juin 2009 Portant Régime Foncier Rural

La présente loi détermine le régime domanial et foncier applicable aux terres rurales ainsi que les principes de sécurisation foncière de l'ensemble des acteurs du foncier rural (Article 1). Elle vise entre autres à favoriser la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles. La possession foncière rurale peut être exercée à titre individuel ou collectif (Article 34). Elle est établie lorsque d'une part, la preuve des faits constitutifs est rapportée et lorsque d'autre part, aucune contestation n'est révélée à l'occasion de la procédure contradictoire de constatation prévue par la présente loi (Article 35).

Cette loi sera considérée lors de l'identification des sites d'emprunt de matériaux et de carrière pour les travaux.

2.2.15. Code du travail

DECRET N° 2008-331/PRES promulguant la loi n° 028-2008/AN du 13 mai 2008 portant Code du travail au Burkina Faso

L'Article 4 de ce Code mentionne que « Toute discrimination en matière d'emploi et de profession est interdite ». À l'Article 6, paragraphe 4, il est aussi noté que, les travaux ou services ne peuvent être exigés que d'adultes valides dont l'âge n'est pas présumé inférieur à dix-huit ans ni supérieur à quarante-cinq ans.

Selon l'Article 137 la durée légale de travail des employés ou ouvriers de l'un ou l'autre sexe, de tout âge, travaillant à temps, à la tâche ou à la pièce, est de quarante heures par semaine dans tous les établissements publics ou privés.

Les Articles 142 et 143 traient de la situation et des conditions de travail de la femme. La femme travailleuse ne peut être affectée à des travaux susceptibles de porter atteinte à sa capacité de reproduction ou, dans le cas d'une femme en état de grossesse, à sa santé ou à celle de l'enfant. La nature de ces travaux est déterminée par décret pris en Conseil des ministres après avis du comité

technique national consultatif de sécurité et santé au travail. Une femme employée habituellement à un poste de travail reconnu par l'autorité compétente comme dangereux pour la santé a le droit, lorsqu'elle est enceinte, d'être mutée sans réduction de salaire à un autre poste de travail non préjudiciable à son état.

La mise en œuvre du projet doit se conformer à l'esprit de cette loi.

2.2.16. Loi n°15-2006 du 11 mai 2006 Code de Sécurité Sociale

En son Article 1, cette loi stipule qu'il est institué au Burkina Faso un régime de sécurité sociale destiné à protéger les travailleurs salariés et assimilés et leurs ayants-droits. Ce régime comprend :

- une branche des prestations familiales chargée du service des prestations familiales et des prestations de maternité ;
- une branche des risques professionnels, chargée de la prévention et du service des prestations en cas d'accident du travail et de maladie professionnelle ;
- une branche des pensions, chargée du service des prestations de vieillesse, d'invalidité et de survivants ;
- toute autre branche qui viendrait à être créée par la loi.

Sont assujettis au régime de sécurité sociale institué par la présente loi, tous les travailleurs soumis aux dispositions du code du travail sans aucune distinction de race, de nationalité, de sexe et d'origine, lorsqu'ils sont occupés en ordre principal, sur le territoire national pour le compte d'un ou plusieurs employeurs, nonobstant la nature, la forme, la validité du contrat, la nature et le montant de la rémunération (Art.3).

Cette loi est particulièrement pertinente car dans la mise en œuvre des sous-projets, plusieurs travailleurs seront sollicités par les différentes entreprises adjudicataires des travaux. Elle va obliger ces Entreprises à les déclarer à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour leur prise en charge en cas d'accident de travail, de décès, de maternité etc.

2.2.17. Loi n°36-2015.CNT du 29 octobre 2015 portant Code Minier au Burkina Faso

La mise en œuvre du projet va entraîner une exploitation des carrières et pourrait entraîner la destruction de l'environnement biophysique. Le Code Minier fixe les règles pour la conduite des activités minières dans le domaine public ou privé (articles 8 et 9). Il définit la classification des gîtes naturels en carrières et mines (articles 21 à 24) et en fixe les modalités d'exploitation (articles 84 à 95). Le Code Minier détermine également les grands objectifs de protection de l'environnement et définit, de façon plus précise certaines modalités, en particulier l'obligation de réhabilitation des sites exploités et la conservation du patrimoine forestier et conditionne toute activité d'exploitation à l'obtention d'un permis et à la présentation d'un programme de gestion de l'environnement comprenant un plan de réhabilitation des sites et leurs coûts prévisionnels (article 139 à 146). L'autorisation d'exploitation des carrières et toutes les conditionnalités sont spécifiées dans le chapitre 3 (articles 96 à 117) du Code Minier et les conditions de sécurité publique, d'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail sont spécifiées aux articles 135 à 138.

Les activités d'exploitation des carrières/emprunts doivent être conduites de manière à minimiser leur impact négatif sur l'environnement physique, les populations locales et les

usages et coutumes ancestrales en contenant la pollution sous toutes ses formes, dans des normes acceptables prévues par le Code Minier et la législation sur l'environnement.

2.2.18. Loi N°061- 2015/CNT du 06 septembre 2015, portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes.

L'article 2 de cette loi stipule : La présente loi s'applique à toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles notamment les violences physiques, morales, psychologiques, sexuelles, économiques, patrimoniales et culturelles. Aucune tradition, culture ou religion ne peut être invoquée pour justifier ces formes de violence à l'égard des femmes et des filles ou disculper un quelconque auteur de ce type de violence.

Il est créé au sein de chaque unité de la police et de la gendarmerie nationale des structures spéciales chargées (article 39) :

- d'accueillir et d'écouter les femmes et les filles victimes de violences ou menacées de violences ;
- d'examiner rapidement les mesures urgentes que requièrent les circonstances ;
- de convoquer et entendre les auteurs ;
- de se transporter sur les lieux, d'y faire des constatations et le cas échéant, d'intervenir pour mettre fin à une violence en train de se commettre ;
- de procéder au besoin à l'arrestation des auteurs.

Selon l'article 40, il est créé au sein de chaque commune un centre de prise en charge et de protection des femmes et des filles victimes de violences.

Le projet va se conformer aux dispositions de cette loi.

2.2.19. Autres textes en vigueur au Burkina Faso

Du point de vue réglementaire, plusieurs décrets assurent la mise en œuvre du Code de l'environnement et des autres lois ci-dessus cités et doivent par conséquent aussi servir de référence à la présente étude :

- ÷ Le décret N°2015-1187/PRES/TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 21 octobre 2015 portant conditions et procédure de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnementale et social. Il dispose en son article 25 que toutes les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du Ministre chargé de l'environnement. Cet avis établit sur la base d'une notice ou d'une étude d'impact sur l'environnement.

Le présent projet est assujetti à une notice d'impact sur l'environnement au regard de sa classe (Catégorie B) selon le présent décret.

- ÷ Le décret n°2001-251/PRES/PM/MS du 30 mai 2001 (JO 2001 N°25) portant adoption des documents intitulés "cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA 2001-2005 et « Plan d'action de lutte contre le VIH/SIDA au Burkina en 2001 ». La mise en œuvre du sous-

projet mobilisera une importante main-d'œuvre pendant la phase des travaux de construction.

Les entreprises adjudicatrices des travaux prendront toutes les dispositions utiles pour sensibiliser les travailleurs et le voisinage sur les IST, le VIH SIDA, et le COVID -19.

- ÷ Le Décret N°2014-926/PRES/PM/MATD/MEDD/MEAHA/MEF/MRAH/MFPTSS du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'État aux régions dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ;
- ÷ Le décret n°2015-1203/PRES-TRANS/PM/MERH/MJDHPC du 28 octobre 2015 portant modalités d'organisation et de conduite de l'inspection environnementale ;
- ÷ Le décret N° 98-321/PRES/PM/MEE/MIHU/MATS/MEF/MEM/MCIA du 28 juillet 1998 portant réglementation des aménagements paysagers au Burkina Faso ;
- ÷ Le décret N° 98-323/PRES/PM/MEE/MATS/MIHU/MS/MTT du 28 juillet 1998 portant réglementation de la collecte, du stockage, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets urbains ;
- ÷ Le décret N°2001- 185 /PRES/PM/MEE du 7 mai 2001 portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol ;
- ÷ L'arrêté n° 2004-019/MECV du 07 juillet 2004 portant détermination de la liste des espèces forestières bénéficiant de mesures de protection particulière.
- ÷ Décret n°2015- 1200 /PRES- TRANS/PM/MERH/MME/MICA/MS/MIDT/MCT portant modalités de réalisation de l'audit environnemental.

Ces différents décrets servent soit à cadrer l'exécution des activités du projet pour éviter des impacts sur l'environnement soit à cadrer la NIES pour qu'elle soit conduite selon les règles de l'art.

2.3. Cadre institutionnel applicable aux activités du projet

2.3.1. Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et la Promotion des Langues Nationales

Au terme de l'Article 9 du Décret n° 2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 8 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement :

Le Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et la Promotion des Langues Locales assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'éducation préscolaire, d'enseignements primaire et secondaire, d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) et d'éducation non formelle.

A ce titre, il est chargé :

- ÷ de l'élaboration des normes et du contrôle de leur application ;
- ÷ de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'élimination de l'analphabétisme à travers le Programme National d'Accélération de l'Alphabétisation PRONAA (phase II) ;

- ÷ de l’élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la carte d’alphabétisation des jeunes et adultes en collaboration avec les maires ;
- ÷ de la coordination et de l’évaluation des activités d’éducation non formelle ;
- ÷ de la création et de la gestion des centres d’éducation de base non formelle ;
- ÷ de la formation initiale et continue des personnels de l’éducation non formelle ;
- ÷ de l’utilisation des langues nationales dans les activités d’enseignements/apprentissages et communautaires ;
- ÷ de la réalisation d’activités sportives et socioculturelles dans les structures d’éducation non formelle.

Au regard des activités du PAAQE, la direction régionale de l’Education Nationale, de l’Alphabétisation et la Promotion des Langues Nationales sera consultée sur la conformité des infrastructures scolaires proposées en rapport avec les équipements contenus dans le manuel des normes éducatives au Burkina Faso (janvier 2020). Aussi leurs avis et suggestions seront pris en compte dans la phase de conception, de réalisation et d’exploitation de l’infrastructure éducative.

2.3.2. Projet d’Amélioration de l’Accès et de la Qualité de l’Éducation (PAAQE)

Le PAAQE dispose d’une Unité de Gestion du Projet. Cette unité est responsable de la coordination du projet, des activités fiduciaires, du suivi et de l’évaluation et des activités de communication. Elle signe un contrat de gestion délégué avec toutes les entités d’exécution du Projet. Ces différentes conventions définissent la portée des mandats des différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet. Les Spécialistes en Sauvegarde Environnementale et Sociale (SSES) ont en charge la diffusion de l’information en direction des zones retenues pour le projet, des ministères techniques et des agences d’exécution. Ils ont également et surtout en charge la gestion environnementale et sociale du PAAQE. Ils mettent le CGES/CPR et les NIES à la disposition des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet dans les zones concernées, pour une meilleure appropriation des principes qui régissent la gestion environnementale et sociale du projet. Ils veillent à la prise en compte du volet environnemental et social dans les différents dossiers d’appels d’offres, les contrats et les marchés et le suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

2.3.3. Ministère de l’Environnement, de l’Energie, de l’Eau et de l’Assainissement

Ce Ministère assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d’environnement et de développement durable.

L’Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) est rattaché à ce ministère et a comme mandat de promouvoir, encadrer et gérer tout le processus d’évaluation environnementale et sociale au Burkina Faso.

L’ANEVE tient des séances d’examen des Termes de référence (TDR) formulés par les promoteurs de sous-projets, et des études et notices d’impact qui sont déposées pour revue et approbation. Il formule un avis sur la recevabilité de ces études et émet une recommandation au Ministre de l’environnement sur l’acceptabilité environnementale des aux activités du sous-projets. À ce titre,

il organise la session du COTEVE et les enquêtes publiques pour la validation du rapport d'EIES en vue de la délivrance de l'avis motivé sur la faisabilité environnementale et sociale du projet. Quant à la Direction Régionale de l'Environnement et ses démembrements, elle réalise les inventaires floristiques dans les emprises des projets avant abattage. En outre, ces Directions autorisent l'abattage des arbres dans les emprises des projets conformément aux contenus des PGES prenant en compte des activités de reboisement en compensation des arbres abattus. Aussi, doivent-elles participer au choix des espèces et au suivi des activités de reboisement. Par ailleurs, elles sont aussi chargées de la gestion des arbres abattus dans les emprises des travaux.

2.3.4. Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Ils assurent pour le compte de l'Etat toutes les opérations financières dans les différents secteurs de développement national. Dans le cadre de ce sous-projet, ces ministères assureront la tutelle financière et la caution du financement des différents sous-projets. Ils interviendront ainsi dans la mobilisation et la mise à la disposition des fonds nécessaires pour l'exécution du présent projet.

2.3.5. Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale

La mise en œuvre du projet va certainement engendrer l'emploi des cadres et de la main d'œuvre non qualifiée. Ce Ministère est concerné par le projet à travers l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE).

2.3.6. Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

Il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Santé et de l'Hygiène Publique. A l'échelon local, le Ministère en charge de la Santé est représenté par sa Direction Régionales et ses Districts Sanitaires qui ont pour missions de coordonner l'activité sanitaire dépendant de leur ressort territorial et de fournir un support opérationnel et logistique aux services de santé.

Dans le cadre du projet, le Ministère interviendra avec l'appui des Directions régionales de la Santé, dans la sensibilisation sur la prévention sanitaire et d'hygiène publique ainsi que la gestion des accidentés. La réduction de la propagation des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et du VIH/SIDA constitue aussi l'une des activités à conduire par le MS. Cela s'opérera à travers des campagnes de formation, d'information et de sensibilisation au profit des travailleurs et des communautés.

2.3.7. Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme

Les travaux d'excavation pourraient ramener en surface des biens culturels enfouis depuis des siècles. La protection et la gestion des ressources culturelles échoient à ce ministère. C'est donc dire que la réalisation des infrastructures scolaires pourrait faire appel aux Directions Régionales de la Culture, des Arts et du Tourisme au cas où des biens culturels venaient à être ramenés en surface.

2.3.8. Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité

Au niveau décentralisé, les collectivités locales qui dépendent du MATDS, sont compétentes pour prendre des mesures en matière de pollutions et de nuisances. Dans ce cadre, le maire est compétent lorsqu'il existe un lien entre l'environnement et la sécurité ou la santé publique. Les collectivités locales sont attributaires de compétences en ce qui concerne la gestion de leur environnement. Il faut tout de même relever la faiblesse des capacités d'intervention de ces collectivités, notamment en termes de suivi de la mise en œuvre des projets qui s'exécutent sur leur territoire. Par exemple au niveau des mairies, il existe une Direction Technique mais pas de cellules de gestion environnementale. Il faut relever que, malgré l'existence de ces multiples structures, le cadre institutionnel de l'environnement ne fonctionne pas encore. Le déficit de gouvernance constitue un des éléments inhibiteurs de la mise en œuvre efficiente des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) des projets qui reçoivent le certificat de conformité environnementale du Ministre en charge de l'environnement. Le PAAQE intervient dans un contexte d'insécurité au Burkina Faso. Ce ministère sera interpellé pour la sécurisation des entreprises et l'ensemble des acteurs qui vont intervenir dans le cadre du projet.

2.3.9. Mairie de Zabré

Le Code Général des Collectivités Territoriales confère aux collectivités locales le pouvoir de s'administrer librement ; ce qui s'entend que toute initiative à laquelle, ils ne sont pas associés est d'office voué à l'échec.

D'autre part, ce Code leur reconnaît des compétences dans les domaines de la lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances (article 89).

Quant au code de l'environnement, il leur donne compétence dans la gestion des déchets urbains (article 33).

Enfin, l'existence des Commissions Environnement et Développement Local (CEDL) au sein de la mairie de Zabré, traduit toute la volonté de l'Etat à faire des collectivités des acteurs incontournables dans la gestion environnementale au niveau local. C'est ainsi que les collectivités locales veillent à la protection et à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Ces collectivités locales ont aussi un important rôle à jouer dans le suivi de la mise en œuvre, mais aussi dans la sensibilisation et la mobilisation des populations cibles. Mais, toutes leurs compétences s'exercent sous le contrôle des autorités administratives déconcentrées en étroite collaboration avec les services techniques chargés de la gestion des questions environnementales (Eaux et forêts, parcs nationaux,).

2.3.10. Populations bénéficiaires

Les populations des trois (03) centralités interviennent dans la conception des activités du projet et particulièrement dans l'élaboration du PGES. La consultation des bénéficiaires du projet est obligatoire en vertu des articles 19 et suivants le DECRET N°2015- 1187 /PRES-TRANS/PM/MERH du 22 octobre 2015 dont le but est de « recueillir les avis et les contre-propositions des parties concernées » par rapport aux différents aspects du projet.

Au niveau du contrôle et du suivi des travaux, l'accent est principalement mis sur les caractéristiques techniques des projets, et très peu d'attention est portée sur les aspects

environnementaux et sociaux. Des insuffisances sont notées dans la composition de l'équipe de contrôle et la plupart des bureaux ne dispose pas d'un expert environnementaliste pour le suivi environnemental. C'est donc dire que le(s) ou les bureau(x) de contrôle devront inclure un expert environnementaliste afin de s'assurer de la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre du projet.

2.3.11. Entreprises en charge des travaux

Leurs missions seront d'exécuter les travaux de construction des différentes activités du projet dont elles sont attributaires dans les règles de l'art tout en respectant les spécifications environnementales, sociales, de sécurité et d'hygiène de gestion des chantiers contenues dans leurs marchés ; l'objectif affiché étant la meilleure gestion environnementale et sociale de ces chantiers.

2.3.12. Mission de contrôle

La MDC est tenue de contrôler le respect par l'entreprise des exigences environnementales et sociales prescrites par le contrat de marché, ainsi que la conformité des travaux environnementaux et sociaux au cahier des charges. Les spécifications environnementales et sociales du contrat de marché, les PAPES du chantier de l'entreprise approuvés par la MDC et le PGES du projet seront les documents de référence de la surveillance environnementale et sociale.

2.3.13. Comité de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES) et les Organisations des Parents ou Mères d'élèves

Le Comité de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES), les Associations de Parents d'Elèves ou de Mère d'Elèves (APE/AME) seront impliqués dans la mobilisation des populations et participera au suivi des activités du projet.

2.3.14. Associations syndicales

Au niveau de l'éducation, il existe les organisations syndicales suivantes :

- La Coordination Nationale des Syndicats de l'Education Burkinabés (CNSEB) ;
- la Fédération des Syndicats Nationaux des Travailleurs de l'Education et de la Recherche (F-SYNTER) ;
- le Syndicat National des Enseignants du Secondaire et du Supérieur (SNESS),
- Syndicat National des Enseignants Africains du Burkina (SNEAB).

Ces structures syndicales seront impliquées dans la mise en œuvre du projet et surtout dans la mobilisation de la main d'œuvre et le recrutement des entreprises. Ces structures devraient être fortement impliquées dans le suivi des activités du projet.

2.4. Politique Opérationnelle de la Banque mondiale

La Banque mondiale dispose de dix (10) politiques opérationnelles de sauvegarde environnementale et sociale qui encadrent les projets et programmes financés entièrement ou partiellement sur les ressources de la Banque mondiale. La mise en œuvre du sous-projet de construction du Lycée de Zabré va déclencher deux (02) politiques de sauvegarde de la Banque

mondiale. Il s'agit (i) PO 4.01« Evaluation Environnementale » ; (ii) PO 4.11 « Ressources Culturelles Physiques ». Ces politiques ont été déclenchées car la mise en œuvre du sous-projet dans toute ses phases (préparation, construction et exploitation) auront des impacts environnementaux et sociaux, méritant qu'on fasse appel à la PO 4.01 pour proposer des mesures de mitigation. Aussi, lors des travaux de fouilles, il est possible de rencontrer des ressources culturelles nécessitant de faire appel à la PO 4.11 pour les mesures de gestion. Le projet est classé dans la « catégorie B » des projets financés par la Banque mondiale, projets dont les impacts environnementaux et sociaux sont jugés modérés. Il convient donc de faire une analyse comparative entre ces politiques et les dispositions nationales pertinentes. L'objectif étant d'identifier les insuffisances au niveau de la législation nationale afin de faire des recommandations visant à satisfaire les exigences des politiques de sauvegarde environnementales et sociales déclenchées par le projet. Cette analyse est indiquée dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Exigences des politiques de sauvegardes environnementales et sociales déclenchées par le projet et dispositions nationales pertinentes

Exigences de la politique	Dispositions nationales pertinentes	Observations/recommandations
PO 4.01 « Evaluation Environnementale »		
<p><i>Evaluation environnementale</i></p> <p>La PO/BP 4.01 portant Evaluation Environnementale est déclenchée si un projet va probablement connaître des risques et des impacts environnementaux potentiels (négatifs) dans sa zone d'influence</p>	<p>La Loi n°0062013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement du Burkina Faso et le Décret N° 2015-1187 déterminent les conditions et les procédures de réalisation de l'évaluation environnementale stratégique (EES), de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) et de la notice d'impact environnemental et social (NIES) conformément aux dispositions du Code de l'environnement.</p>	<p>La loi nationale satisfait cette disposition de la PO4.01.</p>
<p><i>Catégorie environnementale</i></p> <p>La Politique opérationnelle PO/BP 4.01 est déclenchée si le projet est susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catégorie A : impact négatif majeur - Catégorie B : impact négatif modéré et gérable -Catégorie C : Impacts négligeables (Prescriptions environnementales) 	<p>Selon l'article 4 du Décret N° 2015-1187 les travaux, ouvrages, aménagements et activités susceptibles d'avoir des impacts significatifs directs ou indirects sur l'environnement sont classés en trois (03) catégories ainsi qu'il suit :</p> <p>Catégorie A : Activités soumises à une étude d'impact environnemental et social (EIES)</p> <p>Catégorie B : Activités soumises à une notice d'impact environnemental et social (NIES)</p> <p>Catégorie C Activités faisant objet de prescriptions environnementales et sociales.</p> <p>La liste de ces travaux, ouvrages, aménagements et activités est jointe en annexe au présent décret</p>	<p>La loi nationale satisfait cette disposition de la PO4.01</p>
<p><i>Participation publique</i></p> <p>La PO/BP 4.01 dispose que pour tous les projets de Catégorie A et B, les groupes affectés par le projet et les ONG locales sont consultés sur les aspects environnementaux du projet. Elle insiste également sur le fait que leurs points de vue</p>	<p>Le Décret N° 2015-1187 appelle à la réalisation des enquêtes publiques pour les EES, les NIES et EIES (articles 16 et 19 à 25).</p>	<p>Cette loi nationale est conforme à celle de la banque.</p> <p>Dans le cadre de ce projet, Il sera procédé à un résumé des consultations publiques des points saillants dans la NIES.</p>

Exigences de la politique	Dispositions nationales pertinentes	Observations/recommandations
<p>doivent être pris en compte. Pour les projets de catégorie B, ces groupes sont consultés au moins à deux reprises : a) peu de temps après l'examen environnemental préalable et avant la finalisation des termes de référence de l'EIE ; et b) une fois établi le projet de rapport d'EIE. Par ailleurs, ces groupes sont consultés tout au long de l'exécution du projet, en tant que de besoin.</p>		<p>Une sortie terrain de consultation des parties prenantes sera également initiée par l'ANEVE dans le cadre de la validation de la présente NIES</p>
<p><i>Diffusion d'information</i></p> <p>La PO/BP 4.01 dispose (voir Annexe 11.4) de rendre disponible le projet d'EIE (pour les projets de la catégorie A) ou tout rapport EIE séparé (pour les projets de la catégorie B) dans le pays et dans la langue locale à une place publique accessible aux groupes affectés par le projet et aux ONG locales avant l'évaluation. En plus, la Banque mondiale diffusera les rapports appropriés sur son site internet</p>	<p>Le Décret N° 2015-1187 en ses articles 16 et 19 appelle à la réalisation des enquêtes publiques pour les EES, les NIES et EIES.</p>	<p>La loi nationale satisfait cette exigence de la PO4.01</p>
<p>PO 4.11 « Ressources Culturelles Physiques »</p>	<p>La PO/BP 4.11 dispose de promouvoir un développement qui prend ses racines dans les valeurs fondamentales du patrimoine et la diversité des expressions culturelles ; de sauvegarder et promouvoir ce patrimoine et cette diversité afin de forger une dynamique de connaissance et de compréhension, de respect mutuel et de tolérance, facteurs de paix ; d'intégrer les objectifs de la politique culturelle dans les priorités de la stratégie nationale de développement et de la lutte contre la pauvreté ; de renforcer le dialogue interculturel et une coopération cultuelle fondée sur des principes</p>	<p>Le Burkina a ratifié le 2 avril 1987 la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel du 23 novembre 1972.</p> <p>L'ordonnance N° 85-049/CNR/PRES portant protection du patrimoine culturel stipule en son article 27 que lorsque, par suite des travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, ruines, vestiges d'habitation ou des sépultures anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sont mis à jour, le découvreur de ces objets et le propriétaire de l'immeuble ou le titulaire du droit de superficie où ils ont été découverts sont</p>

Exigences de la politique	Dispositions nationales pertinentes	Observations/recommandations
d'égalité et de partage pour un enrichissement mutuel.	tenus d'en faire la déclaration immédiatement à l'autorité administrative locale. Selon l'article 28 de cette loi l'Etat statue sur les mesures à prendre à l'égard des découvertes de caractère immobilier faites fortuitement. Les trouvailles de caractère mobilier faites fortuitement appartiennent de plein droit à l'Etat.	

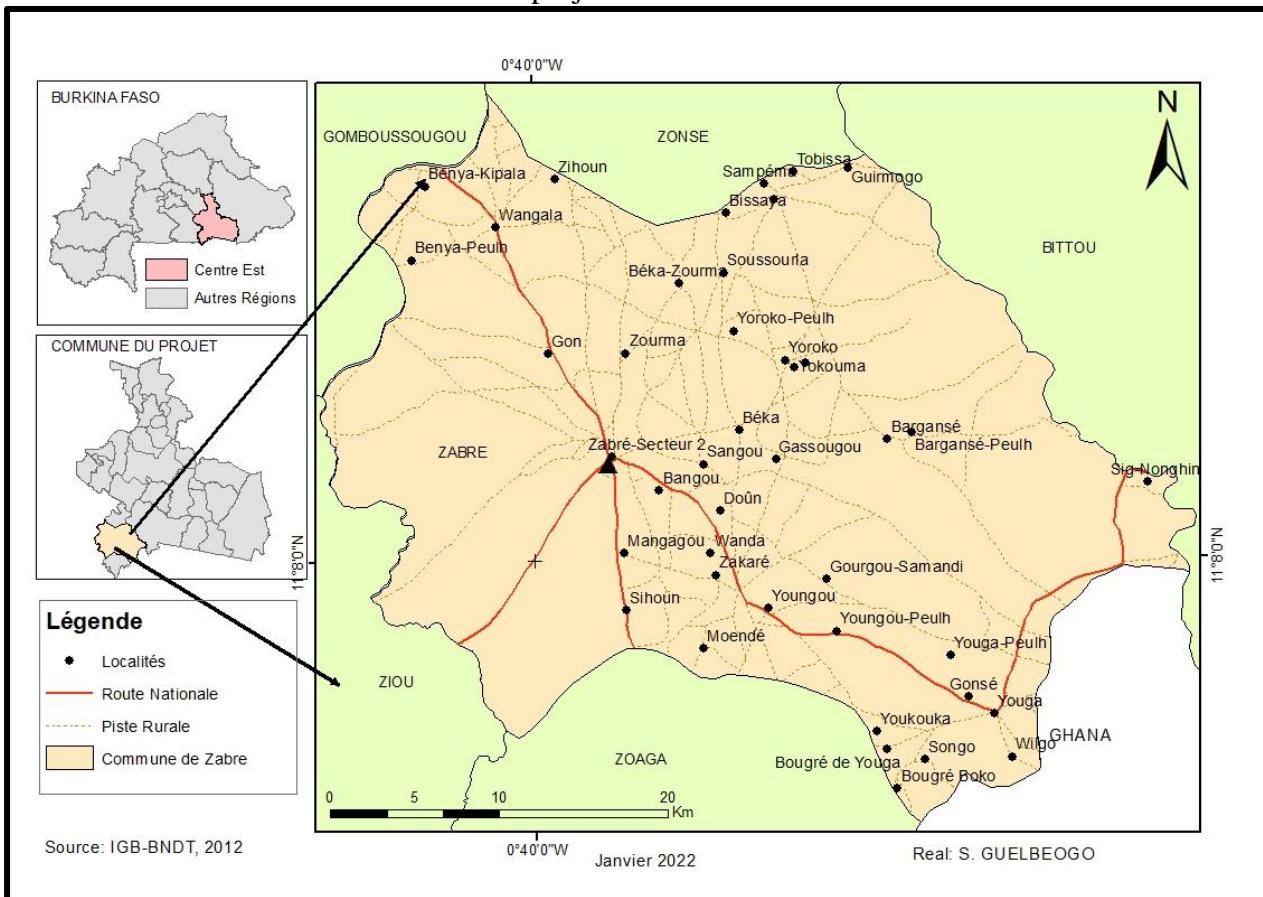
Source : Consultant, janvier 2022

III. DESCRIPTION DU SOUS-PROJET

3.1. Localisation de la zone du sous-projet

Le sous-projet est localisé dans la commune de Zabré, province du Boulgou, région du Centre Est. La Commune de Zabré est située à environ 110 Kms de Tenkodogo, le chef-lieu de la province du Boulgou et de la région du Centre-Est. Elle est logée dans le quadrilatère défini par les coordonnées géographiques suivantes (Cf. Carte1) : longitude Ouest 0° 32 et 0° 45, latitude Nord 11° 17 et 11° 28. Elle est limitée au Nord par les communes de Zonsé et de Gomboussougou (province du Zoundwéogo), au Sud par celle de Zoaga et la République du Ghana, à l'Ouest par le fleuve Nazinon qui la sépare de la province du Nahouri. A l'Est le Nakambé constitue une limite naturelle entre Zabré et la commune de Bittou. La commune a une superficie de 962,06 km².

Carte 1: Localisation de la zone du sous-projet



3.2. Présentation du promoteur

Le PAAQE est mis en œuvre par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN). Pour ce faire, une Unité de Gestion du Projet a été mise en place. L'unité de gestion du projet (UGP) est responsable de la coordination du projet, des activités fiduciaires, du suivi et de l'évaluation et des activités de communication. L'UGP

signera un contrat de gestion délégué avec toutes les entités d'exécution du Projet. Ces différentes conventions définiront la portée des mandats des différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet. L'UGP du PAAQE comprend :

- une coordonnatrice ;
- un service génie civile ;
- un service de sauvegarde environnementale et sociale ;
- un service des opérations et du suivi évaluation ;
- un service financier ;
- un service en passation des marchés ;
- un contrôleur interne.

Le service de sauvegarde environnementale et sociale comprend (i) un spécialiste en sauvegarde sociale et (i) un spécialiste en sauvegarde environnementale. Ce service à travers ces spécialistes a des rôles clés dans le cadre de la préparation de la NIES, de sa validation et de la mise en œuvre ultérieure du PGES. Il est notamment chargée de :

- ∞ participer aux activités couvrant la mise en œuvre des projets sur le plan environnemental ;
- ∞ examiner les rapports d'études environnementales et toute autre documentation disponible en vue de déterminer la faisabilité technique des travaux identifiés ;
- ∞ évaluer tous les aspects environnementaux et sociaux des projets, l'organisation, la gestion et les modalités de mise en œuvre, notamment le Plan de Gestion Environnementale et Sociale ainsi que l'élaboration du calendrier d'exécution ;
- ∞ participer au processus réception des travaux et de sélections des consultants, et suivre les aspects environnementaux des projets ;
- ∞ participer aux missions de supervision et assurer le suivi de l'exécution des questions relatives à l'environnement, s'assurer de sa bonne exécution ;
- ∞ participer à l'élaboration des rapports d'évaluation des projets ;
- ∞ rédiger les parties du rapport d'évaluation portant sur l'environnement du projet, les aspects environnementaux et sociaux et le Plan de Gestion Environnementale et Sociale ;
- ∞ proposer, suite aux missions de supervision et/ou sur la base des informations reçues à travers les rapports périodiques, toute action nécessaire pour résoudre les problèmes environnementaux et sociaux qui apparaissent au cours de l'exécution des projets ;
- ∞ apprécier les impacts des projets financés sur les bénéficiaires et proposer des mesures susceptibles d'accroître les effets bénéfiques des opérations réalisées ;
- ∞ vérifier et commenter les dossiers d'appels d'offres, les résultats du dépouillement des offres, analyser les projets de marchés entre les emprunteurs et les fournisseurs en rapport avec la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale et émettre des avis sur la pertinence des biens et services à acquérir dans le cadre du projet.

3.3. Etat des lieux actuel du site du projet

Le site du sous-projet de construction du lycée est situé dans la zone lotie du secteur 6 de la ville de Zabré. Son espace, est une réserve administrative prévue à cet effet par le Plan d'Occupation du Sol (POS) de Zabré. Il est localisable à travers les éléments suivant sur l'extrait cadastral : section :

AW, Parcelle :00, lot :23. D'une superficie de 02ha 33a 34ca, c'est un site vide sans occupation humaine (cf. photo 2). Le site dispose d'un plan de bornage joint en annexe 24. Le maire a également initié une note d'affection du site au sous-projet de construction du lycée (annexe 25).

Photographie 2 : aperçu du site devant abriter le lycée



Source : consultant, données terrain, janvier 2022

Cette photo montre effectivement que le site est vide et n'est exploité pour une activité.

Par ailleurs, on a pu dénombré quelques essences floristiques présentes sur le site. Le tableau suivant fait la synthèse des espèces rencontrées.

Tableau 4 : inventaire des arbres sur l'emprise du site

Nom scientifique de l'espèce	Utilité sociale	Statut	Nombre	X	Y	Liste UICN- Niveau de vulnérabilité
<i>Adansonia digitata</i>	médicinal	Non Protégé	1	756685	1240358	VU
<i>Acacia nilotica</i>	médicinal	Non Protégé	1	756666	1240393	LC
<i>Balanites aegyptiaca</i> (03 pieds)	médicinal	Non Protégé	03	756651	1240495	LC
<i>Acacia seyal</i>	médicinal	Non Protégé	1	756675	1240526	LC

Nom scientifique de l'espèce	Utilité sociale	Statut	Nombre	X	Y	Liste UICN-Niveau de vulnérabilité
<i>Balanites aegyptiaca</i>	médicinal	Non Protégé	1	756681	1240465	LC
<i>Acacia nilotica</i>	médicinal	Non Protégé	1	756681	1240465	LC
Total			8			

Source : consultant, données terrain janvier 2022

Légende

EN : En danger

VU : Vulnérable

LC : Moins inquiétant-Stable

ND : Données indisponibles

* Protection particulière au Burkina Faso

Le site du projet est très pauvre en espèce floristique. Les quelques essences rencontrées sont majoritairement des épineux comme l'atteste la photo 3.

Photographie 3 : arbres rencontrés sur le site



Source : consultant, données terrain, Janvier 2022

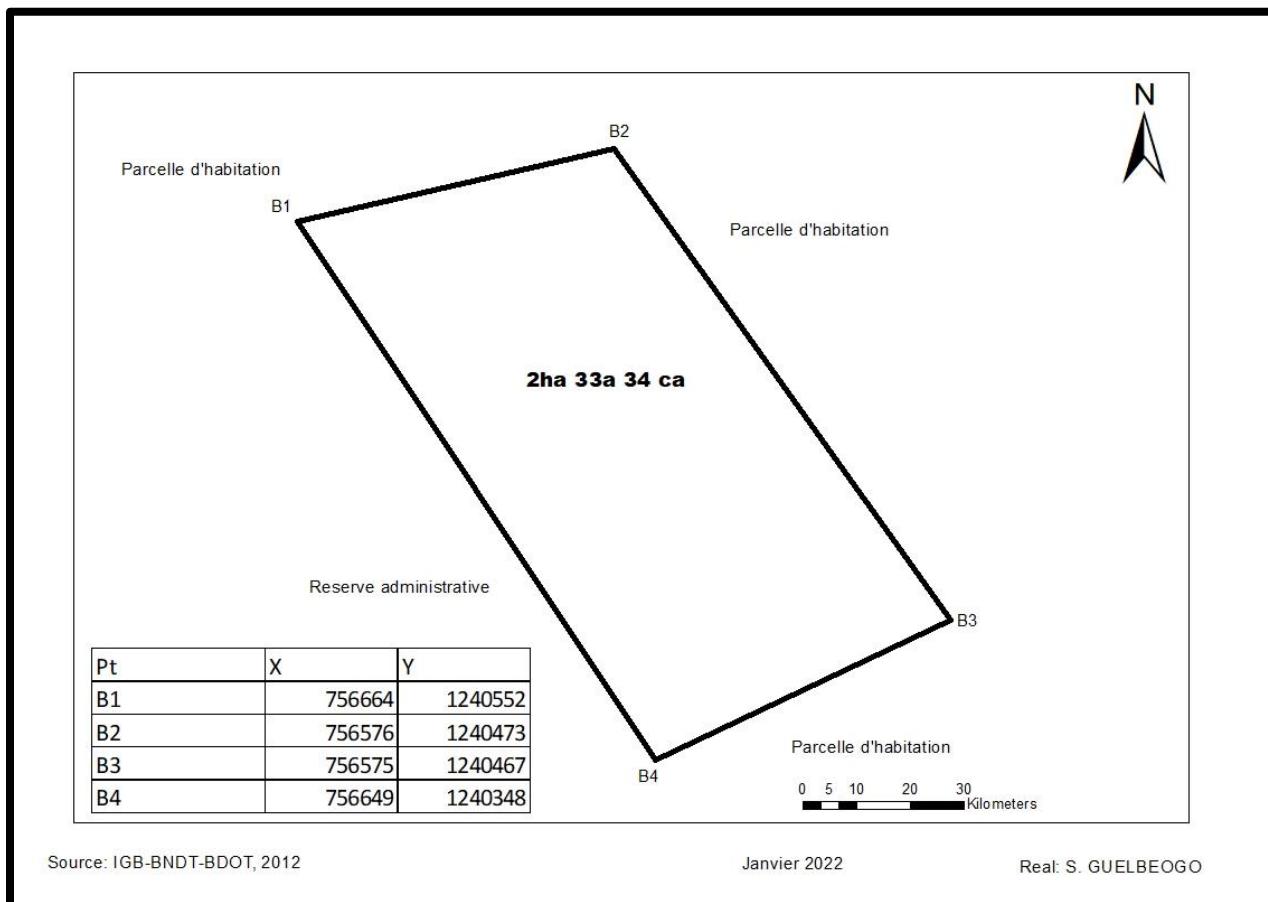
Le relief du site est plat. Cependant, on note par endroit des affleurements rocheux. Le sol du site est de type ferrugineux latéritique à faible valeur agronomique.

3.4. Description des infrastructures prévues dans le cadre du sous-projet

Le projet consiste à la construction d'un Lycée d'Enseignement Général dans la commune de Zabré. Le site se trouve dans le secteur 6 de Zabré. Il est limité :

- Au Nord par des parcelles habitations
- Au Sud par une réserve administrative
- A l'Est par des parcelles habitations
- A l'Ouest par des parcelles habitations

Carte 2 : plan du site du projet



Les infrastructures prévues dans le cadre du projet sont entre autres :

- 01 bâtiment pour l'administration ;
- 06 salles de classe ;
- 01 salle de professeur ;
- 01 salle pour bibliothèque ;
- 01 salle pour la Vie scolaire ;
- 01 salle pour le Conseiller Principal d'Education ;

- 01 salle informatique ;
- 02 blocs de latrines à quatre postes pour les élèves ;
- 01 bloc de latrines à deux postes pour l'administration, et
- 01 logement F4 avec annexes (cuisine, latrines-douche)

Tableau 5 : matériaux et personnel à mobiliser

N°	DESIGNATION	LYCEE
1	Gravier	240m3
2	Sable	720 m3
3	Moellons	84 m3
4	Ciment	160 tonnes

Tableau : Service Génie Civil/PAAQE.

Tableau 6 : Liste du matériel à mobiliser

No.	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis
1	Camions benne pour l'approvisionnement du chantier et le transport du matériel volume : 6 à 8 m3	02
2	Camion-citerne de 3000 à 6000 litres	01
3	Compacteur à rouleau lisse vibrant	01
4	Bétonnière de 350 litres	02
5	Aiguilles vibrantes	03
6	groupe électrogène minimum 05 KVA	01
7	atelier de soudure	01
8	Véhicule de liaison	01
9	ensemble de petit matériel Brouettes, pelles, pioches, serre-joints, niveau	Ensemble

Source : Service marché PAAQE

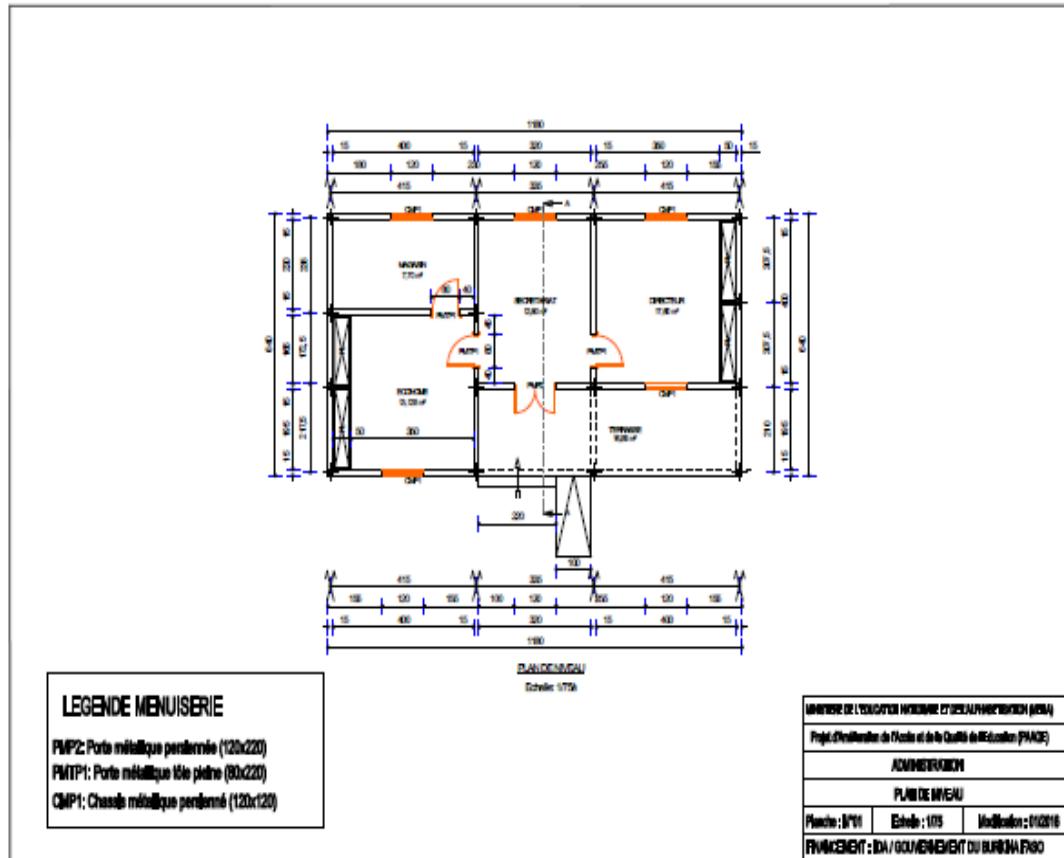
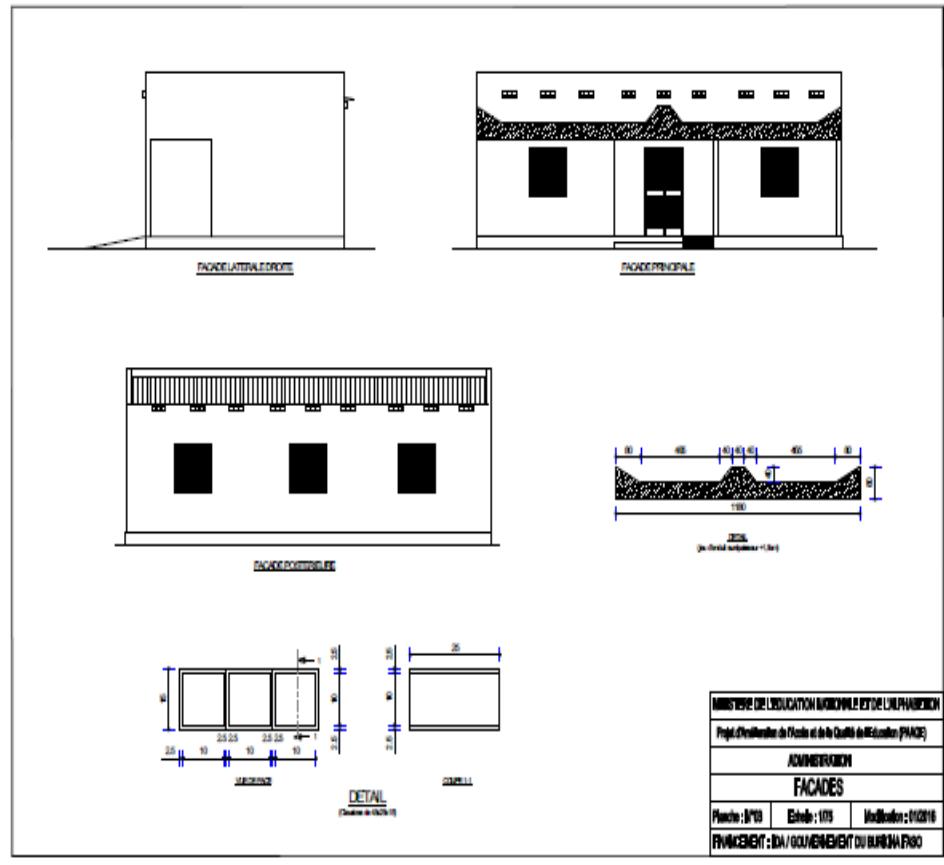
Tableau 7 : Personnel clé pour chaque lot

No.	Position	Nombre
1	Directeur des travaux	01
2	Conducteur de travaux	01
3	Chef de chantier	01

4	Responsable HSE	01
Personnel d'encadrement		03
	Maçon	04
	Menuisier	02
	Ferrailleurs	03
Ouvriers qualifié		09
	Manoeuvre	11
Ouvriers non qualifié		17
Nombre total du personnel		29

Source : Service Génie Civil/PAAQE

Plan 1: Plan de masse du Lycée



3.5. Situation sécuritaire de la zone du sous-projet

Depuis 2015, le Burkina Faso connaît une dégradation continue du contexte sécuritaire et fait face à une recrudescence des attaques terroristes. Ce phénomène s'est amplifié en 2019, affectant désormais plusieurs localités. La région du Centre Est, n'est pas en marge de cette situation. En effet, la région connaît des foyers du terrorisme. Il s'agit entre autres des communes de Ouargaye, de Comin-yanga, de Dourtenga et de Bittou. Il y a déjà eu des attaques terroristes dans ces communes. En témoigne, trois policiers burkinabè ont été tués dans une attaque armée, alors qu'ils effectuaient une mission de sécurisation du site aurifère de Ouarweogo, situé dans la commune de Bittou dans la région du Centre-est du Burkina Faso, début janvier 2022. Fort heureusement, la commune de Zabré, zone du sous-projet est pour l'instant stable. En dehors, des communes sus- cités, toutes les autres communes n'ont jusque-là essuyé une attaque terroriste. En somme, la détérioration de la situation sécuritaire dans la zone du sous-projet reste faible.

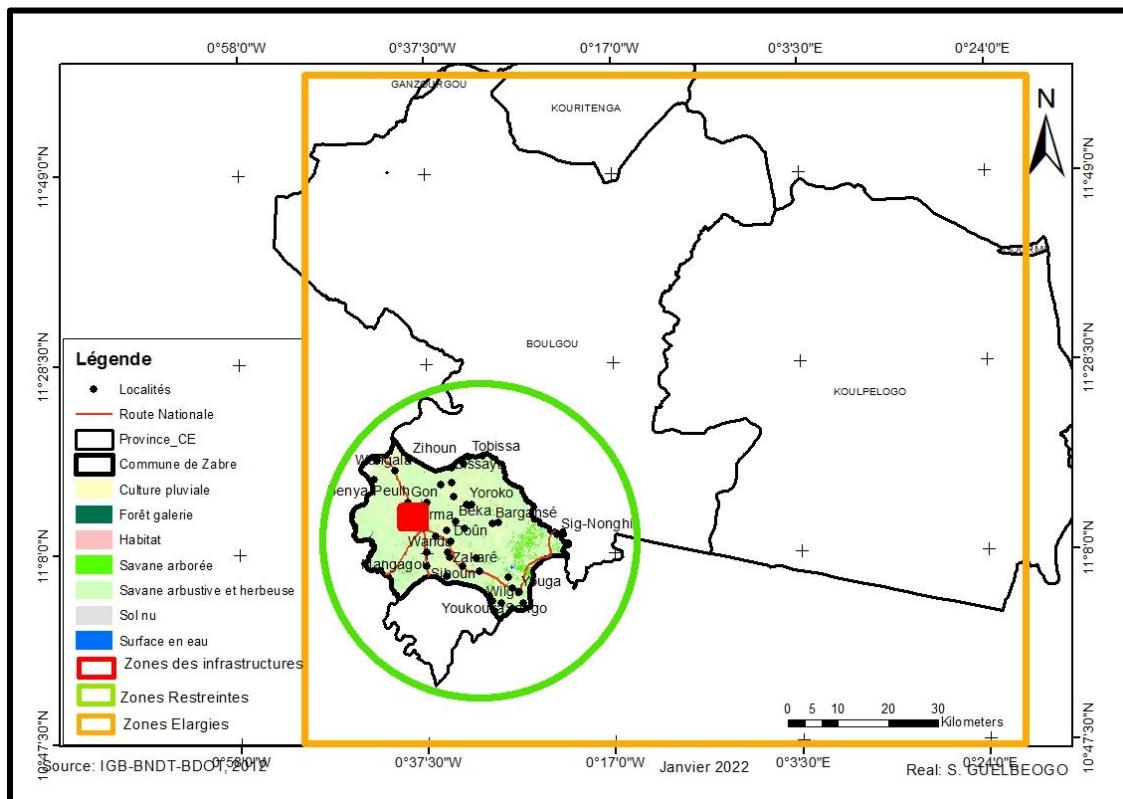
IV . DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU PROJET

4.1. Zones d'influence du sous-projet

La zone du projet est subdivisée en zones d'influence permettant de mieux comprendre et de cerner les impacts potentiels sur l'environnement. En fonction de l'intensité, de l'amplitude, de l'étendue et de la fréquence des impacts des travaux sur les composantes biophysiques, socio-économiques et des limites naturelles et administratives, trois (03) zones d'analyses ont été établies (Cf. Carte 3) :

- zone des infrastructures ou zone d'influence directe de 2ha 33a 34ca, sur laquelle les bâtiments des salles de classe et de l'administration seront réalisés et les impacts environnementaux et sociaux plus ressentis ;
- zone d'influence indirecte ou zone d'étude restreinte : c'est la zone qui couvre un rayon de 10 km au tour de la zone d'influence directe et concerne la commune urbaine de Zabré et ses environs ;
- zone d'influence diffuse ou zone d'étude élargie. Elle englobe toutes les localités concernées par le projet. Elle peut s'étendre au niveau communal, provincial et même régional.

Carte 3 : Zone d'influence du projet



4.2. Environnement physique, biologique, humain et socio-économique

4.2.1. Milieu bio physique

4.2.1.1. Relief

Le relief de la commune est marqué par de vastes plaines avec des bas-fonds souvent très évasés. Cependant, quelques collines situées à l'extrême Sud de la commune se présentent avec des altitudes qui ne dépassent guère 290 m. Les collines, les ravins et des bas-fonds induits par les affluents des fleuves Nakanbé et Nazinon rompent la monotonie du relief et lui impose une certaine rugosité. Le site du projet est caractérisé par un relief plat.

4.2.1.2. Climat et pluviométrie

La commune rurale de Zabré se trouve dans la zone climatique sud soudanienne. Au cours des quinze dernières années, la moyenne pluviométrique s'établie à 927 mm, repartie sur 50 jours de pluie en moyenne. La zone est marquée par une période sèche qui s'étend d'octobre à mai et une période humide de juin à septembre. Sur le plan thermique, elle enregistre des températures extrêmes de 39°C entre le mois de mars et celui d'avril, et de 16°C entre le mois de janvier et celui de février. Le climat de la zone du projet est celui de la commune.

4.2.1.3. Vent

Le vent en saison sèche est l'harmattan, d'origine continentale et d'orientation globale Nord-est/Sud-ouest, avec des vitesses moyennes mensuelles variant entre 1.0 et 2.1 m/s. La mousson, d'origine maritime et humide souffle du Sud-ouest/Nord-est à des vitesses généralement inférieures à 2, 5m/s, excepté des vents orageux très violents.

4.2.1.4. Ressources en eau

La commune est drainée par un important bassin issu des eaux de la volta. Le réseau hydrographique est donc déterminé par la présence des fleuves Nakambé et Nazinon dont la commune fait partie des bassins versant. Ces cours d'eau se caractérisent par leur rythme saisonnier. La présence de la source d'eau intarissable de Youga, du barrage de Zourma, des retenues d'eau de Bèka, de petit Zabré et de Youngou constitue des facteurs de promotion de la production agricole et sylvicole. La profondeur de la nappe phréatique se situe entre 15 m et 25 m. Les ressources en eau permettent une exploitation par des pompes à motricité humaine. Le débit nécessaire pour l'équipement de ces pompes est de 0,7m³/h.

4.2.2. Ressources en sols

On distingue différents types de sols dans la commune. Ces sols issus d'un vieux socle granitique et de l'évolution du processus pédogénétique peuvent être classés comme suit :

- Les sols ferrugineux tropicaux lessivés (latéritiques) que l'on retrouve dans les glacis et les sommets des crêtes. Ce sont des sols de faible à moyenne valeur agronomique, utilisés pour la culture des graminées vivrières (sorgho, mil) et quelques oléagineux (sésame). Leur exploitation nécessite un apport consistant en fumure organique ;
- Les sols halomorphes, peu évolués « apport alluvial 18% » occupent les bas-fonds, les interfluves et les berges. Ces sols riches, sont favorables à la pratique des cultures maraîchères, de la riziculture et à la production de quelques graminées vivrières telles que le sorgho blanc ;

- Les sols minéraux bruts. Cette classe comprend les lithosols sur granite, les sols peu évolués hydromorphes sur argile vertue à recouvrement gravillonnaires, les lithosols sur cuirasse ferrugineuse, les sols halomorphes sur matériaux argileux à argilo-sableux.
- Le site du projet est dominé par des sols ferrugineux tropicaux.

4.2.3. Ressources végétales

La végétation de la commune de Zabré se compose de jachères et de champs. Elle résulte de l'action de l'homme qui pendant longtemps a défriché pour l'exploitation agricole. Elle est composée de parcs arborés à végétation de *Butyrospermum paradoxum* (karité), de caïlcèdra et de ficus sp tout autour de la ville de Zabré. Elle comporte aussi une savane arbustive autour des villages de Zourma, Beka, Wanda et de Zabré. Les essences floristiques rencontrées sur le site du projet sont : *Adansonia digitata*, *Acacia nilotica*, *Balanites aegyptiaca*

4.2.4. Faune

Elle est essentiellement composée de petits gibiers constitués de la faune aviaire (perdrix : *Perdix perdix*, pintades sauvages : *Numida meleagris*, ...) et de lièvres (*Lepus*). On y rencontre aussi des troupeaux d'éléphants (*Loxodonta africana*), des buffles (*Bubalina*), des phacochères (*Phacochoerus*), cobras (*Serpentes*) ainsi que des reptiles (pythons : *Python*, crocodiles : *Crocodile*, varan du Nil : *Varanus*) et des prédateurs. La pratique de la chasse se mène à la lisière du territoire communal.

4.2.5. Milieu humain

Selon le résultat final du cinquième Recensement Général de la Population et de l'habitat (RGPH) réalisé en 2019, la commune de Zabré compte 119 374 habitants dont 53 392 hommes et 65 510 Femmes. Le nombre de ménage a été estimé à 25 392 ménages répartie dans 44 villages. La population est en majorité jeune.

Tableau 8 : répartition de la population de la commune de Zabré

Commune					Groupe d'âge an		
	Nombre de ménage	Homme	Femme	Ensemble	0-14	15-64	64+
ZABRE	25 392	53 864	65 510	119 374	57931	56 326	5 117

INSD, RGPH, Juin 2022

Cette hausse de la population s'explique par plusieurs raisons : croit naturel et la migration. Elle n'est pas sans conséquences sur les ressources naturelles, l'occupation de l'espace et l'accessibilité aux services sociaux de base. L'émigration constitue le flux migratoire le plus important. Les destinations des migrants sont variées. Par ordre d'importance ces destinations sont les suivantes : Côte d'Ivoire, Ghana, Gabon, Italie, Espagne, Mali, Libye, Guinée Equatoriale. Au plan interne, l'émigration se fait en direction de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Zabré.

4.2.6. Rôle et la place de la femme dans la société

Le rôle que joue la femme dans la société est prépondérant tant sur le plan de la reproduction, de l'accumulation des richesses que sur le plan social. La position de la femme au sein de la société a été influencée par la modernité notamment l'accès à l'éducation, la sensibilisation sur le planning familial, la prolifération des mouvements associatifs, etc.

La société voit du respect et de la considération pour la femme qui procrée. De ce fait l'union entre l'homme et la femme est toujours motivée par la recherche de procréation. L'infécondité de la femme est une raison suffisante pour qu'un homme épouse plusieurs femmes, dans le but de pérenniser sa lignée.

Au plan économique, la femme constitue une main d'œuvre importante pour le chef de famille, ce qui explique la polygamie. Elle mène des activités en marge de la production familiale. De nos jours les femmes exercent des activités rémunératrices à côté de leurs lopins de terre qu'elles exploitent pour satisfaire les besoins primaires de leurs foyers.

Le mariage confère à l'homme et à la femme une promotion sociale leur permettant de donner leurs avis pour les prises de décisions. La femme qui, jadis ne prenait pas la parole en public s'exprime de nos jours à travers les associations et les groupements. Elle participe de ce fait à la prise de décision. Elles n'ont toujours pas le droit de décision sur leur maternité.

Au plan de la gouvernance locale, les femmes participent à l'animation de la vie politique à travers leur présence au conseil municipal et aux CVD.

4.2.7. Activités économiques

L'agriculture et l'élevage constituent les principaux secteurs de production dans la commune. L'agriculture occupe plus de 95% de la population active de la commune de Zabré. Elle se caractérise par son système de production extensif, la faiblesse de ses rendements, la baisse de la fertilité des sols et la mauvaise répartition de la pluviométrie. Elle concerne la production céréalière, les cultures de rente, les cultures de contre-saison et l'arboriculture.

La production céréalière :

Les principales spéculations céréalières de la commune sont le sorgho rouge, le sorgho blanc, le mil, le riz, le maïs.

Les productions céréalières de la commune enregistrent dans leur ensemble des rendements faibles par rapport à leurs capacités réelles. Ces rendements sont influencés par la baisse de la fertilité des sols et la faible utilisation des intrants. Les spéculations aux rendements les plus élevés sont le maïs et le riz.

Les cultures de contre-saison :

Les cultures de contre-saison produites sont les tubercules (patate douce, manioc, etc.) et les produits maraîchers (tomate, aubergine, chou, oignon, etc.). Cette production se fait en deçà des potentialités dont dispose la commune en bas-fonds aménageables.

Les cultures de rente :

Les principales cultures de rentes sont le coton, l'arachide, le soja, le voandzou et le sésame.

Ces spéculations permettent aux ménages de se procurer d'importants revenus financiers.

L’arboriculture :

Elle concerne essentiellement les arbres fruitiers (manguiers, goyaviers, etc.). Les produits de ces activités sont destinés à la consommation et à la vente sur les marchés locaux.

L’élevage :

Le système d’élevage prédominant dans la commune de Zabré est le système extensif. Ce type d’élevage est caractérisé par un faible investissement de la part des éleveurs pour les soins sanitaires et les besoins alimentaires des troupeaux.

4.2.8. Education

- ÷ **L’éducation formelle**
- ✓ **Enseignement primaire**

L’enseignement primaire relève de la circonscription de l’éducation de base de Zabré I. La commune de Zabré dispose de trente une (31) écoles. Le tableau ci-après en donne la situation.

Tableau 9: Situation des infrastructures et équipements scolaires en 2008

Ecoles	Nombre de classes		Nombre Logements	Nombr e forages	Nombr e latrines	Nombr e Cantine s	Clôture	Jardi n	Terrain de sport
	Sous paillote	construites							
Bango A	02	06	0	1	1	1	0	0	1
Bango B	00	03	0	0	0	1	0	0	0
Bangou	01	06	6	1	1	1	0	0	1
Bèka	00	06	2	0	1	1	0	0	1
Bèkata	01	00	0	0	0	1	0	0	1
Bèka-zourma	01	03	1	1	1	1	0	0	1
Bissaya	00	04	0	1	1	1	0	0	1
Bougreboko	00	03	1	0	1	1	0	0	1
Doun	00	03	0	1	1	1	0	0	1
Gassougou	03	05	2	1	1	1	0	0	1
Gon	00	05	0	0	1	1	0	0	1
Guirmogo	01	03	1	1	1	1	0	0	1
Kipoura	00	03	1	0	1	1	0	0	1
Sampèma	01	05	3	0	1	1	0	0	1
Sangou	00	03	0	0	1	1	0	0	1
Songo	00	03	3	0	1	1	0	0	1

Ecoles	Nombre de classes		Nombre Logements	Nombre forages	Nombre latrines	Nombre Cantine	Clôture	Jardin	Terrain de sport
	Sous pailletoe	construites							
Soussoula	03	04	0	0	1	1	0	0	1
Wangala	03	06	3	1	1	1	0	0	1
Yorko	01	03	1	0	1	1	0	0	1
Youga	00	05	3	1	1	1	0	0	1
Youngou A	00	06	4	1	1	1	0	0	1
Youngou B	00	05	3	1	1	1	0	0	1
Zabré A	01	06	3	0	1	1	0	0	0
Zabré B	00	03	0	0	1	1	0	0	0
Zabré C	01	03	3	0	1	1	0	0	0
Zabré catholique	00	06	0	1	1	1	0	0	1
Zabré évangélique	00	06	5	1	1	1	0	0	0
Zabré filles	01	03	0	0	1	1	0	0	0
Zihoun	00	03	0	0	1	1	0	0	1
Zourma	01	03	2	1	1	1	0	0	1
Zourma-diamma	01	01	0	0	0	1	0	0	1
TOTAL	22	117	49	14	28	31	0	0	25

Source : CEB Zabré I, novembre 2008

A la lecture du tableau ci-dessus, les observations suivantes peuvent être faites :

- absence de logements dans certaines écoles ;
- absence de jardins potagers dans les écoles ;
- absence de clôtures ;
- absence de terrains de sport dans certaines écoles;
- absence de latrines dans certaines écoles ;
- existence d'écoles non normalisées ;

On note un état de délabrement très avancé de certaines infrastructures. Des 31 écoles que compte la commune de Zabré, seulement 7 sont normalisées.

÷ L'éducation non formelle

Il existe au total 73 centres d'alphabétisation dans la Commune de Zabré qui ne sont pas construits à l'exception de trois centres. Au titre de l'année 2008, on compte 1 724 apprenants.

Les principaux opérateurs sont les associations pag-la-yiri et AYDA. Le principal partenaire financier est le FONAENF. De l'ensemble des centres d'alphabétisation que compte la commune, on dénombre 10 CPAF pour l'apprentissage du braille.

✓ Enseignement secondaire

La commune de Zabré compte deux établissements d'enseignement secondaire que sont le lycée départemental et le lycée privé El Bethel.

Les difficultés que rencontre l'enseignement secondaire dans la commune de Zabré sont de plusieurs ordres. Il s'agit notamment de la forte demande dans les classes de 6^{ème} et de 2^{nde} en rapport avec la faiblesse de l'offre liée à l'insuffisance des infrastructures, du personnel, du matériel didactique, de laboratoire, de bibliothèque

4.2.9. Santé

A l'instar de la province du Boulgou, la situation sanitaire de la commune de Zabré reste préoccupante malgré les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires. La fréquentation des centres sanitaires est particulièrement influencée par la précarité des conditions matérielles et financières de la population. A cela s'ajoutent d'autres facteurs comme les pesanteurs socio-culturelles, la malnutrition protéino-énergetique, l'insalubrité de l'environnement et la persistance de certaines pathologies.

Huit CSPS et un CMA sont implantés sur le territoire communal. En plus du CMA, les CSPS selon leur localisation déterminent le niveau de l'offre de services sanitaires. L'accessibilité aux formations sanitaires est fonction des distances à parcourir.

4.2.10. Analyse du changement du climat sur l'infrastructure éducative et inversement

La zone d'intervention de l'implantation de l'infrastructure éducative à l'instar du reste du pays connaît des dérèglements liés au changement du climat : vents d'extrême violence, pluies diluviennes, sécheresses longues et récurrentes, températures extrêmes...

Les phénomènes climatiques ci-dessus cités peuvent avoir des effets négatifs sur l'infrastructure scolaire. En effet, les vents violents peuvent occasionner la destruction de la toiture des bâtiments tandis que les pluies diluviennes peuvent causer des inondations et être à l'origine de dégâts sur les infrastructures. Les effets négatifs du dérèglement climatique sur la production agricole, pastorale et sur la faune et la flore pourvoyeuses de revenus des parents d'élèves impactera négativement sur la production et les revenus des parents d'élèves qui peuvent ne pas disposer des ressources nécessaires pour assurer la scolarité des élèves.

L'infrastructure éducative, pendant sa phase de construction et d'exploitation peuvent contribuer à la modification du climat par une mauvaise gestion des déchets solides pendant la construction et l'exploitation (incinération anarchique) qui produiront des gaz à effets de serre (CO_x, NO_x, ...).

Afin de limiter l'impact négatif du changement du climat sur l'équipement éducatif et vice versa, les mesures ci-après devront être mise en œuvre :

- ÷ Le respect des normes techniques en matière de construction ;
- ÷ La sensibilisation des entreprises sur les effets négatifs de leurs activités sur le climat ;
- ÷ La sensibilisation des parties prenantes sur les stratégies d'adaptation et d'atténuation.

V. ANALYSE DES VARIANTES DANS LE CADRE DU SOUS-PROJET

Toute évaluation environnementale de projet comporte un examen de variantes. Dans cette partie, nous examineront l'alternative « sans projet » et l'alternative « projet ». Il faut noter que le choix du site du sous-projet a été consensuel entre la mairie et les bénéficiaires du sous-projet.

Variante avec le sous-projet

❖ Variante liée au choix de l'approvisionnement en eau

Toutes les activités d'une entreprise nécessitent un approvisionnement adéquat en eau afin de faciliter sa mise en œuvre et satisfaire les besoins du personnel. Sur le site du sous-projet, les sources d'eau pouvant satisfaire les besoins sont : les eaux souterraines (réalisation de forage) et la connexion au réseau de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA).

Option A : Eaux souterraines (réalisation de forage)

Dans cette option, le promoteur réalisera un forage équipé d'un château d'eau. Le forage devrait alors satisfaire durablement les besoins en eau de l'installation.

Avantages : permettre au sous-projet d'être autonome sur le long terme en matière d'approvisionnement en eau ; réduire les conflits liés à l'utilisation de la ressource.

Inconvénients : la réalisation du forage et du château d'eau nécessitera l'intervention de spécialistes pour l'identification du site l'installation des équipements ; L'option nécessite des investissements pouvant s'élever à environ 10 000 000 FCFA. A cette dépense s'ajoutent d'autres frais : analyses laboratoires, maintenance des équipements, etc.

Option B : Raccordement au réseau de l'ONEA

Avantages : accès facile à l'eau ; facilité de fonctionnement de l'équipement par la proximité de la ressource en eau ; site bénéficiant déjà d'un raccordement au réseau de l'ONEA.

Inconvénients : les pénuries d'eau.

✓ Choix de la variante optimale

Parmi les deux (02) options ci-dessus présentées, l'option B « Raccordement au réseau de l'ONEA » semble être le plus indiqué et réduira les coups d'approvisionnement en eau au niveau du site. Cependant, pour éviter les pénuries d'eau, la combinaison des deux options serait le plus adéquat sur le long terme.

❖ Variantes liées au choix de l'approvisionnement en énergie

L'énergie constitue le principal facteur qui détermine l'activité économique. Cette analyse prévoit entre autres options énergétiques : l'option « réseau raccordé à la SONABEL» et l'option « recours aux énergies renouvelables ».

Option A : Réseau raccordé à la SONABEL

Avantages : le site est en zone loti et est déjà raccordé à la SONABEL et facilité d'accès à l'énergie.

Inconvénients : la volatilité du prix du pétrole ; les déséquilibres entre l'offre et la demande en énergie, les coupures incessantes du courant ; la contribution à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre ; la contribution à l'épuisement des sources d'énergies fossiles et paiement de factures mensuelles.

Option B : Recours aux énergies renouvelables

Avantages : énergies primaires inépuisables à très long terme ; source d'énergie régulière et constante ; pas de factures à payer.

Inconvénients : l'installation de cette énergie requiert un cout élevé, maintenance régulière.

✓ Choix de la variante optimale

Après une analyse approfondie, l'option A semble être la plus intéressante sur le plan économique vu que le site est déjà raccordé à la SONABEL mais sur le plan environnemental l'option B semble être la plus judicieuse. Cependant, en considérant un certain nombre de facteurs techniques, on pourrait émettre des réserves sur le choix de l'option A uniquement. En somme, l'option optimale serait la combinaison des deux options.

❖ Variantes liées au choix du site

La localisation du site a un enjeu environnemental majeur car l'installation et l'exploitation de l'unité vont engendrer des impacts environnementaux pouvant affecter le milieu physique, biologique et humain. L'installation de l'unité doit se faire sur un site qui remplit au moins les critères suivants :

- être facilement accessible (voies d'accès) ;
- être le plus éloigné possible des établissements dont la proximité d'avec l'unité présenterait des risques ;
- être dans une zone où les odeurs émises n'affecteront pas les personnes situées dans les environs du site du sous-projet;

Option A : construction du lycée sur le site actuel

Option B : construction du lycée sur un site en dehors du site actuel

✓ Choix de la variante optimale

Après une analyse approfondie, l'option A semble être la plus judicieuse et ne nécessitera pas de déplacement de personnes

Variante avec sous-projet retardé

Il peut arriver une situation indépendante de la volonté politique du pays comme une guerre, une insurrection, une révolution ou une catastrophe naturelle, etc., ce qui peut entraîner le report de la mise en œuvre du projet, avec toutes les conditions environnementales et socioéconomique négatives qui peuvent en découler.

Variante sans sous-projet

La variante sans projet est contraire à la politique sectorielle de l'éducation du Burkina Faso (PSE/BF) 2014-2023. En situation sans projet, le taux de scolarisation de la commune de Zabré connaît une baisse et le développement du capital humain du Burkina Faso. La variante sans projet permet d'éviter les nuisances temporaires telles que le bruit, la poussière et les vibrations générés par l'implantation du projet, les risques d'accidents et de conflits sur le site du projet. Aussi, l'absence du défrichement et du dessouchage permet de préserver les gîtes des animaux. L'analyse des deux variantes, alternatives (sans projet et avec projet) permet à n'en point douter de choisir la situation avec projet. La variante construction de l'infrastructure éducative sur le site de la commune de Zabré étant la meilleure variante de cette alternative. Bien entendu, les mesures d'évitement, d'atténuation, de compensation et de bonification devront être correctement appliquées.

VI. IMPACTS DU SOUS-PROJET SUR LES DIFFERENTS DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT

L'analyse de l'état initial du milieu physique, biologique et humain, de même que la définition des variantes, des composantes et de la description technique de l'infrastructure éducative, ont permis de dégager les principaux enjeux environnementaux. La nature et la gravité des perturbations occasionnées dépendent de facteurs liés aux méthodes de gestion et de contrôle des opérations.

Les impacts sont décrits selon des critères spatio-temporels et d'intensité.

6.1. Enjeux environnementaux et sociaux

Enjeux négatifs

Les principaux enjeux négatifs relatifs au sous-projet de construction du lycée sont :

- ✓ la perte d'espèces végétales dans l'emprise du sous-projet
- ✓ la propagation de la poussière entraînant des nuisances pour le personnel de chantier et les populations riveraines ;
- ✓ la survenue probable d'accidents pendant les travaux avec le personnel de chantier et les riverains ;
- ✓ la contamination et la propagation du COVID.19 ;
- ✓ la contamination et la propagation des IST et du VIH/SIDA dues aux comportements sexuels à risques du personnel ;
- ✓ l'accroissement des VBG EAS HS
- ✓ la pollution des sols, des eaux de surface par les déchets liquides et solides de chantier ;
- ✓ la destruction des sols dans les zones d'emprunt de matériaux et les carrières ;
- ✓ la perturbation temporaire de la circulation ;
- ✓ les conflits entre les riverains et l'entrepreneur dus aux nuisances (sonores, poussière) ;
- ✓ les conflits entre les ouvriers et l'entrepreneur dus à une défaillance dans le paiement des salaires.
- ✓ L'altération de la qualité des eaux, des sols et de l'air ;

Enjeux positifs

Quant aux principaux enjeux positifs relatifs au sous-projet, ils prennent en compte :

- ✓ la création d'emplois dus au sous-projet ;
- ✓ la plantation d'arbres de compensation ;
- ✓ la contribution à l'absorption du CO₂ par les arbres plantés ;
- ✓ l'obtention de retombées économiques pour les populations dues à la création d'emplois ;
- ✓ la réduction de la pauvreté due aux retombées économiques ;
- ✓ l'accroissement de l'offre éducative ;
- ✓ le maintien des élèves dans le système éducatif ;
- ✓ la contribution à la réalisation de la politique de l'enseignement secondaire du Burkina Faso.

6.2. Méthodologie d'identification et d'évaluation des impacts

Les impacts des travaux de construction du lycée sont évalués selon trois (03) phases qui sont :

Phase 1 : l'identification des impacts qui repose sur l'identification des sources d'impact ;

Phase 2 : la caractérisation et la description de l'impact ;

Phase 3 : l'évaluation de l'importance des impacts potentiels de l'équipement socio-éducatif sur les composantes des milieux naturels et humains. La méthode retenue pour évaluer l'importance probable des impacts repose sur les principaux critères d'évaluation que sont la durée, l'étendue et l'intensité de l'impact (Méthode de Fecteau, 1997).

Pour y parvenir on utilise la matrice d'interrelations entre les sources d'impacts significatifs et les composantes du milieu affectées par les activités du sous-projet. Il est procédé ensuite à l'évaluation de l'importance des impacts potentiels identifiés dans la matrice d'interrelation. Les mesures d'atténuation, les modalités de surveillance et de suivi environnemental et social, les mesures institutionnelles, une estimation des coûts sont contenues dans un plan de gestion environnementale et sociale (PGES).

÷ Identification des impacts

L'identification des impacts est faite en mettant en relation les éléments de l'équipement éducatif, tant en phases de préparation, de construction qu'en phase d'exploitation et de fermeture. Cette mise en relation prend la forme d'une matrice d'identification des impacts (matrice de Léopold), où chaque interrelation identifiée représente un impact probable d'un élément de l'équipement éducatif sur plusieurs composantes du milieu.

Chacune des interrelations identifiées fait l'objet d'une évaluation de l'importance de l'impact anticipé au moyen d'une fiche d'impact qui présente les détails de l'évaluation. Chaque fiche présente une évaluation justifiée des impacts, une description factuelle, les mesures d'atténuation proposées, l'importance de l'impact résiduel et les mesures de surveillance et de suivi requises.

Les sources d'impacts

Les principales activités sources d'impacts environnementaux et sociaux pendant les phases de préparation, de construction, d'exploitation et de maintenance sont indiquées dans le tableau ci-après.

Tableau 10: Les activités sources d'impacts

Sources d'impacts	Description
Phase de préparation	
Installation des bases chantiers/ bases vie	Déboisement de l'emprise du site
Nettoyage du site	Installation des campements, des aires de services et des sites d'entreposage des matériaux Nettoyage et évacuation des déchets Opération de déboisement, dessouchage
Phase de construction	
Terrassement, Déblais et remblais	Réalisation de déblais-remblai
Réalisation des fouilles (fouilles, béton, maçonnerie et revêtement)	Fouille pour la fondation des infrastructures

Transport et circulation des camions	Transport des travailleurs entre les bases vies et les chantiers, des matériaux et des équipements nécessaires incluant la circulation des engins des chantiers
Exploitation des emprunts, Récolte des moellons	Exploitation des emprunts de matériaux divers
Prélèvement de l'eau	Prélèvement de l'eau de chantier dans le barrage de Zabré
Fondation-construction des différentes infrastructures	Ensemble des activités (génie civil) en lien avec la construction de l'infrastructure éducative
Travaux de finition	Toiture-Peinture-installation des sanitaires, du réseau d'électricité, enduits extérieurs et intérieurs des murs de maçonnerie ...
Présence de travailleurs	Présence des travailleurs sur le chantier et dans les bases vies
Production des déchets	Production de déchets solides et liquides
Repli de chantier	Pollution du milieu par les déchets de chantier mal gérés Remise en état des zones d'emprunts et des bases
Phase d'exploitation/entretien	
Présence des élèves et du personnel d'encadrement	Tous les apprenants et les enseignants qui fréquentent le site ainsi que le personnel administratif
Exploitation des installations	Utilisation des infrastructures
Gestion des eaux usées	Les eaux usées issues du nettoyage, des toilettes
Gestion des déchets solides	Tout déchet solide, documents didactiques, vieux outils informatiques
Circulation à l'intérieur et l'extérieur du site	Déplacement des différents types de véhicules
Administration des activités pédagogiques	Les cours, les formations aux métiers

Source : Consultant, données terrain, Janvier 2022

Composantes environnementales affectées

Les composantes du milieu (ou récepteurs d'impacts) susceptibles d'être affectées par la réalisation de l'infrastructure correspondent aux éléments sensibles de la zone d'étude (ceux susceptibles d'être modifiés de façon significative par les activités de l'équipement comme les éléments :

- **Milieu physique :**
 - Qualité de l'air;
 - Ambiance sonore et vibrations ;
 - Ambiance olfactive ;
 - Qualité et quantité de l'eau.
 - Structure et qualité des sols ;
- **Milieu biologique**
 - Faune et flore ;

- Esthétiques de passage.
- **Milieu socio-économique :**
 - Emploi ;
 - Activités socio-économiques ;
 - Santé-sécurité des élèves ;
 - Quiétude du voisinage ;
 - Emploi ;
 - Violences basées sur le Genre.

6.2. Evaluation de l'importance de l'impact

Un impact est évalué à partir des critères ci-dessous.

Nature de l'impact

Un impact peut être positif, négatif ou indéterminé. Un impact positif engendre une amélioration du milieu touché pour l'équipement éducatif, tandis que l'impact négatif contribue à sa détérioration. Un impact indéterminé est un impact qui ne peut être défini comme positif ou négatif ou encore qui présente à la fois des aspects positifs ou négatifs.

La durée de l'impact

L'impact est qualifié par un facteur de durée regroupé en trois (03) classes :

- Courte, quand l'effet de l'impact est ressenti à un moment donné et pour une période de temps inférieure à une saison ;
- Moyenne, lorsque l'effet de l'impact est ressenti de façon temporaire, mais pour une période de temps inférieure à la durée de la réalisation de l'infrastructure éducative et doit être associée à la notion de réversibilité ;
- Longue, quand l'effet de l'impact est ressenti à un moment donné et pour une période de temps supérieure ou égale à la durée des activités du sous-projet et à caractère d'irréversibilité. Lorsque cela est possible, l'évaluation de la fréquence ou de la récurrence de l'impact anticipé contribue à mieux définir la notion de durée.

L'étendue de l'impact

Elle correspond à son rayonnement spatial, c'est à dire, à la distribution spatiale de la répercussion. Elle est régionale, locale, ou ponctuelle selon que l'impact est ressenti respectivement en dehors des limites de la zone d'étude, en dehors du quartier, mais à l'intérieur des frontières de la zone et lorsqu'elle se situe dans les limites du quartier.

L'intensité

L'intensité correspond à l'ampleur des modifications qui affectent la dynamique interne et la fonction de l'élément environnemental touché par une activité de la réalisation de l'infrastructure éducative ou encore des perturbations qui en découleront.

On distingue trois (03) degrés que sont :

- Fort
- Moyen
- Faible

La perturbation est très forte lorsque l'impact compromet profondément l'intégrité de l'élément touché, altère très fortement sa qualité et annule toute possibilité de son utilisation. Elle est forte quand l'impact compromet l'intégrité de l'élément touché, altère sa qualité ou restreint son utilisation de façon importante.

Elle est moyenne quand l'impact compromet quelque peu l'utilisation, la qualité ou l'intégrité de l'élément touché.

Elle est faible lorsque l'impact ne modifie pas de manière perceptible l'intégrité, la qualité ou l'utilisation de l'élément touché.

En conséquence, **l'importance de l'impact** peut être classée en trois (03) catégories :

- Majeure, lorsque les composantes de l'élément environnemental touché risquent d'être détruites ou fortement modifiées ;
- Moyenne, quand elles sont modifiées sans toutefois que leur intégrité ni leur existence ne soit menacée ;
- Mineure lorsqu'elles ne sont que légèrement affectées.

Tableau 11: Grille d'évaluation des impacts (Fecteau, 1997)

Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Majeure
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Faible	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Ponctuelle	Longue	Mineure
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure

Source : Martin Fecteau, 1997

Valeur de la composante touchée par l'impact

Chaque composante du milieu possède une valeur qui lui est propre. Il est possible de distinguer une valeur intrinsèque et une valeur extrinsèque à une composante, lesquelles contribuent à la valeur globale ou intégrée.

La valeur intrinsèque s'établit à partir des caractéristiques inhérentes de la composante du milieu, en faisant référence à sa rareté, son unicité, de même qu'à sa sensibilité. La valeur extrinsèque d'une composante du milieu est plutôt évaluée à partir de la perception ou de la valorisation attribuée par la population ou la société en général. Le tableau ci-après présente la valeur des différentes composantes environnementales et sociales affectées par le sous-projet.

Tableau 12: *Valeurs des composantes affectées*

Environnement	Composantes	Valeur
Milieu physique	Sol	Faible
	Eaux de surface et sédiments	Faible
	Régime hydrologique	Moyenne
	Eaux souterraines	Faible
	Qualité de l'air ambiant	Faible
	Ambiance olfactive, sonore et vibration	Faible
Milieu biologique	Végétation naturelle	Moyenne
Milieu humain	Activités socio-économiques	Forte
	Santé et sécurité des communautés	Moyenne
	Emploi	Forte
	Violences basées sur le Genre, EAS, HS	Faible
	Patrimoine culture	Faible

Source : Consultant, données terrain, Janvier 2022

Importance de l'impact

L'importance de l'impact, qu'il soit de nature positive ou négative, est déterminée d'après l'évaluation faite à partir des critères énoncés précédemment. Ainsi, l'**importance relative** de l'impact est fonction de sa durée, de son étendue, de son intensité, mais également de la valeur accordée à la composante touchée. L'importance relative de l'impact est en fait proportionnelle à ces quatre (04) critères spécifiques et sera qualifiée de faible, de moyenne ou de forte. Il peut arriver qu'il soit impossible de déterminer l'importance de l'impact qui peut à la fois être positif et négatif.

La valeur est faible si l'impact affecte une ressource abondante saisonnièrement ou en toute saison, mais non menacée d'extinction ; elle est moyenne si l'impact affecte une ressource dont le temps de régénération et de mutation est relativement long (environ 05 ans).

La valeur est forte si elle affecte une ressource dont le temps de régénération et de mutation est long, supérieur à cinq (05) ans, une zone sensible ou une ressource menacée d'extinction définitive.

La somme de l'importance absolue de l'impact avec celle de la valeur de la composante touchée donne l'importance relative ou la gravité totale de l'impact.

Tableau 13: Grille de détermination de l'importance relative d'un impact (Fecteau, 1997)

Importance absolue de l'impact	Valeur de la composante affectée	Importance relative de l'impact
Majeure	Forte	Forte
	Moyenne	Forte
	Faible	Moyenne
Moyenne	Forte	Forte
	Moyenne	Moyenne
	Faible	Moyenne
Mineure	Forte	Moyenne
	Moyenne	Moyenne
	Faible	Faible

Source : Martin Fecteau, 1997

6.3. Résultats de l'identification des impacts

Les impacts potentiels de la réalisation des travaux de construction du lycée sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14: Impacts potentiels du sous-projet

Phases	Activités/sources d'impact	Milieux récepteurs	Impacts potentiels
Préparation	Installation des bases chantiers/ bases vies	Air	Dégradation de la qualité de l'air : Envol de poussières et émissions gazeuses (CO ₂ , SO _x , NO _x)
			Vibrations et nuisances sonores
		Eaux	Pollution des eaux
	Nettoyage du site	Eaux	Réduction de la quantité des eaux de surface
		Sol	Pollution des sols
		Populations	Atteintes à la santé et à la sécurité des travailleurs
Construction	Terrassement, déboisement, dessouchage	Air	Dégradation de la qualité de l'air : Envol de poussières et émissions gazeuses (CO ₂ , SO _x , NO _x)
			Vibrations et nuisances sonores
		Sol	Modification et fragilisation de la structure et de la texture des sols
		Végétation-faune	Abattage de ligneux (08 arbres) /destruction de l'habitat faunique
	Décapage de la terre végétale	Populations	Chute et blessures des travailleurs
			Recrudescence des maladies respiratoires

Phases	Activités/sources d'impact	Milieux récepteurs	Impacts potentiels
Exploitation	Transport et circulation des camions	Air	Dégradation de la qualité de l'air : Envol de poussières et émissions gazeuses (CO ₂ , SO _x , NO _x)
		Populations	Accidents de la circulation
	Exploitation des emprunts	Sol	Modification et fragilisation de la structure et de la texture des sols
		Végétation	Abattage d'arbres, d'arbustes et d'herbacées sur l'aire des emprunts
		Faune/habitat faunique	Perturbation de la faune/destruction de l'habitat faunique
	Prélèvement de l'eau	Eaux de surface	Accroissement du stress hydrique en cas de compétition avec les populations
			Diminution de la quantité d'eau de surface
	Fondation-construction des différents bâtiments	Santé –sécurité des travailleurs	Chute et blessures
	Travaux de finitions	Sol	Pollution des sols par les résidus de matériaux (peinture, chaux...)
		Eaux	Pollution des eaux par les résidus de matériaux (peinture, chaux...)
		Santé –sécurité des travailleurs	Chute et blessures
	Recrutement de la main-d'œuvre/services	Création d'emploi	Disponibilité d'emplois rémunérés
	Présence de travailleurs sur le chantier et dans les bases vie	Populations	Développement d'AGR des femmes
	Remise en état des emprunts, des bases (chantier, base vie) Elimination des déchets		Accroissement du taux des IST et de l'infection à VIH, COVID -19, des GND
	Air	Dégradation de la qualité de l'air : Envol de poussières et émissions gazeuses (CO ₂ , SO _x , NO _x)	
	Eaux/ Sol	Vibrations et nuisances sonores	
	Population	Pollution des eaux et des sols par les déchets	
		Atteinte à la santé humaine à la sécurité des travailleurs	
		Atteinte à la santé humaine à la sécurité des populations riveraines	
Exploitation	Style architectural de l'infrastructure	Paysage	Amélioration de l'esthétique du voisinage
	Présence du petit commerce autour du lycée	Activités socio-économiques	Accroissement des revenus
	Présence de l'infrastructure dans la commune	Populations	Amélioration de l'offre éducative
		Population	Accroissement des VBG, EAS et HS

Phases	Activités/sources d'impact	Milieux récepteurs	Impacts potentiels
	Fonctionnement de l'infrastructure scolaire	Emplois	Création d'emplois rémunérés (Nettoyeurs, Parqueurs, gardiens,, serveurs, livreurs...)
	Gestion des déchets	Sol/eau/air /population	Pollution (sol, eau, air) Atteintes à la santé des populations riveraines

Source : Consultant, données terrain, Janvier 2022

Source : Consultant, données terrain, Janvier 2022

La méthodologie élaborée ci-dessus a permis de déterminer les interactions positives et/ou négatives entre les activités de construction du lycée et les divers éléments de l'environnement biophysique et humain.

Le tableau ci-dessous présente la matrice d'identification des impacts potentiels de la construction du lycée

Tableau 15: Matrice d'identification des impacts

PHASES	ACTIVITES/SOURCES D'IMPACTS	Milieu biophysique						Milieu humain et socioéconomique						
		Qualité de l' air	Ambiance sonore et	Ambiance	Qualité et quantité	Structure et finalité des sols	Végétation	Paysage	Activités socio-économiques	Economie locale	Santé/sécurité	Quiétude du voisinage	Emplois	Genre et groupes vulnérables
Préparation	Installation des bases chantiers/ bases vies	X				X			X		X			
	Préparation du terrain, Nettoyage du site	X	X			X			X		X		X	X
Construction	Terrassement, déboisement, dessouchage , décapage de la terre végétale, décapage de la terre végétale	X	X			X	X		X		X	X	X	
	Déblais et remblais Réalisation des fouilles (fouilles, béton, maçonnerie et revêtement)	X				X	X		X		X	X	X	
	Transport et circulation des camions	X	X						X		X	X	X	
	Exploitation des emprunts, Récolte des moellons	X				X	X	X	X		X		X	
	Prélèvement de l'eau				X						X			
	Fondation-construction des différentes infrastructures	X	X						X		X		X	X
	Travaux de finitions			X		X			X		X		X	
	Présence de travailleurs sur le chantier et dans la base vie								X		X			X
	Elimination des déchets	X		X	X	X			X		X			
	Repli de chantier	X	X								X			
Exploitation	Exploitation des équipements	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	
	Gestion des eaux usées	X		X	X	X								
	Gestion des déchets solides	X		X	X	X					X	X		

PHASES	ACTIVITES/SOURCES D'IMPACTS	Milieu biophysique						Milieu humain et socioéconomique					
		Qualité de l'air	Ambiance sonore et	Ambiance	Qualité et quantité de	Structure et	Végétation	Paysage	Activités socio-économiques	Economie locale	Santé/sécurité	Quiétude du voisinage	Emplois
	Circulation à l'intérieur et l'extérieur du site	X	X										
	Présence des élèves et du personnel d'encadrement								X	X	X		X
	Administration des activités pédagogiques								X	X	X		X

Source : Consultant, données terrain, Janvier 2022

6.4. Analyse des impacts

6.4.1. Analyse des impacts pendant la phase préparatoire

6.4.1.1. Impacts sur le milieu physique

- Impacts négatifs
- *Dégénération des sols*

Les travaux d'installation de chantier, de la base vie de l'entreprise et d'amené des engins de chantier provoqueront des dégradations localisées des sols.

L'impact sur la dégradation des sols sera d'étendue locale, de durée moyenne, d'intensité Faible avec une importance absolue Mineure. La valeur de la composante affectée étant Faible, l'importance relative est Faible.

- *Dégénération de la végétation*

Les travaux de décapages nécessaires pour la préparation de l'aire d'installation de la base vie de l'entreprise et l'emprise de la route détruiront localement la végétation, en particulier des plantations d'alignement

L'impact sur la dégradation de la végétation sera d'étendue locale, de durée courte, d'intensité moyenne avec une importance absolue moyenne. La valeur de la composante affectée étant moyenne, l'importance relative est moyenne.

- *Pollution de l'air*

Pendant l'installation de la base vie de l'entreprise et l'amené des engins et des camions de chantier l'air sera pollué par l'émission de poussière et de gaz.

L'impact de la pollution de l'air sera d'étendue locale, de durée courte, d'intensité moyenne avec une importance absolue mineure. La valeur de la composante affectée étant faible, l'importance relative est faible

- *Émission de bruit et nuisance sonore*

Au cours des travaux préparatoires, les bruits inhabituels aux milieux proviendront des camions, des engins et autres machines.

L'impact de la pollution sonore sera d'étendue locale, de durée courte, d'intensité moyenne avec une importance absolue mineure. La valeur de la composante affectée étant faible, l'importance relative est faible

6.4.1.2. Impacts sur le milieu humain et socioéconomique

- Impact positif
- *Création d'emplois temporaires et de revenus financiers*

Les travaux liés à la préparation du terrain (débroussaillage, abattage d'arbres, dégagement d'obstacles sur le tracé de la fibre optique) vont entraîner le recrutement d'ouvriers locaux qui sera rémunérés.

L'impact sera d'étendue locale, de durée moyenne, d'intensité forte avec une importance absolue moyenne.

6.4.2. Analyse des impacts pendant la construction

6.4.2.1. Impacts sur le milieu physique

➤ Impacts négatifs

- **Dégradation de la qualité de l'air**

Émissions gazeuses

Les principales émissions atmosphériques proviendront des activités de construction du Lycée (fonctionnement des engins motorisés), en phase de préparation et de construction. Outre le dioxyde de carbone (CO₂), les principales substances gazeuses émises par les moteurs sont le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x) et le monoxyde de carbone (CO).

Des émissions gazeuses pourront survenir en cas de mauvaise gestion des déchets de chantier (incinération sauvage des déchets). Par ailleurs, on pourrait noter la perturbation de la photosynthèse chez les plantes due aux dépôts de poussières sur les feuilles des plantes situées dans l'environnement immédiat des voies de circulation des véhicules et engins de chantier.

L'impact y relatif sera d'étendue Ponctuelle, de durée courte, d'intensité Faible, ce qui donne une importance absolue Mineure. Avec une Valeur de la composante affectée d'importance Faible, l'importance relative est également Faible

Émission de poussières

Une augmentation de la concentration en particules atmosphériques peut affecter temporairement la qualité de l'air ambiant pendant la phase de construction. En effet, des émissions de poussière de natures diverses dans l'atmosphère pourraient survenir lors des travaux de construction, ainsi que le déplacement des engins de chantier (approvisionnement de matériaux et matériels). L'impact sera accentué avec l'action des vents sur les tas de terre et dans les zones d'emprunt de matériaux.

L'impact y relatif sera d'étendue Ponctuelle, de durée courte, d'intensité Faible, ce qui donne une importance absolue Mineure. Avec une Valeur de la composante affectée d'importance Faible, l'importance relative est également Faible

- **Vibrations, nuisances sonores et olfactives**

Les nuisances sonores proviendront principalement du bruit des engins (camions bennes). Ces bruits seront plus perceptibles la nuit si les travaux se poursuivent une fois le soleil couché. Ces nuisances seront continues sur les lieux de construction ainsi que sur les sites de prélèvement d'agrégats.

Pendant la phase d'exploitations, les nuisances sonores proviendront des bruits des sirènes (pour les heures de rentrée des classes, et les heures de pause comme les récréations...). Ces nuisances concerneront plus particulièrement les élèves et les visiteurs mais aussi les habitants des concessions riveraines de l'équipement éducatif.

L'impact y relatif sera d'étendue Ponctuelle, de durée courte, d'intensité Faible, ce qui donne une importance absolue Mineure. Avec une Valeur de la composante affectée d'importance Faible, l'importance relative est également

- **Diminution de la quantité des eaux/Pollution des eaux**

La réalisation des travaux de construction ne nécessite pas le prélèvement de grandes quantités d'eau. Certes, ces quantités d'eau nécessaire pour les travaux étant difficile à estimer à cette phase des études, l'entreprise en charge des travaux doit élaborer avant le démarrage des travaux, un plan détaillé de gestion de l'eau qui sera soumis à la mission de contrôle pour

validation. Ce plan permettra au maître d’ouvrage de prendre les mesures adéquates pour éviter un conflit dans l’usage de l’eau avec les populations hôtes du sous-projet.

Pendant la phase travaux, il ne devrait pas avoir d’effets quantitatifs sur les eaux de surface et les eaux souterraines. L’impact y sera d’étendue ponctuelle, de courte durée, de faible intensité et de faible importance. Cependant, l’utilisation des motopompes pour le prélèvement de l’eau peut engendrer une pollution des eaux.

L’impact y relatif sera d’étendue Ponctuelle, de durée courte, d’intensité Faible, ce qui donne une importance absolue Mineure. Avec une Valeur de la composante affectée d’importance Faible, l’importance relative est également Faible.

- **Pollution des sols**

Pendant la phase des travaux le déversement accidentel des hydrocarbures au sol et la mauvaise gestion des déchets solides et des effluents liquides pourraient entraîner une pollution des sols, son impact serait d’étendue locale, de longue durée, d’intensité faible et d’importance relative faible. Des mesures fortes doivent être prises pour réduire ou éviter d’accentuer la pollution des sols.

L’impact sur la pollution des sols sera d’étendue locale, de durée courte, d’intensité Faible avec une importance absolue Mineure. La valeur de la composante affectée étant Faible, l’importance relative est Faible.

- **Modification et fragilisation de la structure et de la texture des sols**

Pendant la phase de construction, les sols seront dénudés et remaniés sur l’ensemble de l’emprise du site, cela serait essentiellement dû aux travaux de fouille, de remblais et de déblais. Il en sera de même au niveau des sites d’emprunts de matériaux.

L’impact se manifestera par une modification de la structure et de la texture des sols. La fragilisation des sols accentuera l’érosion ; les sols seront lessivés et les débris seront entraînés vers le bas.

L’impact sur la pollution des sols sera d’étendue locale, de durée courte, d’intensité Faible avec une importance absolue Mineure. La valeur de la composante affectée étant Faible, l’importance relative est Faible.

- **Production de déchets**

Pendant la phase des travaux, on assistera à une production de déchets due aux rejets de déchets solides (résidus de polypropylène, emballages plastiques, gravats) ainsi qu’aux déversements volontaires ou accidentels de carburant ou de lubrifiants lors du ravitaillement et de l’entretien des équipements des chantiers. Ces déchets doivent être éliminés de façon à ne pas générer de nouvelles pollutions et nuisances.

Pendant la phase d’exploitation, les résidus de sachets plastiques s’ils ne sont pas convenablement éliminés peuvent impacter l’éco-système.

L’impact sur la pollution des sols sera d’étendue locale, de durée courte, d’intensité Faible avec une importance absolue Mineure. La valeur de la composante affectée étant Faible, l’importance relative est Faible.

6.4.2.2. Impacts sur le milieu biologique

- **Perte d’arbres/destruction de l’habitat faunique**

On dénombre plus de 08 pieds de ligneux constitués de, *balanites aegyptiaca*, *acacia nilotica* etc. qui pourront être épargnés s'ils ne se trouvent pas sur les emprises des infrastructures. Pendant la phase de construction, la perte de végétation (arbustes) concerne les zones d'emprunts de matériaux dont l'exploitation peut conduire à la destruction de certaines espèces végétales. La destruction de la végétation aura pour corollaire la destruction de l'habitat faunique déjà fragile. Par ailleurs, Les plantations d'arbres qui seront réalisées dans le cadre du sous-projet contribueront à l'absorption du CO2 dégagé de la zone.

L'impact y relatif sera d'étendue locale, de durée courte, d'intensité moyenne avec une importance absolue Moyenne. L'importance absolue combinée à la valeur de la composante affectée qui est Moyenne donne une importance relative moyenne.

.

6.4.2.3. Impacts sur le milieu humain et socio-économique

➤ Impacts négatifs

• Atteinte à la santé humaine à la sécurité des travailleurs et des populations

L'impact se manifestera par l'augmentation de la prévalence des maladies surtout celles des voies respiratoires chez les riverains du site du chantier, des sites d'emprunts ainsi que chez les ouvriers. Ces derniers sont exposés aux maladies de la sphère ORL (infections respiratoires aigües). Comme sur tout chantier, des risques de blessures et d'accidents corporels et d'accidents de circulation pourraient survenir. Ces risques pourraient provenir de la circulation des engins mobiles (collision, dérapage).

Pendant la phase de construction, la présence d'une main d'œuvre juvénile est un facteur de propagation des IST/VIH, le SIDA, du COVID 19, les Grossesses Non Désirées (GND).

L'impact y relatif sera d'étendue locale, de durée Moyenne, d'intensité moyenne avec une importance absolue Moyenne. L'importance absolue combinée à la valeur de la composante affectée qui est Moyenne donne une importance relative moyenne.

Impacts positifs

• Crédit d'emplois

Pendant sa phase de construction, le sous-projet permettra la création d'emplois directs et indirects. Ces emplois seront occupés dans la mesure du possible par la main d'œuvre locale. Il en sera de même des opportunités d'utilisation des services locaux (achats de ciment, d'agrégats).

Pendant la phase d'exploitation, le fonctionnement de l'infrastructure scolaire générera des emplois (Agents de bureaux, parqueurs, gardiens, vacataires, serveurs, livreurs...).

Cet impact positif contribuera un tant soit peu à la résorption du chômage des jeunes dans la zone du sous-projet.

Globalement, l'impact y relatif sera d'étendue longue, de durée Moyenne, d'intensité Moyenne qui se traduira par une importance absolue Moyenne. La valeur de la composante touchée étant forte, l'importance relative est également Forte.

• Accroissement des activités génératrices de revenus

Pendant la phase de construction, la présence d'un grand nombre de travailleurs sur le chantier va stimuler le développement de la petite restauration des AGR (petite restauration).

En phase d'exploitation, la zone du sous-projet sera une zone de petit commerce (librairie, secrétariat public) et de services (restauration).

Globalement, l'impact y relatif sera d'étendue longue, de durée Moyenne, d'intensité Moyenne qui se traduira par une importance absolue Moyenne. La valeur de la composante touchée étant forte, l'importance relative est également Forte.

- **Amélioration de l'offre éducative**

Les consultations du public ont révélé une insuffisance de Lycée d'Enseignement Général dans la zone du sous-projet. La construction du lycée va accroître l'offre éducative et contribuer à relever cette insuffisance.

Globalement, l'impact y relatif sera d'étendue longue, de durée Moyenne, d'intensité Moyenne qui se traduira par une importance absolue Moyenne. La valeur de la composante touchée étant forte, l'importance relative est également

6.4.3. Analyse des impacts pendant la phase d'exploitation

6.4.3.1. Analyse des impacts sur le milieu physique

- **Dégradation de la qualité de l'air**

Émissions gazeuses

En phase d'exploitation, une mauvaise gestion des déchets issus de l'activité scolaire (incinération anarchique des papiers et des sachets) entraînera une dégradation locale de la qualité de l'air. Aussi la qualité de l'air sera dégradée dans les salles de classes avec l'émission de fine poussière provenant du nettoyage.

L'impact y relatif sera d'étendue locale, de durée Moyenne, d'intensité moyenne avec une importance absolue Moyenne. L'importance absolue combinée à la valeur de la composante affectée qui est Moyenne donne une importance relative moyenne.

- **Vibrations, nuisances sonores et olfactive**

Pendant la phase d'exploitation, les nuisances sonores proviendront des bruits engins du personnel enseignant, élèves, parents d'élèves et la population riveraine. Ces nuisances concerneront plus particulièrement les élèves, mais aussi les habitants des concessions riveraines de l'infrastructure scolaire.

L'impact y relatif sera d'étendue Ponctuelle, de durée courte, d'intensité Faible, ce qui donne une importance absolue Mineure. Avec une Valeur de la composante affectée d'importance Faible, l'importance relative est également Faible.

- **Production de déchets**

Pendant la phase d'exploitation, les résidus de sachets plastiques et les déchets solides (éponge, ...) s'ils ne sont pas convenablement éliminés peuvent impacter l'écosystème.

L'impact sur la pollution des sols sera d'étendue locale, de durée temporaire, d'intensité Faible avec une importance absolue Mineure. La valeur de la composante affectée étant Faible, l'importance relative est Faible.

6.4.3.2. Impacts sur le milieu humain et socio-économique

Impacts positifs

- **Création d'emplois**

Pendant la phase d'exploitation, le fonctionnement l'infrastructure scolaire générera des emplois (parqueurs, gardiens, personnel d'appui serveurs, livreurs...).

Cet impact positif cumulatif contribuera un tant soit peu à la résorption du chômage des jeunes dans la zone du sous-projet.

Globalement, l'impact y relatif sera d'étendue longue, de durée Moyenne, d'intensité Moyenne qui se traduira par une importance absolue Moyenne. La valeur de la composante touchée étant forte, l'importance relative est également Forte.

- **Accroissement des activités génératrices de revenus**

En phase d'exploitation, la zone du sous-projet sera une zone de petit commerce (boutiques) et de services (restauration).

L'impact y relatif sera d'étendue longue, de durée Moyenne, d'intensité Moyenne qui se traduira par une importance absolue Moyenne. La valeur de la composante touchée étant forte, l'importance relative est également Forte.

- **Amélioration de l'offre éducative**

Les consultations du public ont révélé une insuffisance de Lycée d'Enseignement Général dans la zone du sous-projet. La construction du lycée va accroître l'offre éducative et contribuer à relever cette insuffisance.

Globalement, l'impact y relatif sera d'étendue longue, de durée Moyenne, d'intensité Moyenne qui se traduira par une importance absolue Moyenne. La valeur de la composante touchée étant forte, l'importance relative est également Forte.

6.4.4. Analyse des impacts environnementaux et sociaux cumulatifs

L'impact cumulatif du sous-projet désigne l'impact supplémentaire du sous-projet lorsqu'il est ajouté à d'autres impacts issus d'autres développements pertinents passés, présents et futures raisonnablement prévisibles ainsi que des activités non planifiées mais prévisibles menées par le sous-projet et pouvant se produire plus tard ou dans un lieu différent.

Le besoin d'une compréhension plus large des effets environnementaux cumulés a émergé de la prise de conscience « d'accumulation » d'effets dans une gamme de situations comme : là où beaucoup de petits impacts, individuellement insignifiants, mais collectivement importantes se déroulent sur une période donnée, là où plusieurs sous-projets générant des impacts majeurs sont situés dans une même zone, également là où des impacts adviennent de façon répétée dans le temps ou l'espace.

Dans la zone d'influence du PAAQE, les sous-projets ayant le potentiel de causer des effets environnementaux et sociaux cumulatifs sont les sous-projets passés, en cours de réalisations, ou futures. Le tableaux ci-dessous présente les projets passés, en cours ou futures.

Tableau 16 : projets passés, en cours ou futures

N	Titre du projet	Financement	Période (année)	Zone de réalisation	Nature du projet
1	PCESA		2019-2020	Zabré (secteur 3)	02 magasins de stockage de maïs
2	PADEL		2020-2021	Zabré (secteur 5)	Gare routière et des infrastructures marchandes
3	SONAGES		En cours		Grand magasin de stockage
4	RSE	BMC		Zabré	Maison de la femme
5	PA-PDSEB		2019-2020	Zabré (secteur 4)	(02) écoles et (02) Forages
6	PACT		2014	Zabré (secteur 1)	Bâtiment annexe de la mairie
7	PNDRP		2020-2021	Zabré	(03) Forages en cours
8	Water aid		2019-2022	Zabré	Infrastructures d'assainissement dans la commune de zabré

Source : consultant, données terrain, janvier 2022

Les effets cumulés potentiels sur un domaine donné seront le résultat de ces projets passés, en cours de réalisation et à venir. L'analyse de l'impact cumulatif est faite sur le plan environnemental et social. Le tableau suivant examine les impacts environnementaux et sociaux cumulatifs qui sont reconnus sur la base de préoccupations scientifiques et / ou des préoccupations des parties affectées par le projet.

Tableau 17: impacts cumulatifs potentiels et mesures d'atténuation

Impacts	Mesures d'atténuation
La perte de cohésion sociale par suite d'exacerbation de conflits sociaux si les choix des sites ne sont pas traitées convenablement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Choix consensuel des sites.
Le développement des formes d'exploitation et d'abus sexuel/harcèlement sexuel et de travail des enfants /VBG	<ul style="list-style-type: none"> ○ Code de conduite définissant et interdisant les EAS/HS et le travail des enfants ○ Formation des travailleurs sur la prévention et la réponse aux EAS/HS ; ○ Sensibilisation des communautés locales sur la prévention et la réponse aux EAS/HS; ○ Diffusion de messages clairs et simples sur l'interdiction des EAS/HS et les sanctions

Impacts	Mesures d'atténuation
	préconisées en cas d'infraction du code de conduite.
La perte d'arbres	Réalisation reboisement de compensation et entretiens conséquents (grille de protection métallique contre divagation des animaux, traitement anti termite, arrosage en saison sèche, taille de croissance et de forme)
L'altération du cadre de vie des populations par l'accumulation des déchets solides et liquides des différents chantiers.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Collecte systématique des déchets solides non biodégradables et traitement approprié (enfouissement dans des décharges sur sites retenus de concert avec les autorités locales et les services techniques de l'environnement) ; ○ Mise en tas des déchets biodégradables sur sites de décharges retenus avec les autorités et les organisations agricoles qui pourront les exploiter pour fabrication de compost ○ Collecte systématique des déchets liquides des engins et rejets dans fosses imperméabilisées sur sites retenus avec les autorités compétentes ;
L'altération des paysages suite à l'exploitation de zones d'emprunt et de gîtes de carrières de roches massives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Remise en état des sites d'emprunts assortie de végétalisation ○ Aménagement de sites d'emprunts en boulis pour abreuvement des animaux en accord avec autorités locales et populations/éleveurs

Source : consultant, données terrain, janvier 2022

6.5. Résultats de l'évaluation des impacts

L'importance relative des impacts a été évaluée à l'aide de la grille de Martin Fecteau. C'est une méthode qui combine quatre (04) critères à savoir la valeur de la composante affectée, l'intensité, la durée et l'étendue de l'impact. L'importance relative des impacts est déterminée suivant une clé de combinaison des quatre (04) critères ci-dessus proposés par Martin Fecteau. Cette évaluation de l'importance relative des impacts est faite en intégrant la valeur environnementale de la composante affectée.

Le tableau suivant présente la caractérisation et l'évaluation des impacts potentiels de la construction du lycée qui ont été identifiés

Tableau 18: Caractérisation et évaluation des impacts potentiels du sous-projet

Phases	Activités/sources d'impact	Milieux récepteurs	Impacts potentiels	Nature	Intensité	Etendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante affectée	Importance relative
Préparation	Installation des bases chantiers/bases vies Nettoyage du site	Air	Dégénération de la qualité de l'air : Envol de poussières et émissions gazeuses (CO ₂ , SO _x , NO _x)	Négatif	Fa	Po	Co	Mi	Mo	Moyenne
			Vibrations et nuisances sonores	Négatif	Fa	Po	Mo	Mi	Fa	Faible
		Eaux	Pollution des eaux	Négatif	Mo	Po	Co	Mi	Fa	Faible
			Réduction de la quantité des eaux de surface	Négatif	Mo	Lo	Co	Mo	Mo	Moyenne
		Sol	Pollution des sols	Négatif	Fa	Po	Co	Mi	Fa	Faible
			Atteintes à la santé et à la sécurité des travailleurs	Négatif	Mo	Po	Mo	Mo	Mo	Moyenne
		Populations	Atteintes à la santé et à la sécurité des populations	Négatif	Mo	Lo	Mo	Mo	Mo	Moyenne

Phases	Activités/sources d'impact	Milieux récepteurs	Impacts potentiels	Nature	Intensité	Etendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante affectée	Importance relative
			Création d'emplois temporaire	Positif	Mo	Lo	Co	Fo	Mo	Moyenne
Construction	Terrassement, déboisement, dessouchage Décapage de la terre végétale Déblais et remblais Réalisation des fouilles	Air	Dégénération de la qualité de l'air : Envol de poussières et émissions gazeuses (CO ₂ , SO _x , NO _x)	Négatif	Fa	Lo	Co	Mi	Fa	Faible
			Vibrations et nuisances sonores	Négatif	Fa	Lo	Co	Mi	Fa	Faible
		Sol	Modification et fragilisation de la structure et de la texture des sols	Négatif	Fa	Po	Mo	Mi	Fa	Faible
		Végétation-faune	Abattage de ligneux (08 arbres) /destruction de l'habitat faunique	Négatif	Fa	Lo	Mo	Mo	Mo	Moyenne
		Populations	Chute et blessures des travailleurs	Négatif	Mo	Po	Co	Mi	Fa	Moyenne
			Recrudescence des maladies respiratoires	Négatif	Mo	Lo	Mo	Mo	Fa	Moyenne

Phases	Activités/sources d'impact	Milieux récepteurs	Impacts potentiels	Nature	Intensité	Etendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante affectée	Importance relative
	Transport et circulation des camions	Air	Dégradation de la qualité de l'air : Envol de poussières et émissions gazeuses (CO ₂ , SO _x , NO _x)	Négatif	Fa	Po	Mo	Mi	Fa	Faible
		Populations	Accidents de la circulation	Négatif	Mo	Lo	Co	Mo	Fa	Moyenne
	Exploitation des emprunts	Sol	Modification et fragilisation de la structure et de la texture des sols	Négatif	Fa	Po	Mo	Mi	Fa	Faible
		Végétation	Abattage d'arbres, d'arbustes et d'herbacées sur l'aire des emprunts	Négatif	Mo	Lo	Mo	Mo	Mo	Moyenne
	Faune/habitat faunique	Faune/habitat faunique	Perturbation de la faune/destruction de l'habitat faunique	Négatif	Fa	Lo	Mo	Mo	Fa	Moyenne
	Prélèvement de l'eau	Eaux de surface	Accroissement du stress hydrique en cas de compétition avec les populations	Négatif	Fa	Po	Mo	Mi	Fa	Faible

Phases	Activités/sources d'impact	Milieux récepteurs	Impacts potentiels	Nature	Intensité	Etendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante affectée	Importance relative
Travaux de finitions			Diminution de la quantité d'eau de surface	Négatif	Fa	Lo	Co	Mi	Fa	Faible
	Fondation-construction des différentes infrastructures	Santé – sécurité des travailleurs	Chute et blessures	Négatif	Mo	Lo	Co	Mo	Mo	Moyenne
	Sol		Pollution des sols par les résidus de matériaux (peinture, chaux...)	Négatif	Fa	Lo	Co	Mi	Fa	Faible
			Pollution eaux par résidus matériaux (peinture, chaux...)	Négatif	Fa	Lo	Co	Mi	Fa	Faible
		Santé – sécurité des travailleurs	Chute et blessures	Négatif	Mo	Po	Co	Mi	Fa	Faible
			Disponibilité d'emplois rémunérés	Positif	Mo	Lo	Mo	Mo	Fo	Forte
	Présence de travailleurs sur le chantier et	Populations	Développement d'AGR des femmes	Positif	Mo	Lo	Mo	Mo	Fo	Forte

Phases	Activités/sources d'impact	Milieux récepteurs	Impacts potentiels	Nature	Intensité	Etendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante affectée	Importance relative
Remise en état des emprunts, des bases (chantier, base vie) Elimination des déchets	dans les bases vie		Accroissement du taux des IST et de l'infection à VIH, COVID -19, des GND	Négatif	Mo	Lo	Me	Mo	Fo	Forte
	Air		Dégradation de la qualité de l'air : Envol de poussières et émissions gazeuses (CO ₂ , SO _x , NO _x)	Négatif	Fa	Po	Co	Mi	Fa	Faible
			Vibrations et nuisances sonores	Négatif	Fa	Lo	Co	Mi	Fa	Faible
	Eaux/ Sol		Pollution des eaux et des sols par les déchets	Négatif	Fa	Lo	Co	Mi	Fa	Faible
			Atteinte à la santé humaine à la sécurité des travailleurs	Négatif	Mo	Lo	Co	Mo	Mo	Moyenne
	Population		Atteinte à la santé humaine à la sécurité des populations riveraines	Négatif	Mo	Lo	Co	Mo	Mo	Moyenne

Phases	Activités/sources d'impact	Milieux récepteurs	Impacts potentiels	Nature	Intensité	Etendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante affectée	Importance relative
Exploitation	Circulation des engins	Air	Dégradation de la qualité de l'air : Envol de poussières et émissions gazeuses (CO ₂ , SO _x , NO _x)	Négatif	Fa	Po	Co	Mi	Fa	Faible
	Circulation des engins	Bruit	Vibrations et nuisances sonores	Négatif	Fa	Lo	Co	Mi	Fa	Faible
	Gestion des déchets	Eaux/ Sol	Pollution des eaux et des sols par les déchets	Négatif	Fa	Lo	Co	Mi	Fa	Faible
	Style architectural de l'infrastructure	Paysage	Amélioration de l'esthétique du voisinage	Positif	Mo	Lo	Lg	Mo	Fa	Moyenne
	Présence du petit commerce autour de l'établissement	Activités socio-économiques	Accroissement des revenus	Positif	Fo	Lo	Lg	Ma	Fo	Forte
	Présence de l'établissement dans la commune	Populations	Amélioration de l'offre éducative	Positif	Fo	Lo	Lg	Ma	Fo	Forte
		Population	Accroissement des VBG, EAS et HS	Négatif	Fa	Lo	Co	Mi	Mo	Moyenne

Phases	Activités/sources d'impact	Milieux récepteurs	Impacts potentiels	Nature	Intensité	Etendue	Durée	Importance absolue	Valeur de la composante affectée	Importance relative
	Fonctionnement de l'infrastructure scolaire	Emplois	Création d'emplois rémunérés (Nettoyeurs, Parqueurs, gardiens,, serveurs, livreurs...)	Positif	Fo	Lo	Lg	Ma	Fo	Forte
	Gestion des déchets	Sol/eau/air /population	Pollution (sol, eau, air) Atteintes à la santé des populations riveraines	Négatif	Mo	Lo	Lg	Moyenne	Mo	Moyenne

Légende : Fo : forte ; Mo : moyenne ; Fa : faible ; Ré : Régional ; Lo : Locale ; Po : ponctuelle ; Co : courte ; Mi : Mineure, Lg : Longue, Ma : Majeure

En phase travaux, l'entreprise en charge des travaux doit dans le plan d'exécution donner les détails quant aux quantités d'eau nécessaires pour chaque phase des travaux, les quantités de déblai et remblais, les quantités de carburant et lubrifiant.

Le tableau ci-après donne la synthèse des impacts environnementaux et sociaux des activités du sous-projet.

Tableau 19: synthèse des impacts environnementaux et sociaux du sous-projet

N°	Impacts potentiels	Nature	Importance relative	Composantes affectées	Périodes	Sources d'impacts
1	Dégénération de la qualité de l'air : Envol de poussières et émissions gazeuses (CO ₂ , SO _x , NO _x)	Négatif	Faible	Air	Préparation Construction	Terrassement Emissions gazeuses des engins motorisés
2	Vibrations et nuisances sonores	Négatif	Faible	Ambiance sonore	Préparation Construction	Bruit des engins motorisés

N°	Impacts potentiels	Nature	Importan ce relative	Composan tes affectées	Périodes	Sources d'impacts
3	Pollution des eaux et des sols	Négatif	Faible	Eaux	Préparation Construction	Déchets solides et liquides du chantier Déversements accidentels d'hydrocarbures
4	Réduction de la quantité des eaux du barrage	Négatif	Faible	Eaux	Construction	Prélèvement d'eau de chantier dans le barrage
5	Perte d'arbres (08 arbres)	Négatif	Faible	Végétation	Construction	Destruction de 08 arbres
6	Atteintes à la santé et à la sécurité des travailleurs	Négatif	Moyenne	Travailleur s	Préparation Construction	Travaux, engins et produits utilisés dans le chantier
7	Atteintes à la santé et à la sécurité des populations	Négatif	Moyenne	Population s riveraines	Préparation Construction	Circulations des engins motorisés Ouvriers du chantier
8	Production de déchets de chantier	Négatif	Moyenne	Milieu naturel	Construction	Rebus chantiers, résidus divers
9	Créations d'emplois	Positif	Moyenne	Population s	Construction	Recrutement de la main-d'œuvre locale
10	Développement d'AGR	Positif	Moyenne	Population s	Construction	Présence des travailleurs du chantier
11	Accroissement du taux des IST et de l'infection à VIH, COVID -19, VBG EAS HS	Négatif	Moyenne	Population s	Construction	Main-d'œuvre
12	Dégradation de la qualité de l'air par l'introduction de poussière/allergène (fibre, poils, bois...)	Négatif	Moyenne	Air	Exploitation	Matières premières
14	Dégradation de l'ambiance sonore	Négatif	Moyenne	Ambiance sonore	Exploitation	Bruit des outils de travail (meules et perceuses électriques...) Bruit du groupe électrogène de relais
15	Blessures physiques par les outils, instruments de travail Inhalation de vapeurs gaz toxiques des engins motorisés	Négatif	Moyenne	Santé-sécurité des artisans	Exploitation	Matières premières, outils de travaux

Source : consultant, données terrain, janvier 2022

VII. EVALUATION DES RISQUES

L'analyse repose principalement sur l'identification des dangers et des risques. En plus d'identifier les risques, l'évaluation identifie aussi les causes principales, les conséquences et les mesures de contrôle.

L'objectif du maître d'œuvre en matière de gestion des risques consiste à réduire les risques au plus bas niveau qu'il est économiquement et techniquement raisonnable d'obtenir.

7.1. Méthodologie d'évaluation des dangers et des risques

La méthodologie utilisée pour l'évaluation des dangers et des risques dans le cadre de la construction du Lycée est l'Analyse Préliminaire des Risques (APR) qui repose sur l'identification des dangers et l'estimation des risques (Hazard Identification – HAZID, en anglais).

L'APR nécessite dans un premier temps d'identifier les éléments dangereux des installations qui concernent :

- des produits ou des substances dangereuses, que ce soit sous forme liquide, solide ou gazeuse ;
- des équipements potentiellement dangereux, comme par exemple les engins, les installations connexes ;
- des opérations dangereuses associées aux procédés ou aux produits en cause.

A partir de ces éléments, l'APR vise à identifier les différentes situations de danger. Il s'agit donc de déterminer les causes et les conséquences de chacune de ces situations, puis d'identifier les mesures de sécurité existantes ou qui seront mises en place (préventives et d'urgence).

Les critères qui sont utilisés pour l'évaluation des risques prennent en compte la sévérité des événements, la gravité des conséquences et la probabilité d'occurrence.

La sévérité est en relation avec « l'ampleur » des conséquences qui peut être minimale, faible, moyenne, haute ou très haute. Les conséquences sont les effets possibles en fonction des différents milieux dans lesquels on pourrait se retrouver notamment celui des travailleurs, des installations, de l'environnement et de l'impact global (négligeable, mineur, sur le plan régional, sur le plan national et sur le plan international).

Quant à la probabilité d'occurrence, elle se définit de la façon suivante :

- Minimale : situation qui ne s'est jamais produite ou qui semble peu probable ;
- Faible : situation qui s'est déjà produite ;
- Moyenne : situation qui se produit à l'occasion ;
- Forte : situation qui se produit sur une base régulière ;
- Très forte : situation qui se produit plusieurs fois par année.

La détermination du niveau de risque repose donc sur le jugement que l'expert pose pour chacun de ces critères, en considérant les conséquences sur une base globale et non sectorielle. Le niveau de risque est lié à la combinaison du niveau de sévérité et de la probabilité que l'événement se produise. Plus un évènement est susceptible d'avoir des conséquences sévères et que la probabilité qu'il survienne est élevée, plus le risque apparaît comme inacceptable et

nécessitera par conséquent la mise en place de procédures de réduction des risques et/ou la modification des installations pour en atténuer les effets potentiels.

Les trois (03) niveaux de risques ainsi obtenus peuvent être définis de la façon suivante.

Tableau 20: Hiérarchisation des risques

Niveaux de risques	Description
Faible	Risque acceptable nécessitant la mise en place et l'application de mesures courantes d'amélioration continue.
Moyen	Risque important nécessitant le changement et/ou l'amélioration des procédures de gestion des risques (surveillance et contrôle, encadrement et formation).
Fort	Risque inacceptable nécessitant la mise en place immédiate de procédures de réduction des risques et la modification des installations.

Source : *Méthodologie APR*

Tableau 21: Matrice de détermination du niveau de risques

Sévérité	Conséquences				Probabilité				
	Travaillieurs	Installations	Environnement	Impact global	Minime(1)	Faible(2)	Moyenne(3)	Fort(4)	Très forte(5)
Minime(1)	Blessures légères	Faibles dommages	Effet négligeable	Impact négligeable	1	2	3	4	5
Faible(2)	Blessures et/ou malades mineures	Dommages mineurs localisés	Effets mineurs à importants	Impact mineur	2	4	6	8	10
Moyenne(3)	Blessures et/ou malades importantes	Dommages importants localisés	Effets importants localisés	Impact sur le plan régional	3	6	9	12	15
Haute(4)	Décès	Dommages considérables	Effets considérables et étendus	Impact sur le plan national	4	8	12	16	20
Très haute(5)	Plusieurs décès	Perte totale	Désastre majeur	Impact sur le plan international	5	10	15	20	25

Source : *Méthodologie APR, octobre 2002*

De façon générale, l'identification des risques porte sur les activités liées aux phases de préparation, de construction, d'exploitation. La typologie des risques dans le cadre du projet peut se présenter comme suit :

Les risques et dangers liés à la phase de préparation et de construction :

- le risque de déversements accidentels de polluants sur le milieu;
- le risque d'accident de circulation lié aux déplacements de camions, d'engins de chantier ;
- le risque d'atteinte à la santé, sécurité des travailleurs;
- le risque de transmission des IST, de VIH-SIDA et d'autres maladies transmissibles, dues à l'arrivée sur le chantier des ouvriers venus d'ailleurs et des nouvelles habitudes de vie, liées au sexe et aux fréquentations ;
- les risques liés aux violences basées sur le genre (VGB)
- risques d'atteinte physique ou psychologique en cas d'agression des travailleurs de chantier par les groupes armés terroristes
- risques liés à l'insécurité (vol,, etc.)
- etc.

En phase d'exploitation les risques sont :

- le risque de prolifération de déchets solides ;
- le risque de transmission des IST, de VIH-SIDA, les maladies transmissibles et le COVID 19
- les risques de grossesse non désirée ;
- les risque de consommation des stupéfiant ;
- les risques liés aux violences basées sur le genre (VGB)
- risques d'atteinte physique ou psychologique en cas d'agression du personnel, les élèves et les riverains de l'infrastructure scolaire par les groupes armés terroristes
- risques liés à l'insécurité (vol,, etc.)
- etc.

7.2. Analyse et évaluation des risques potentiels

La réalisation des travaux de construction du Lycée de Zabré comporte son lot de dangers pouvant mener à des situations présentant des risques. Les lignes qui suivent donnent une évaluation des risques ci-dessous identifiés et proposent des mesures de gestion de ces risques.

Tableau 22: Evaluation des principaux risques

Risques potentiels	Evaluation du risque			Mesures de gestion du risque
	Probabilité	Sévérité	Criticité	
Phase de préparation et de construction				
Risque de déversements accidentels de polluants sur le milieu /Risques de pollution des eaux et du	3	3	9	Elaborer et mettre en œuvre un plan gestion des déchets

Risques potentiels	Evaluation du risque			Mesures de gestion du risque
	Probabilité	Sévérité	Criticité	
sol par les déchets de chantier				
Risque d'accidents lié aux circulations et aux déplacements de camions et d'engins de chantier	3	2	6	Procéder aux révisions des véhicules de chantier et bien signaliser le chantier
Risque d'atteinte à la santé-sécurité des travailleurs lié au bruit et aux vibrations	3	4	12	Doter les travailleurs d'EPI adaptés Sensibiliser les travailleurs sur le port effectif des EPI
Risque de transmission des IST, de VIH-SIDA et d'autres maladies transmissibles (COVID 19)	3	5	15	Sensibiliser les travailleurs et les populations riveraines sur ce risque Disponibiliser des préservatifs sur le chantier Disponibiliser les laves mains au chantier et les EPI
Risques liés aux violences basées sur le genre (VGB)	3	3	9	Organiser des séances de sensibilisation sur les VBG
Risques d'atteinte physique ou psychologique en cas d'agression du personnel, les élèves et les riverains de l'infrastructure scolaire par les groupes armés terroristes	3	5	15	Soliciter et noter le contact téléphonique des FDS les plus proches ; -Maintenir la liaison avec les FDS durant tout le séjour dans le village, Rendre compte des situations anormales.
Risques liés aux travaux en hauteur	3	3	9	Mettre à la disposition des ouvriers des EPI (Casque, Lunette, Gant, chaussure de sécurité) adaptés et exigé leurs ports

Risques potentiels	Evaluation du risque			Mesures de gestion du risque
	Probabilité	Sévérité	Criticité	
				Procéder aussi à la sensibilisation sur le port des EPI Utiliser des échafaudages en très bonne qualité Utiliser des harnais de sécurité
Phase d'exploitation				
Risque de prolifération de déchets solides	3	3	9	Mettre en place des poubelles adéquates avec un système de tri et faire enlever les déchets par une structure agréée.
le risque de transmission des IST, de VIH-SIDA et d'autres maladies transmissibles	3	3	9	Organiser des séances de sensibilisation des élèves sur IST, le VIH-SIDA, les maladies transmissibles et le CVID 19
Risques liés aux violences basées sur le genre (VGB)	3	3	9	Organiser des séances de sensibilisation sur les VBG
Risque de grossesse non désirée	3	3	9	Organiser des séances de sensibilisation sur la thématique
risque de consommation des stupéfiants	3	3	9	Organiser des séances de sensibilisation sur la thématique
risques d'atteinte physique ou psychologique en cas d'agression du personnel, les élèves et les riverains de l'infrastructure scolaire par les groupes armés terroristes	3	5	15	-Solliciter et noter le contact téléphonique des FDS les plus proches ; -Maintenir la liaison avec les FDS durant tout le séjour dans le village, Rendre compte des situations anormales.

Risques potentiels	Evaluation du risque			Mesures de gestion du risque
	Probabilité	Sévérité	Criticité	
les risques d'incendie et d'électrocution	3	3	9	-Disposer des extincteurs sur le site ; - Former le personnel à l'utilisation des Extincteurs ; - Fournir des EPI et Procéder aussi à la sensibilisation sur leur port

Source : consultant, données terrain, janvier 2022

7.3. Risques associés aux Violences Basées sur le Genre (VBG)

Le PAAQE est un projet considéré à risque de VBG du fait de la nature du sous-projet en milieu urbain avec une main d'œuvre nombreuse et surtout dans un contexte de manque d'emplois et de pauvreté relative des femmes. Le risque existe aussi bien en phase de construction qu'en phase d'exploitation au cours de laquelle il peut augmenter sensiblement.

En phase de travaux, les facteurs de risques sont notamment :

- ∞ L'afflux de travailleurs qui sont loin de leur famille ;
- ∞ Augmentation du revenu disponible peut accroître l'incidence de la prostitution ;
- ∞ Chantiers à proximité d'écoles ou d'autres lieux fréquentés par les femmes et les filles.

En phase d'exploitation (fonctionnement de l'établissement)

- ∞ L'afflux des élèves et des éducateurs ;
- ∞ Environnements ne permettant pas d'assurer la sécurité (insuffisance de toilette avec l'affluence) ;
- ∞ Sécurité des élèves surtout et filles.

7.4. Principaux risques technologiques et situation d'urgence

Les risques identifiés dans le cadre de cette étude sont :

- ÷ les risques liés à la construction des bâtiments ;
- ÷ les risques liés à la stabilité des bâtiments ;
- ÷ les risques d'accidents de travail (chutes, blessures, brûlures, piqûres, intoxications,)
- ÷ les risques d'accidents technologiques associés à la circulation ;
- ÷ les risques d'incendies, d'explosions, d'électrocutions ;
- ÷ les risques pour la santé publique ;
- ÷ les risques de catastrophes liés aux changements climatiques.
- ÷

Tableau 23 : Evaluation du niveau de risque des principaux risques identifiés

Description du risque		Conséquences	Niveau de risque	Niveau de risque global
Risques liés à la construction des bâtiments	Travailleurs	Blessures	Moyen	Moyen
		Maladies	Moyen	
		Décès	faible	
	Environnement	Abattage d'arbres	moyen	
		Pollution de l'air	Faible	
	Risques liés à la stabilité des bâtiments	Blessures	Moyen	
		Maladies	Moyen	
		Décès	Moyen	
	Installations	Dégradation des infrastructures et du matériel	Moyen	
		Dégradation du sol	Faible	
Risques d'accidents de travail (chutes, blessures, brûlures, piqûres, intoxications,)	travailleurs	Chutes, Blessures, Brûlures, Piqûres, Intoxications	Moyen	Moyen
	Installation	Dégradation des infrastructures et du matériel	Moyen	
	Environnement	Déversement des produits chimiques sur le sol	faible	
Risques d'incendies, d'explosions, d'électrocutions	Travailleurs	Brûlures, Blessures, Intoxications	Moyen	Moyen
	Installation	Détérioration des infrastructures et du matériels	Moyen	
	Environnement	Dégradation du sol, pollutions de l'air	Moyen	
Risques d'accidents technologiques associés à la circulation	Travailleurs	Blessures	Faible	Faible
		Décès	Faible	
	Installation	-	-	
	Environnement	-	-	
Risques pour la santé publique	Travailleurs	Maladies	Moyen	Moyen
		Décès	Faible	
	Installation	Mauvais fonctionnement des CSPS	Moyen	
	Environnement	Pollution du sol et de l'air	Moyen	
Risques liés aux violences basées sur le genre (VGB)	Travailleurs	Rendement des travailleurs	Faible	

EAS et HS	Installation	Fonctionnement des CSPS	Faible	
	Environnement	-	-	
Risques de catastrophes liés aux changements climatiques	Travailleurs	Maladies	faible	Faible
	Installation	Dégradation des infrastructures et équipements	faible	
	Environnement	Dégradation du sol, eau, végétation	faible	

Source: Consultant, Janvier 2022

7.5. Les risques sécuritaires liés au terrorisme et à l'extrémisme violent

La région centre est fait face à des incidents sécuritaires de nature terroriste susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement des activités de construction du Lycée d'enseignement général dans la commune de Zabré.

Par réduire les risques liés aux contextes sécuritaires, les mesures **d'adaptations** ci-après doivent être respectées. Il s'agit de :

- Impliquer fortement les coutumiers, religieux et leaders d'opinion locaux au niveau de la commune de Zabré
- Se signaler au commissariat de police ou à la gendarmerie pour signaler la présence de l'entreprise et des travailleurs dans le village,
- Respecter les horaires de travail allant de 08h30 à 16h00.
- Utiliser fortement la main d'œuvre locale ;
- Inviter les entreprises à la mise en œuvre du plan de gestion local de sécurité, notamment à ce qu'elles respectent les orientations en dotant entre autres d'un plan de gestion de la sécurité et veiller à sa vulgarisation et son appropriation par l'ensemble de l'équipe de l'entreprise ;
- Continuer à sensibiliser les entreprises et leurs personnels sur le respect des mesures de sécurité et les bonnes pratiques à savoir l'acceptation de la population locale ;
- Inviter les entreprises à travailler dans la diligence ;
- Inviter les entreprises à produire des rapports hebdomadaires de sécurité ;
- Éviter les couleurs des véhicules qui tendent ressembler à celles des FDS ;
- Toujours garer les véhicules avec au minimum la moitié du réservoir plein
- Prévoir une formation en premier secours,
- Solliciter et noter le contact téléphonique des FDS les plus proches ;
- Maintenir la liaison avec les FDS durant tout le séjour dans le village,
- Rendre compte des situations anormales.

VIII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

8.1. Plan de mise en œuvre des mesures de suppression, d'atténuation, de compensation ou de bonification des impacts

Les mesures d'atténuation visent à réduire ou à minimiser l'importance des effets négatifs des impacts négatifs potentiels sur l'environnement. Les mesures de bonification ou d'optimisation ont pour objectif d'accroître le bénéfice des impacts positifs potentiels.

En effet, le plan de mise en œuvre des mesures d'atténuation, de compensation et de bonification définit des mesures faisables et économiques susceptibles de ramener les impacts potentiellement très néfastes sur l'environnement à des niveaux acceptables.

Le plan de mise en œuvre des mesures d'atténuation et de bonification :

- ÷ décrit, avec tous les détails techniques, chaque mesure, en indiquant notamment le type de nuisance auquel elle reméde et les conditions dans lesquelles elle est nécessaire ;
- ÷ estime tout impact potentiel de ces mesures sur l'environnement ;
- ÷ établit des liens avec tous les autres plans d'atténuation des impacts du projet qui peuvent être exigés ;
- ÷ estime le coût de chaque mesure.

Le tableau ci-dessous présente le programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation, de compensation et de bonification des impacts

Tableau 24 : Programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation, de compensation et de bonification des impacts

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation/bonification	Acteurs responsables de la mise en œuvre	Indicateurs de vérification	Sources de vérifications	Coûts de la mesure	Responsable de suivi	
1. Phase préparation, installation du chantier et construction							
Air Ambiance sonore	Dégradation de la qualité de l'air : Envol de poussières et émissions gazeuses (CO ₂ , SO _x , NO _x)	Arroser régulièrement les voies de circulation des engins et l'emprise des travaux Limiter la vitesse de circulation des engins et véhicules Couvrir les chargements des véhicules Entretenir régulièrement les engins et véhicules Eviter le trop plein des camions	Entreprise chargée des travaux	Nombre d'arrosage effectué Nombre de panneaux de signalisation Nombre de camions recouvert de bâche Nombre de jour de travaux d'entretien des engins	Rapport et calendrier de chantier Cahier d'entretien des engins et véhicule Constat terrain	Inclus dans le contrat	PAAQE
	Vibrations et nuisances sonores	Proscrire les travaux de nuit Entretenir régulièrement les engins et véhicules	Entreprise chargée des travaux	Horaires de travail Régularité des visites techniques	Journal de chantier Fiche de pointage des horaires de travailleurs	Inclus dans le contrat	PAAQE

	Impacts potentiels	Mesures d'atténuations/bonification	Acteurs responsables de la mise en œuvre	Indicateurs de vérification	Sources de vérifications	Coûts de la mesure	Responsable de suivi
Eaux et sol	Pollution des eaux et des sols par les déversements des huiles et les déchets divers	Installer des équipements adéquats de collecte des déchets solides et liquides du chantier (Bacs jaunes pour les emballages, les bacs blancs pour les verres, les verts pour les ordures ménageres et des bacs étanches pour les échets liquides, etc.)	Entreprise chargée des travaux	Nombre de poubelle et de bacs installés Nombre et quantité de déchets enlevés par une structure agréée	Cahier de suivi de ramassage des déchets Présence de bacs à ordure Bordereaux d'enlèvement des déchets	100 000	PAAQE
Végétation	Abattage d'arbres (08) Destruction de l'habitat faunique Pression sur les ressources floristiques et fauniques	Mettre en œuvre un reboisement compensatoire de 150 plants dont (50) pour un bosquet devant servir pour les cours de SVT. soit 150 plants à un coût unitaire de 15 000F/Plant (trouaison, amendement, grille de protection, entretien d'une année)	Entreprise COGES Mairie DPEEEA	Nombre de plants mis en terre Taux de réussite	Rapport de mise en œuvre	2 250 000	PAAQE ANEVE
		Réaliser un forage pour l'arrosage des plantations	Entreprise	PV de réception	Rapport de mise en œuvre	PM	PAAQE ANEVE
Hygiène-Santé-Sécurité	Dégradation de la santé des travailleurs	Sensibiliser les travailleurs de la santé-sécurité sur le chantier Dotation d'EPI adaptés aux ouvriers Information-Formation (1/4h de sécurité) sur les risques santé-sécurité	Entreprise	Nombre de travailleurs équipé d'EPI Nombre de séance de sensibilisation et de formation effectuée	PV des séances de sensibilisation et de formation	Inclus dans le contrat	PAAQE MdC ANEVE

	Impacts potentiels	Mesures d'atténuations/bonification	Acteurs responsables de la mise en œuvre	Indicateurs de vérification	Sources de vérifications	Coûts de la mesure	Responsable de suivi
	Survenue des en les VBG particulier EAS HS	Sensibiliser les travailleurs et riverains sur la prévention et les gestion des éventuels cas de VBG	Entreprise	Nombre de séances de sensibilisation organisées	Rapport de sensibilisation	Inclus dans le contrat	PAAQE Service départemental de l'Action sociale
	Atteintes à la santé et à la sécurité des populations	Sensibiliser les populations riveraines sur la santé-sécurité du chantier	Entreprise	Nombre de séance de sensibilisation et de formation effectuée	PV de séance de sensibilisation	Inclus dans le contrat	PAAQE Mairie MdC
Emplois/R evenu	Créations d'emplois	Prioriser l'emploi local à compétence égale et la valorisation des pépiniéristes Utiliser les services et sous-traitants locaux	Entreprise Mairie	Nombre d'emplois et proportion des jeunes et des femmes	Rapport de mise en œuvre	Inclus dans le contrat	PAAQE ANEVE
2. Phase exploitation et fonctionnement							
Sol et eau	Production de déchets solides et liquides	Elaborer et mettre en place un système de gestion des déchets	Administration du lycée (COGES) Mairie de Zabré	Nombre de bacs installés	Rapport de suivi	500 000	PAAQE DPEEEA
Hygiène-Santé-Sécurité	Transmission des IST et le VIH, le COVID 19, la survenue de GND	Sensibiliser les élèves et enseignants sur la transmission des IST, le VIH, le COVID 19, sur le risque de GND	Administration du lycée (COGES) Mairie	Nombre de personne sensibilisé	Rapport suivi	250 000	PAAQE CMA Zabré

	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation/bonification	Acteurs responsables de la mise en œuvre	Indicateurs de vérification	Sources de vérifications	Coûts de la mesure	Responsable de suivi
	Consommation des stupéfiants	Sensibiliser les élèves sur les conséquences de la consommation des stupéfiants en milieu scolaire	Administration du lycée (COGES) Mairie	Nombre de personne sensibilisé	Rapport de suivi	200 000	PAAQE CMA Zabré
	Violences basées sur le genre	Sensibiliser les acteurs du lycée et la population riveraine sur les violences basées sur le genre	Administration du lycée (COGES) Mairie	PV de sensibilisation	Rapport de suivi	150 000	PAAQE Service de l'Action Sociale
Emplois/R evenu	Création d'emplois	Développement des activités économiques au sein de l'établissement à travers la création de Petit Marché ; Recrutement de gardiens et de cantinières au niveau local	Administration du lycée (COGES)	Nombre d'emplois	Rapport suivi	PM	Mairie
Total						3 450 000	

Source : consultant, données terrain, Janvier 2022 Le budget estimé de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de bonification se chiffre à Trois millions quatre cent cinquante mille (3 450 000) de FCFA.

8.2. Plan de mise en œuvre des mesures de prévention, de correction et de gestion des risques

La mise en œuvre des activités du sous-projet de construction du lycée occasionne des risques pour l'Homme et son environnement. Les risques et les situations dangereuses qui peuvent perturber la mise en œuvre des activités du sous-projet sont entre autres :

- Risque de déversements accidentels des hydrocarbures polluants sur le milieu ;
- Risque d'accident de circulation lié aux déplacements de camions et d'engins de chantier ;
- Risque d'atteinte à la santé-sécurité des travailleurs ;
- Risque de transmission des IST, de VIH-SIDA et d'autres maladies transmissibles ;
- Risque de grossesse non désirée ;
- Risque de consommation des stupéfiants dans les établissements ;
- Risque de prolifération de déchets solides ;
- Risque d'incendie liés à l'utilisation d'appareils électriques, de matières inflammables ;
- Risques liés aux violences basées sur le genre (VBG)
- Etc.

Pour minimiser ces risques, des mesures de gestion sont proposées.

Les paragraphes qui suivent décrivent les principales mesures préventives et le plan d'urgence proposé.

8.2.1. Mesures préventives

Les mesures recommandées pour prévenir, limiter le plus possible et maîtriser les risques liés à la construction et à l'exploitation des équipements socio-éducatifs consistent à :

- Inventorier les situations dangereuses afin d'informer les travailleurs et les populations sur les mesures de précaution à prendre ;
- Sensibiliser les travailleurs du chantier sur les risques santé-sécurité ;
- Sensibiliser les travailleurs, les enseignants, les élèves et les populations riveraines sur les risques de transmission des IST, de VIH-SIDA, de COVID 19, et les GND ;
- Sensibiliser les enseignants et les élèves sur le risque d'incendie ;
- Sensibiliser les travailleurs, les enseignants, les élèves et les populations riveraines sur les VBG
- Etc.

8.2.2. Mesures d'urgence

De façon générale, les interventions en cas de survenu de risques consisteront à :

- Informer les autorités compétentes dès l'apparition de signes avant-coureur de conflit ;
- Informer l'autorité de déversement accidentel ou non de déchets ou substances toxiques dans la nature ;
- Signaler à l'autorité compétente l'apparition de maladies professionnelles chez les travailleurs ;
- Signaler à l'autorité compétente l'utilisation des enfants sur les différents chantiers ;
- Informer les responsables des établissements de toute suspicion de consommation de stupéfiants dans les établissements ;
- Dénoncer tout cas d'harcèlement sexuel dans les établissements ;
- Etc.

8.2.3. Plan des mesures d'urgence

- **Objectifs**

Un Plan des mesures d'urgence sera préparé pour les phases de préparation/installation des chantiers, de construction et d'exploitation. L'objectif principal de ce document est de gérer les risques qui ne peuvent pas être éliminés par la mise en place de mesures de protection. Il a pour objet de planifier les interventions d'urgence lorsqu'un accident survient. L'intention du Plan des mesures d'urgence est de définir les situations d'urgence pouvant raisonnablement se produire, ainsi que les mesures de prévention, d'intervention et de rétablissement qui leur sont associées.

- **Contenu**

Le Plan des mesures d'urgence sera rédigé avant le début des travaux par l'entreprise exécutante et validé par la mission de contrôle et concerne aussi bien la phase de construction que la phase d'exploitation. Les entrepreneurs, les fournisseurs et les sous-traitants seront tenus de s'y conformer et seront informés des mesures qui devront être suivies en cas d'urgence.

Le Plan des mesures d'urgence comprendra :

- la description des incidents et des seuils déclencheurs ;
- la structure de communication ;
- la définition des rôles et des responsabilités ;
- les procédures et les séquences d'interventions à suivre en cas d'alerte et de sinistre ;
- la liste des équipements et des ressources disponibles avec leurs coordonnées ;
- le plan d'évacuation ;
- les mesures de gestion après crise ;
- les besoins en formation continue ;
- le programme d'inspection des installations de sécurité et des mesures de prévention (systèmes de surveillance, d'arrêt d'urgence, extincteurs automatiques, détecteurs de fuite, alarmes, etc.).

- **Catégorisation des situations d'urgence ou types d'accidents**

Les situations d'urgence ou types d'accidents seront classés dans le Plan des mesures d'urgence en fonction de leur nature, leur gravité et leur probabilité d'occurrence. Les situations d'urgence seront classées en fonction des trois (03) catégories suivantes :

- Catégorie 1 : accidents graves pouvant entraîner la mort ou de sérieuses blessures chez des personnes, des dégâts matériels importants sur le site ou dans les environs, ou un niveau de pollution élevé de l'environnement sur le site ou à l'extérieur des installations ;
- Catégorie 2 : accidents pouvant entraîner des blessures sérieuses chez des personnes, des dégâts matériels moyens, ou une pollution moyenne à bénigne de l'environnement à l'intérieur des installations ;
- Catégorie 3 : accidents pouvant entraîner des blessures bénignes chez des personnes, des dégâts matériels mineurs, ou une pollution de l'environnement très localisée et rapidement maîtrisée.

- **Étapes des procédures d'alerte et d'intervention**

Les procédures d'alerte et d'intervention en cas d'urgence seront incluses dans le Plan des mesures d'urgence réalisé par l'entreprise. Ces procédures comprendront typiquement les étapes suivantes :

- vérification et évaluation de la gravité de l'événement ;
- identification des produits mis en cause ;

- détermination de la zone touchée ;
- déclenchement de l'alarme ;
- information au responsable du site et déclenchement de la procédure d'intervention ;
- intervention pour le rétablissement de la situation ;
- information aux parties prenantes concernées ;
- rétablissement de la situation ;
- préparation des documents requis pour documenter la situation et les mesures de rétablissement qui ont été prises ;
- rétroaction sur l'événement et les ajustements à apporter (correction technique, formation additionnelle, etc.).

- **Organisation et responsabilités**

Le Plan des mesures d'urgence comprendra une description des principaux rôles et responsabilités des différents intervenants appelés à être impliqués dans une situation d'urgence.

A cet effet, des listes des personnes et services à contacter en cas d'urgence seront élaborées et affichées au niveau de tous les lieux qui présentent un danger potentiel. Ces listes seront régulièrement mises à jour. Les listes comporteront : le nom des personnes, leur poste, leur numéro de téléphone. Des listes d'équipements d'intervention en cas d'urgence seront également préparées et tenues à jour, et les lieux où ont été identifiés des risques comporteront des affiches indiquant la nature des risques, le nom des personnes à contacter en cas d'urgence avec leur numéro de téléphone.

- **Autres aspects**

Enfin, le Plan des mesures d'urgence comprendra tous les autres éléments pertinents permettant de gérer toute situation d'urgence, que ce soit les communications avec les autorités locales, régionales et nationales ainsi que la population, les formations à être dispensées en fonction des postes occupés, les révisions et mises à jour périodiques, etc.

Le Plan des mesures d'urgence sera révisé régulièrement afin que l'information soit toujours à jour par rapport à l'évolution du sous-projet (changement de responsabilité, de poste, secteurs plus à risque, etc.).

8.3. Plan de surveillance et de suivi environnemental et social

L'atténuation des impacts négatifs du sous-projet est conditionnée par la mise en œuvre efficiente des mesures du PGES.

8.3.1. Plan de surveillance environnementale et sociale

La surveillance environnementale consiste à :

- **vérifier l'intégration, dans les plans et devis et le cahier des charges**, de l'ensemble des mesures de gestion proposées dans le PGES, les clauses particulières d'environnement et les obligations en matière d'environnement et de social qui découleront de l'obtention du permis environnemental ;
- **veiller au respect des lois, des règlements** et de toute autre considération environnementale, sociale et de sécurité durant les travaux ;
- s'assurer du respect de l'ensemble des mesures de gestion, des clauses particulières d'environnement et des engagements pris par le promoteur dans le cadre des activités du sous-projet et de proposer, le cas échéant, toute mesure corrective.

La première étape du programme de surveillance environnementale et sociale est primordiale pour s'assurer que le cahier des charges de l'entrepreneur contiendra toutes les obligations contractuelles. Cette étape permettra d'éviter toute ambiguïté quant aux mesures qui devront être appliquées durant les travaux.

Tableau 25: Plan de surveillance environnementale

Objets de la surveillance	Aspects de surveillance	Calendrier	Responsables	Indicateurs	Coût (FCFA)
Vérification préalable au démarrage du chantier					
PGES Chantier (PHSS, PGD) PPES	Intégration des Clauses d'environnement dans le PGES chantier, Prise en compte de l'hygiène santé et sécurité des travailleurs, la protection de l'environnement des sites tels que : les bases, les zones d'emprunts, les sites carrières granitiques, la gestion des déchets	1 mois avant le début des travaux	Entrepreneur	Nombre de rapport	Inclus dans le coût des travaux
Programme de travail	Élaboration d'un Programme de travail, incluant les aspects concernant : Enceinte des chantiers ; Excavation et terrassement ; Engins de chantier et circulation ; Prévention des déversements accidentels de contaminants ; Gestion des matières des déchets solides ; Remise en état.	1 mois avant le début des travaux	Entrepreneur	Présence d'un programme de travail	Inclus dans le coût des travaux
	Élaboration d'un Programme d'Etat de référence des sites : échantillonnage permettant de connaître les conditions du milieu au début des travaux (sols, eaux de surface, air, niveaux de bruit, végétation, santé/sécurité, infrastructures socio-économiques); les paramètres de l'échantillonnage (localisation des sites, nombre, paramètres de suivi), doivent être précisés.	1 mois avant le début des travaux	Entrepreneur	Rapport d'état des lieux	Inclus dans le coût des travaux
	Revue du Programme de travail (lors d'une Réunion de démarrage).	2 semaines avant le début des travaux	PAAQE	Programme de travail révisé	Inclus dans le coût des travaux
Inspection lors du démarrage du chantier					
État de référence	Mise en œuvre du Programme de travail.	Première semaine des travaux	Entrepreneur	Rapport de suivi	Inclus dans le coût des travaux

Objets de la surveillance	Aspects de surveillance	Calendrier	Responsables	Indicateurs	Coût (FCFA)
	Revue des résultats.	Dès la réception des résultats	PAAQE	Rapport de suivi	Inclus dans le coût des travaux
Installations du chantier.	Mise en œuvre des spécifications du Programme de travail, des Clauses particulières d'environnement et du PGES.	Au démarrage des travaux	Entrepreneur	Rapport de mise en œuvre	Inclus dans le coût des travaux
Conformité des installations du chantier.	Vérification de la conformité du Programme de travail et des autres aspects exigés dans les Clauses particulières d'environnement et le PGES (notamment : registre de la main d'œuvre employée sur le chantier indiquant le lieu de résidence et le sexe ; trousse de premiers soins sur le site, etc.).	Au démarrage des travaux	PAAQE	Présence de non-conformité	Inclus dans les coûts d'opération
Information publique.	Visite des installations du chantier avec les responsables des parties prenantes (Ministères, communautés, services régionaux et communaux).	Au démarrage des travaux	PAAQE et comité local	Rapport d'activité	Inclus dans les coûts d'opération
Vérification au cours de la réalisation des travaux					
Déroulement des travaux.	Mise en œuvre des spécifications du Programme de travail, des Clauses particulières d'environnement et du PGES.	Durant les travaux	Entrepreneur	Rapport de la mission de contrôle	Inclus dans le coût des travaux
Conformité du déroulement des travaux.	Vérification de la conformité de la mise en œuvre du Programme de travail et des autres aspects exigés dans les Clauses particulières d'environnement et le PGES (notamment : respect des horaires de travail ; nuisances causées par les poussières et le bruit ; avis de déversements accidentels fournis par l'entrepreneur ;	Durant les travaux	PAAQE	Rapport de la mission de contrôle	Inclus dans les coûts d'opération

Objets de la surveillance	Aspects de surveillance	Calendrier	Responsables	Indicateurs	Coût (FCFA)
	maintien à jour du registre de la main d'œuvre; maintien en bon état des trousse de premiers soins sur le site; programme de sensibilisation du VIH-SIDA; conditions générales d'hygiène du campement, sensibilisation sur les VBG EAS HS etc.				
Information publique.	Visites du chantier avec les responsables des parties prenantes.	2 visites durant le déroulement des travaux	PAAQE	Rapport d'activité	Inclus dans les coûts d'opération
Vérification à la fin des travaux					
Réception environnementale et sociale	Inspection pour la réception des travaux, incluant le respect de l'ensemble des exigences d'environnement (notamment : état général de propreté des lieux ; absence de sols contaminés ; remise en état des voies d'accès et des voies publiques avoisinantes ; etc.).	À la fin des travaux, préalablement à l'acceptation des travaux	Comité de contrôle, Comité de Suivi	Rapport de réception environnementale des travaux	Inclus dans les coûts d'opération

Source : Consultant, données terrain, Janvier 2022

8.3.2. Plan de suivi environnemental et social

Le suivi environnemental et social permet d'évaluer la performance environnementale du sous-projet pendant la phase d'exploitation. Il permet également de valider l'application des mesures de gestion planifiées. Tout au long du cycle du sous-projet de construction des équipements socio-éducatifs, le suivi de la performance environnementale et sociale permettra une évaluation continue et l'amélioration de la pertinence et de l'efficacité des mesures de gestion environnementale et sociale proposées, contribuant ainsi de manière importante à la contribution du sous-projet au développement durable.

Les activités de suivi environnement consistent à mesurer et à évaluer les impacts du sous-projet sur certaines composantes (indicateurs) environnementales et sociales préoccupantes et à mettre en œuvre des mesures correctives au besoin. Par ailleurs, il peut aider à réagir promptement à la défaillance d'une mesure d'atténuation ou de compensation ou à toute nouvelle perturbation du milieu par la mise en place des mesures appropriées.

Enfin, le suivi environnemental aide à mieux traiter les impacts dans les sous-projets ultérieurs similaires et à réviser éventuellement les normes et principes directeurs relatifs à la protection de l'environnement.

Le programme de suivi définit aussi clairement que possible, les indicateurs à utiliser pour assurer le suivi des mesures d'atténuation et de bonification qui ont besoin d'être évaluées pendant l'exécution et/ou l'opérationnalisation du sous-projet. Le programme de suivi et de surveillance est le suivant :

Tableau 26: Programme de suivi et de surveillance environnementale

Impact/actions environnementales	Responsable de mise en œuvre	Responsable du suivi	Fréquence	Indicateurs	Cout de la mesure FCFA
Reboisement compensatoire de 150 plantes	PAAQE DPEEEA	ANEVE	Semestrielle	Le taux de survie des plants	2missionx250 000= 500 000
Disposer des poubelles dans les salles de classes	Administration du lycée	Mairie DPEEEA	Annuelle	Nombre de poubelle	14*15000=210 000
Acquérir un incinérateur ou mettre en œuvre un protocole avec une structure agréé de gestion des déchets.	Mairie	CMA Zabré DPEEEA	Annuelle	Pv de réception	2 500 000
Consommation d'eau en phase exploitation	Administration du lycée	ONEA	Annuelle	Quantité d'eau consommée	PM
Déchets générés (type, mode de stockage, quantité, collecteur, éliminateur final, type d'élimination ou de traitement).	Administration du lycée	Mairie DPEEEA	Annuelle	Quantité et la qualité des déchets générés	PM
Contrôle de la qualité des eaux et du sol	MDC	Ministère en charge de l'eau	Trimestrielle	Turbidité, compositions physico-chimiques (métaux lourds...) de l'eau fréquence des analyses de l'eau et du sol	PM

Impact/actions environnementales	Responsable de mise en œuvre	Responsable du suivi	Fréquence	Indicateurs	Cout de la mesure FCFA
Sécurisation du chantier de construction	Entreprise	Mission de contrôle des travaux PAAQE	Quotidienne	Nombre d'accident de travail	PM
Qualité de l'enseignement	Administration du lycée	MENAPLN (DREPS)	Annuelle	Rapport sur les résultats scolaires	PM
Paiement des taxes pour l'amélioration des conditions de vie des communautés locales	Entreprise	MdC Mairie de Zabré	Mensuelle	montant recouvré par jour d'abattage	PM
Mobilisation d'un environnementaliste au sein de la MdC pour le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales	MDC	PAAQE ANEVE	mensuelle	Rapport mensuel	Inclus dans le contrat de la MDC
Suivi externe de la mise en œuvre du PGES	ANEVE	PAAQE	2 fois	Nombre de rapport de suivi externe	$2*250\ 000=500\ 000$
Coût total du suivi/surveillance					3 710 000

Source : Consultant, données terrain, Janvier 2022

8.4. Plan de gestion des déchets

8.4.1. Définition et objectif

Le plan de gestion des déchets est l'ensemble des mesures pour collecter, transporter et éliminer les déchets résultant des différentes activités du sous-projet aux différentes phases de préparation, de construction et d'exploitation. Il permet d'optimiser le tri ou catégorisation des déchets suivant leurs caractéristiques, la collecte et le transfert vers des sites de traitement ou de recyclage. Le présent plan de gestion des déchets a pour objectifs de :

- ∞ Définir les actions à entreprendre pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des différents types de déchets ;
- ∞ Proposer des sites pour le transfert des déchets ;
- ∞ Identifier les acteurs concernés.

8.4.2. Gestion des déchets en phase de préparation et de construction

Il existe des catégories de déchets partagées par tous les chantiers. Il ne sera pas fait de traitement différentier de gestion des déchets, vu l'enjeu d'optimisation de la collecte, du transfert et de l'élimination des déchets. Le tableau ci-après présente les modalités de gestion des différents types de déchets.

Tableau 27 : Traitement des différents types de déchets en phases de préparation et de construction

Types de déchets	Origines	Collecte et transport	Traitement	Acteurs impliqués
Phases de préparation et de construction				
Débris végétaux	Débroussaillements des sites de chantiers	<ul style="list-style-type: none"> ○ Récupération du bois de chauffe par les ouvriers avec autorisation du maître d'ouvrage ○ Constituer des tas de débris végétaux qui sèchent un peu puis ramassage au moyen de bennes tasseuses 	Déversement des débris végétaux au Centre des déchets au compartiment approprié	<ul style="list-style-type: none"> ○ Entrepreneurs des chantiers ○ Centre de traitement et de valorisation des déchets de la mairie ○ Opérateurs privés équipés en bennes tasseuses
Déchets inertes :	<ul style="list-style-type: none"> ○ terre végétale, cailloux, boue ○ déchets de démolition et de construction ○ Déchets de matériaux de construction 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblai des sites de chantiers 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Constitution de tas, puis enlèvement au moyen de bennes chargeuses 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Entrepreneurs des chantiers ○ Entreprise chargée de la piste pour ses camions. Elle peut contractualiser ses prestations avec les autres entreprises

Types de déchets	Origines	Collecte et transport	Traitement	Acteurs impliqués
Déchets industriels banaux	Démolition construction bâtiments et de	<ul style="list-style-type: none"> ○ Constitution de tas, puis enlèvement au moyen de bennes chargeuses munies de bâches 	Déversement au Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets de la mairie au compartiment approprié	<ul style="list-style-type: none"> ○ Entrepreneurs des chantiers ○ Centre de traitement et de valorisation des déchets de la mairie ○ Opérateurs privés équipés en benne chargeuse à bâche
Déchets ménagers	Rejets d'ordures sur sites de chantiers	<ul style="list-style-type: none"> ○ Enlèvement des différents tas puis transport au moyen de bennes chargeuses munies de filets 	Déversement au Centre de son des déchets de la mairie au compartiment approprié	<ul style="list-style-type: none"> ○ Entrepreneurs des chantiers ○ Centre des déchets de la mairie
Huiles usagées des engins	Engins du chantier et bétonnière	<ul style="list-style-type: none"> ○ Collecte dans des bacs en plastique ou métalliques et transfert au centre de collecte des huiles usagées 	Dépôts des bacs à huiles usagées	<ul style="list-style-type: none"> ○ Entrepreneurs des chantiers
Eaux usées et excréta des bases vies des entreprises	Toilettes de la base vie de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ○ Récupération dans des camions de vidanges et transfert dans une fosse imperméabilisée 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Déversement dans une fosse imperméabilisée 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Entrepreneurs des chantiers ○ Entreprises privées de vidange
Phase exploitation				
Déchets ménagers	Rejets d'ordures par les élèves, enseignants, parent d'élèves et riverains	<ul style="list-style-type: none"> ○ Implantation de poubelles devant chaque classe et enlèvement régulier ○ Collecte des déchets pour dépôts aux Centre de Collecte et transport au moyen de bennes chargeuses/tricycles munies de filets 	Déversement au Centre de son des déchets de la mairie au compartiment approprié	<ul style="list-style-type: none"> ○ GIE/PME agréés ○ Centre des déchets de la mairie ○
		<ul style="list-style-type: none"> ○ Constituer des tas de débris végétaux qui sèchent un peu 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Entrepreneurs des chantiers

Types de déchets	Origines	Collecte et transport	Traitement	Acteurs impliqués
Débris végétaux	Entretien du jardins botanique (SVT)	puis ramassage au moyen de bennes tasseuses/tricycles/charrettes	Déversement des débris végétaux au Centre des déchets au compartiment approprié	<ul style="list-style-type: none"> ○ Centre de traitement et de valorisation des déchets de la mairie ○ Opérateurs privés équipés en bennes tasseuses
Eaux usées et excréta	Toilettes des élèves de l'administration	<ul style="list-style-type: none"> ○ Vidange régulier par entreprise 	Déversement dans fosse imperméabilisée agréée par Services compétents	<ul style="list-style-type: none"> ○ Entreprises de vidange agréées

Source : consultant, juillet 2022

8.5. Programme de renforcement des capacités

De nombreux acteurs interviennent dans la gestion environnementale dans le cadre du présent projet. Afin de rendre leurs interventions plus efficaces et durables, le renforcement de leur capacité dans la gestion environnementale s'avère indispensable. Le tableau ci-après propose une liste non exhaustive de thématiques/problématiques liées aux aspects environnementaux et sociaux des activités de construction du Lycée qui méritent d'être explicités pour les différentes parties prenantes.

Le tableau ci-dessous nous oriente sur les mesures de renforcement de capacités :

Tableau 28: Programme de renforcement de capacités

Mesures	Actions à mener	Cibles	Acteurs de mise en œuvre	Cout de la mesure	Période
Le contenu du PGES	Tenir des rencontres (02) ou séances de sensibilisation/Information au profit des travailleurs, des populations et autorités sur le contenu du PGES et les exigences environnementales et sociales à considérer tout au long du sous-projet (code de bonne conduite)	Ouvrier/Population/autorités communale et coutumière	PAAQE	2*250 000=500 000	Au démarrage du chantier
	Tenir deux (02) séances thématiques (les thématiques peuvent être regroupées) de sensibilisation/formation sur la pollution des eaux, la valorisation des déchets.	Ouvriers	PAAQE	125 000*2=250 000	
Santé-sécurité au travail	Construire des latrines pour les employés pour éviter la défécation à l'air libre	Ouvriers	Entreprise chargée des travaux	Inclus dans le coût des travaux	Tout au long du chantier
	Sensibiliser pour le stockage adéquat des déchets contondants comme les ferrailles, le bois, hydrocarbures, etc.				
	Former les travailleurs sur la nécessité du port des EPI (faire signer chaque	Ouvrier/mains d'œuvre		500 000	Au début des travaux

Mesures	Actions à mener	Cibles	Acteurs de mise en œuvre	Cout de la mesure	Période
	employé l'engagement au respect du port des EPI)	Ouvriers/personnel du chantier	Entreprise chargée des travaux Sous-traitance avec Association/ONG	Tout au long du chantier	
	Former le personnel sur le respect des règles de santé-sécurité (limitation de la vitesse, respect des panneaux de signalisation, etc.) ; protection et délimitation du chantier				
Respect des us et coutumes	Tenir deux (02) séances de sensibilisation sur le respect des us et coutumes, les lieux sacrés ou interdits, les bonnes mœurs du milieu au profit des employés en présence des populations	Ouvriers/personnel du chantier	Entreprise chargée des travaux Sous-traitance avec Association/ONG	150000*2=300 000	Au début des travaux
Prévention IST et VIH/SIDA Propagation du COVID 19	Tenir deux (02) séances de sensibilisation des travailleurs, des élèves et des enseignants bénéficiaires sur les risques de propagation/contamination des IST, du VIH/SIDA, le COVID 19 et les stupéfiants Préparer des affiches et les placer à des endroits propices à l'attention des travailleurs et populations	Elèves, travailleurs, encadreurs	Entreprise chargée des travaux Sous-traitance avec Association/ONG	2*500000=1 000 000	au début du chantier et tout au long du chantier
	Réaliser des IEC (02 séances) pour la culture de l'hygiène et de l'assainissement ;	Elèves, travailleurs, encadreurs			
Gestion des plaintes	Former le COGES et les point focaux sur le mécanisme de gestion des	COGES	Entreprise chargée des travaux PAAQE	2*250000=500 000	Avant , pendant et après les travaux

Mesures	Actions à mener	Cibles	Acteurs de mise en œuvre	Cout de la mesure	Période
	plaintes et la gestion des équipements éducatifs		Sous-traitance avec Association/ONG		
	Fonctionnement du MGP (formation, équipement et renforcements de capacités)	Membres des comités primaires et communal de gestion des plaintes Entreprises ; MDC	PAAQE Enterprise MDC Mairie	500 000	Avant, pendant et après les travaux
VBG	Renforcer la capacité des parties prenantes sur la prévention et la prise en charge des cas de plaintes liées aux VBG (travailleurs, les élèves et les enseignants bénéficiaires) ;	COGES, travailleurs, les élèves et les enseignants ; Prestataires de services VBG et les points focaux VBG	PAAQE	500 000	Pendant et après les travaux
Suivi environnemental et social	Former les points focaux du PAAQE en suivi environnemental et social des projets ;	Point focaux	PAAQE MDC	300 000	Avant le démarrage des travaux
Education environnementale	Former les acteurs (élèves et encadreur) l'éducation environnementale	Enseignants/points focaux	PAAQE Enterprise DREPS	250 000	Avant le démarrage
Coût total des mesures				4 600 000	

Source : Consultant, données terrain, Janvier 2022

Le coût global des activités de formation est estimé à Quatre millions six cent mille (4 600 000) F. CFA.

8.6. Estimation des coûts du PGES

Le budget du plan de gestion environnementale et sociale des activités du sous-projet réalisation des équipements socio-éducatifs est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 29: Tableau récapitulatif des coûts du PGES

Eléments du PGES	Coûts
Budget des mesures d'atténuation/bonification	3 450 000
Budget des mesures de surveillance et du suivi	3 710 000
Budget des mesures de renforcement des capacités	4600 000
Cout d'un audit à la fin du sous-projet	3 000 000
Budget total du PGES	14 760 000

Source : consultant, données terrain, janvier 2022

Les coûts des mesures environnementales et sociales sont estimés à **Quatorze millions sept cent soixante mille (14 760 000) F CFA.**

8.7. Chronogramme de mise en œuvre du PGES

Tableau 30 : Planning indicatif des activités de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

N°	Activités majeures	Responsable	Semestre					
			1	2	3	4	5	6
1	Recrutement de l'entreprise en charge des travaux et de la MdC	Bureau Études						
7	Information de Personnes ressources et réalisation de sacrifices	MDC/PAAQE						
8	Élaboration du PGESC de l'entreprise	Entreprise						
9	Approbation du PGESC	MDC/PAAQE						

10	Mise en œuvre des PGESC, PHSST et PAQES de l'entreprise	Entreprise						
11	Exécution des travaux conformément au marché et au PGES du sous-projet	Entreprise						
12	Contrôle du respect des pratiques environnementales et sociales par l'entreprise	MDC/PAAQE						
13	Élaboration et mise en œuvre du programme de communication	PAAQET/MDC						
14	Sensibilisations sur les IST, VIH/SIDA, COVID 19, les hépatites, la sécurité, VBG etc.	Entreprise						
15	Exécution des activités de plantations d'arbres (saison pluvieuse)	Entreprise						
16	Remise en état ou valorisation des zones d'emprunt de matériaux et des carrières	Entreprise						
17	Bilan de mise en œuvre des mesures environnementale et sociale de fin de chantier	MDC/PAAQE						
18	Réception environnementale et sociale du chantier	MDC/CSES						
19	Campagne de recueil des indicateurs de suivi et élaboration des rapports de suivi	PAAQE						

Source : Consultant, données terrain, janvier 2022

IX. PLAN DE FERMETURE / REHABILITATION

La fermeture et la réhabilitation font partie des dispositions contractuelles à respecter et comportent les principales activités suivantes :

- Le nettoyage et la réhabilitation des bases de chantier ;
- la remise en état des zones d'emprunts y compris leurs végétalisation ;
- L'élimination adéquate des déchets.

9.1. Programme de réhabilitation

A la fin des travaux de construction du Lycée, des moyens nécessaires (mini-bulldozer, camion avec grue et tout autre équipement nécessaire pour les travaux de fermeture et de réhabilitation) seront affectés à l'opération. Les plantations de compensation se feront de Juillet à Aout qui constitue la période favorable.

Le chronogramme s'établit comme suit :

Tableau 31: Chronogramme de mise en œuvre de la fermeture et de la réhabilitation

Périodes	Sites	Nature	Observations
Avant et pendant les travaux	Bases	Stockage du matériel et équipements	Stockage des engins et des matériaux
Pendant les travaux	Zones d'emprunt	Ouverture et exploitation des zones d'emprunt	Stockage de la terre végétale
Après travaux	Bases et Zones d'emprunt	Nettoyage des bases et du chantier Comblement ou revalorisation des emprunts en point d'eau (à la demande des populations) Reboisement de compensation Elimination des déchets	Nettoyage, comblement, plantation d'arbres

Source : Consultant, données terrain, Janvier 2022

9.2. Suivi-évaluation

Pour une plus grande réussite des activités de fermeture et de réhabilitation des bases et des zones d'emprunt de matériaux, un suivi quotidien sera effectué par l'équipe du service environnement de l'Entreprise d'exécution. Ce suivi concernera particulièrement les travaux de démantèlement des bases, de comblement et/ou revalorisation des zones d'emprunt, de nettoyage des bases et la réalisation des plantations de compensation.

Cette végétalisation sera suivie d'une sortie de constatation et d'approbation par les services locaux de la mairie, de l'environnement ainsi que par l'Ingénieur en charge du contrôle des travaux.

Les principaux indicateurs seront les différents rapports de constat d'exécution effective des activités de fermeture et de réhabilitation. Les satisfactions des besoins exprimés par les populations riveraines constitueront un second indicateur quant à la réussite de l'activité.

Le tableau ci-dessous résume les activités de suivi-évaluation de la réhabilitation et de la fermeture.

Tableau 32: Suivi évaluation de la réhabilitation

Aspects	Périodes	Indicateurs	Responsables	Coûts
Nettoyage des bases et du site	Construction Fermeture	PV de constatation du nettoyage	Entreprise DPEEEA Mairie de Zabré MDC PAAQE	Inclus dans les coûts d'opération
Remise en l'état zones d'emprunts	Construction Fermeture	Rapport de suivi	Entreprise DPEEEA Mairie de Zabré MDC PAAQE	Inclus dans les coûts d'opération
Revégétalisation des zones d'emprunts	Construction Fermeture	Rapport de suivi	Entreprise DPEEEA Mairie de Zabré MDC PAAQE	Inclus dans les coûts d'opération
Elimination adéquate des déchets	Fin de construction Fermeture	Rapport de suivi	Entreprise DPEEEA Mairie de Zabré MDC PAAQE	Inclus dans les coûts d'opération

Source : Consultant, données terrain, janvier 2022

X. MODALITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

10.1. Cadre juridique de la consultation du public

La consultation du public ainsi que sa participation fait partie intégrante du processus de conduite de la Notice d'Impact sur l'Environnement. En effet, le décret N° 20151187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT, portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social stipule, en son article 12, que « *tout initiateur de politiques, plans, projets, programmes, travaux, ouvrages, aménagements, activités ou toute autre initiative susceptible d'avoir des impacts significatifs sur l'environnement informe par tout moyen approprié, l'autorité administrative locale et la population du lieu d'implantation du projet envisagé de la réalisation de l'évaluation environnementale et sociale.* »

Les modalités de consultation du public sont précisées dans l'article 16 du même décret. Dans le cadre de la conduite de cette mission, la consultation du public s'est déroulée du 19 au 26 Janvier 2022.

Les objectifs de cette consultation tous azimuts est d'une part, d'informer les acteurs de ses différentes activités, des impacts (négatifs et positifs), des mesures d'atténuation et de compensations, des mesures d'accompagnement prévues par le sous-projet, et d'autres parts de recueillir les avis de ces différents acteurs afin de les intégrer dans le PGES (photo ci-dessous). Pour ce faire, des rencontres individuelles ont été conduites auprès de nombreuses personnes ressources (photos ci-dessous).

10.2. Résultat de la consultation du public

La consultation du public a permis d'évaluer l'acceptabilité sociale du sous-projet. Lors des missions de terrain, des entretiens individuels ou collectifs (focus group) avec les acteurs concernés par le sous-projet ont été organisés (Photo 4). Dans l'ensemble, les parties prenantes (Voir annexes 2 à 14) rencontrées adhèrent pleinement à la mise en œuvre du sous-projet.

Les préoccupations majeures des différents acteurs sont les suivantes :

- Le délai des travaux de construction ;
- La qualité des infrastructures ;
- L'absence d'un centre de santé/ d'un centre médical au sein du lycée ;
- L'emploi local des jeunes pour les travaux de construction.

Quant aux suggestions, elles sont les suivantes :

- réaliser un bosquet des expériences de SVT et un forage l'entretien des arbres
- Assurer une prise en compte des aspects environnementaux et sociaux du sous-projet ;
- Veiller à la bonne qualité des bâtiments ;
- Employer la main d'œuvre locale
- Réaliser des campagnes de sensibilisation fréquentes sur les IST, MST, VBG et les comportements à risques

Le détail des consultations publiques est consigné dans le tableau 25 ci-après.

Photo 1 : Séance de consultation du public avec les parties prenantes



Rencontre avec les élèves du lycée départemental de Zabre
Source : Consultant, donnée terrain, Janvier 2022



Rencontre avec les riverains du site du projet
Source : Consultant, donnée terrain, Janvier 2022



Rencontre avec le préfet de ZABRE
Source : Consultant, donnée terrain, Janvier 2022



Rencontre avec les enseignants du lycée départemental de Zabre
Source : Consultant, donnée terrain, Janvier 2022

Tableau 33: Synthèse des comptes rendus des consultations publiques réalisées par le Consultant

Nº	Acteurs/Personnes ressources	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes posées par les personnes rencontrées	Suggestions/Recommandations faites par les personnes rencontrées
1	Préfet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du sous-projet ; ➤ Appréciation du sous-projet ; ➤ Difficultés, craintes et Suggestions en lien avec le sous-projet ➤ VBG/VCE 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bonne appréciation du sous-projet et ses retombées positives 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le délai des travaux de construction ➤ La qualité des infrastructures ➤ La date d'ouverture 	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer une prise en compte des aspects environnementaux et sociaux
2	Maire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du sous-projet ; ➤ Appréciation du sous-projet ; ➤ Difficultés, craintes et Suggestions en lien avec le sous-projet ➤ VBG/VCE 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'une réserve administrative dédiée à l'éducation Bonne appréciation du sous-projet et ses retombées positives 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le délai des travaux de construction ➤ La qualité des infrastructures ➤ La date d'ouverture 	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer une prise en compte des aspects environnementaux et sociaux -Veiller aux bonnes qualités des bâtiments -Employer la main d'œuvre locale
3	Santé	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du sous-projet ; ➤ Appréciation du sous-projet ; ➤ Difficultés, craintes et Suggestions en lien avec le sous-projet ➤ VBG/VCE 	<ul style="list-style-type: none"> Bonne appréciation du sous-projet et ses retombées positives 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un long délai des travaux de construction ➤ L'éloignement d'un centre de santé/absence d'un centre médical au sein du lycée 	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre un centre médical -des toilettes et latrines -un point d'eau potable -Une clôture -Penser à des campagnes de sensibilisation fréquentes sur les IST, MST et les comportements à risques -veiller à l'éloignement des maquis et des débits de boissons alcoolisées
4	Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du sous-projet ; ➤ Appréciation du sous-projet ; ➤ Difficultés, craintes et Suggestions en lien avec le sous-projet 	<ul style="list-style-type: none"> Bonne appréciation du sous-projet et ses retombées positives 	<ul style="list-style-type: none"> La préservation de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer la préservation des espèces ligneuses sur le site -Planter des arbres après les travaux -Réaliser un forage

N°	Acteurs/Personnes ressources	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes posées par les personnes rencontrées	Suggestions/Recommandations faites par les personnes rencontrées
		VBG/VCE			<ul style="list-style-type: none"> -Mettre des poubelles pour la collecte des ordures
5	Action sociale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du sous-projet ; ➤ Appréciation du sous-projet ; ➤ Difficultés, craintes et Suggestions en lien avec le sous-projet <p>VBG/VCE</p>	Bonne appréciation du sous-projet et ses retombées positives	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le délai des travaux de construction ➤ La qualité des infrastructures ➤ L'accès aux salles par les personnes handicapées ➤ Le coût d'accès 	<ul style="list-style-type: none"> -Tenir compte de l'accès des personnes vivant avec un handicap -coût d'accès raisonnable -penser à associer l'action sociale et la santé pour des campagnes de sensibilisation régulières des élèves et des parents sur les comportements à risque. -ouvrir une cantine scolaire -veiller à l'éloignement des maquis et des débits de boissons alcoolisées
6	Population riveraine	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du sous-projet ; ➤ Appréciation du sous-projet ; ➤ Difficultés, craintes et Suggestions en lien avec le sous-projet <p>VBG/VCE</p>	Bonne appréciation du sous-projet et ses retombées positives	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le délai des travaux de construction ➤ L'emploi des jeunes locaux pour les travaux de construction 	<ul style="list-style-type: none"> -L'emploi des jeunes locaux pour les travaux de construction -utilisation des matériaux locaux -construire une clôture
7	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du sous-projet ; ➤ Appréciation du sous-projet ; ➤ Difficultés, craintes et Suggestions en lien avec le sous-projet <p>VBG/VCE</p>	Bonne appréciation du sous-projet et ses retombées positives	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La qualité des infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> -Prévoir un jardin scolaire et un forage pour apprendre des pratiques agricoles aux élèves

N°	Acteurs/Personnes ressources	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes posées par les personnes rencontrées	Suggestions/Recommandations faites par les personnes rencontrées
8	Elevage	➤ Présentation du sous-projet ; ➤ Appréciation du sous-projet ; ➤ Difficultés, craintes et Suggestions en lien avec le sous-projet	Bonne appréciation du sous-projet et ses retombées positives	➤ Le délai des travaux de construction ➤ La qualité des infrastructures	-Veiller aux bonnes qualités des bâtiments -Maximiser sur le nombre de salles de classes, vu les effectifs des autres écoles -Mettre une clôture -Enseigner la pratique de l'élevage aux élèves
9	Domaine des impôts	➤ Présentation du sous-projet ; ➤ Appréciation du sous-projet ; ➤ Difficultés, craintes et Suggestions en lien avec le sous-projet VBG/VCE	Bonne appréciation du sous-projet et ses retombées positives	➤ Le délai des travaux de construction ➤ La qualité des infrastructures	-Un délai raisonnable des travaux de construction -Veiller à la qualité des infrastructures
10	Syndicat des Enseignants	➤ Présentation du sous-projet ; ➤ Appréciation du sous-projet ; ➤ Difficultés, craintes et Suggestions en lien avec le sous-projet ➤ VBG/VCE	Bonne appréciation du sous-projet et ses retombées positives	➤ Le délai des travaux de construction ➤ La qualité des infrastructures	-Un délai raisonnable des travaux de construction -Veiller à la qualité des infrastructures -mettre une clôture avec des portes pour des raisons de sécurité et concentration des apprenants -Une bibliothèque -Une réadaptation des contenus des programmes d'enseignement
11	Enseignants	➤ Présentation du sous-projet ; ➤ Appréciation du sous-projet ; ➤ Difficultés, craintes et Suggestions en lien avec le sous-projet VBG/VCE	Bonne appréciation du sous-projet et ses retombées positives	➤ Le délai des travaux de construction ➤ La qualité des infrastructures	-Mettre un bosquet et un forage pour des expériences de SVT -un laboratoire pour les élèves - Une bibliothèque - veiller à l'éloignement des maquis et des débits de boissons alcoolisées

N°	Acteurs/Personnes ressources	Points discutés	Atouts	Préoccupations et craintes posées par les personnes rencontrées	Suggestions/Recommandations faites par les personnes rencontrées
12	Elèves	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du sous-projet ; ➤ Appréciation du sous-projet ; ➤ Difficultés, craintes et Suggestions en lien avec le sous-projet ➤ VBG/VCE 	Bonne appréciation du sous-projet et ses retombées positives	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le délai des travaux de construction ➤ La date d'ouverture du lycée 	<ul style="list-style-type: none"> -Assez des salles de classe -une cantine, un forage, un bosquet, une salle de sport, un laboratoire, une bibliothèque, des tableaux d'étude dans la cours du lycée
13	Association des femmes et OSC	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du sous-projet ; ➤ Appréciation du sous-projet ; ➤ Difficultés, craintes et Suggestions en lien avec le sous-projet ➤ VBG/VCE 	Bonne appréciation du sous-projet et ses retombées positives	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le délai des travaux de construction ➤ L'emploi des jeunes locaux pour les travaux de construction 	<ul style="list-style-type: none"> -employer des femmes dans les travaux de construction -Mettre une cantine, un point d'eau potable -veiller à l'éloignement des maquis et des débits de boissons alcoolisées

Source : Consultant, données terrain, janvier 2022

10.3. Mécanisme de gestion des plaintes/griefs

Types de réclamation, doléances, suggestions, recommandations et conflits

Les types de plaintes et réclamations peuvent concerner les différentes étapes du sous-projet et des sous-projets évoqués plus haut. A ce titre, une typologie non exhaustive des plaintes a été dressée dans la mise en œuvre des activités du présent sous-projet.

- Plaintes liées à la mobilisation foncière
- Plaintes liées à l'exécution des marchés, de sous-traitance et d'expertises
- Plaintes liées aux formations¹ et à l'organisation des sessions
- Plaintes liées aux travaux de construction
- Plaintes liées aux violences basées sur le genre (les Exploitations, abus et harcèlement sexuels) et les violences contre les enfants
- Plaintes liées à la composante intervention en situation d'urgences
- Plaintes liées aux pertes ou à l'affectation de biens physiques

Les niveaux de résolution

Pour une gestion participative et efficace des plaintes/réclamations issues de la mise en œuvre des activités du PAAQE-FA, quatre (04) niveaux de gestion des plaintes sont requis. Ces niveaux se déclinent comme suit :

- niveau 1 : Comité Primaire de Gestion des Plaintes (CPGP), composé des CVD, autorités coutumières, la CCFV... ;
- niveau 2 : Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP), composé par le maire, le point focal PAAQE, les SSES du PAAQE.. ;
- niveau 3 : UCP/MENAPLN composé par la coordonnatrice, le responsable SES, les SSES...;
- niveau 4 : Tribunal de Grande Instance (TGI).

Ainsi, le plaignant pourrait saisir directement n'importe quel niveau qui lui conviendrait y compris les tribunaux pour que sa plainte soit enregistrée et traitée dans le délai prescrit.

Par ailleurs, il faut noter que la réception des plaintes EAS/HS se fera uniquement par les points focaux féminins des comités de gestion des plaintes au niveau village et commune qui seront tous formés pour la réception de telles plaintes. Les survivants (es) seront immédiatement référés vers les prestataires de service VBG locaux partenaires du sous-projet.

Gestion des réclamations, doléances, suggestions, recommandations et conflits

Les plaignants seront informés de la procédure à suivre pour exprimer leur mécontentement et présenter leurs doléances. Il est toujours souhaitable de résoudre les problèmes le plus tôt possible et au niveau local.

- ***Au niveau du Comité primaire de gestion des plaintes***

Le président du Comité de gestion des plaintes/ou le point focal du comité au niveau du

¹*Formation dédiée aux agents des structures bénéficiaires et aussi aux participants des formations organisées par les structures bénéficiaires*

village accuse réception des plaintes transmises et fixe une date pour la tenue d'une session du comité dans un délai de trois (03) jours, pour recevoir le(s) plaignant(s) afin d'avoir de plus amples informations sur l'objet de la plainte et enregistrer celle-ci. Ainsi, le Comité peut disposer de sept (07) jours supplémentaires à des fins d'investigations approfondies afin de pouvoir statuer sur la plainte.

Le comité doit se réunir et statuer définitivement sur la plainte dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de dépôt de la plainte. Passé ce délai, la plainte sera systématiquement transférée à la commission communale pour examen.

La résolution à l'amiable ne sera jamais retenue comme moyen de résolution pour les plaintes EAS/HS. Le bon-fondement et l'acceptabilité de la réception des plaintes EAS/HS n'est pas à déterminer par les différents membres des comités ; l'objectif du processus de vérification est d'examiner l'existence ou non d'un lien de l'auteur présumé de l'acte de EAHS et le PAAQE-FA. Les points focaux du comité primaire disposent de 24 h pour faire le référencement et notifier les cas EAS/HS au comité terminal.

- ***Au niveau du comité communal***

Le Président du comité communal accuse réception des plaintes transmises directement par le comité Primaire de gestion des plaintes ou par les plaignants. Il informe directement l'UCP du PAAQE-FA. En accord avec le coordonnateur de PAAQE-FA, le responsable du comité communal fixe une date pour la tenue d'une session de gestion de plaintes dans un délai de trois (03) jours, pour recevoir le (s) plaignant (s) afin d'avoir de plus amples informations sur l'objet de la plainte reçue en vue de l'examiner. Ainsi, le comité communal peut disposer de quatre (4) jours supplémentaires à des fins d'investigations approfondies afin de pouvoir statuer sur la plainte.

En cas de persistance de non conciliation, le responsable du comité communal indiquera d'autres voies de recours disponibles (UCP), y compris les mécanismes administratifs et judiciaires. Quel que soit l'issue, le comité communal documentera et archivera toutes les discussions et les choix offerts.

Le comité communal doit se réunir et statuer définitivement sur la plainte dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de dépôt de la plainte. Passé ce délai, la plainte sera systématiquement transférée à l'UCP. Les plaintes du niveau primaire signalées directement au niveau communal seront traitées en collaboration avec les acteurs du comité primaire.

En tout état de cause, un feedback sera fait au plaignant à toutes les étapes du processus.

- ***Au niveau du comité terminal de gestion des plaintes***

Le comité terminal accuse réception des plaintes transmises directement par les comités communaux à son sein. Le responsable de l'UCP accuse réception des plaintes transmises.

En accord avec les autres représentants, le responsable de l'UCP fixe une date pour la tenue d'une session dans un délai de sept (07) jours, pour recevoir le (s) plaignant (s) afin d'avoir de plus amples informations sur l'objet de la plainte et enregistrer celle-ci. Ainsi, le comité peut disposer de trois (3) jours supplémentaires à des fins d'investigations approfondies afin de pouvoir statuer sur la plainte.

NB : Toute solution à l'amiable trouvée entre le Comité Primaire ou communal de Gestion des Plaintes et le plaignant qui requiert une indemnisation est systématiquement transférée à l'UCP pour examen et appréciation ;

- ***Au niveau des juridictions***

A l'issue du traitement au niveau local et au niveau de l'arrondissement, le plaignant non satisfait peut toujours recourir à un arbitrage du tribunal départemental, présidé par le préfet

dans l'optique d'obtenir réparation. Enfin, il peut également saisir le tribunal de Grande Instance dont relève son arrondissement. Dans ces conditions, tous les frais générés seront à la charge du promoteur de construction des équipements socio-éducatifs.

En somme, la mise en place efficiente du processus de gestion des plaintes permet de rassurer les populations que leurs préoccupations et plaintes sont convenablement traitées, mais également d'éveiller la vigilance face à des enjeux qui pourraient éventuellement se transformer en conflits plus sérieux.

CONCLUSION

Après avoir situé le contexte et la justification du sous-projet, le présent rapport, s'est intéressé essentiellement à l'approche méthodologique de l'étude, au cadre politique, juridique et institutionnel du Burkina Faso, à la politique environnementale et sociale de la Banque mondiale, à la localisation du sous-projet, à la définition de la zone d'influence, à la description du projet et de ses enjeux environnementaux.

L'analyse des milieux biophysique, humain et économique a été par la suite abordée dans le chapitre concernant l'état actuel de l'environnement de la zone du projet. Ainsi, il a été constaté que le sous-projet s'insère dans un milieu biophysique très entamé par les aléas climatiques et les activités anthropiques.

Les principaux impacts négatifs de la réalisation du sous-projet sont :

- ÷ la destruction de la végétation dans l'emprise des sites et dans les zones d'emprunts ;
- ÷ l'atteinte à la santé des travailleurs ;
- ÷ la pollution du milieu naturel par les déchets de chantier et par déchets solides issus des élèves dans les établissements ;
- ÷ la propagation des IST, de l'infection à VIH, le COVID 19 et des GND, VBG EAS HS ;
- ÷ etc.

Les principaux impacts positifs du sous-projet sont :

- ÷ (i) la création d'emplois ;
- ÷ (ii) l'accessibilité de l'enseignement préscolaire, primaires, et secondaire de qualité à un plus grand nombre d'apprenants ;
- ÷ (iii) le décongestionnement des établissements publics ;
- ÷ (iv) la possibilité offerte aux élèves et aux enseignants d'avoir un cadre approprié d'apprentissage ;
- ÷ (v) la réduction de la mobilité des élèves et des professionnels ;

Les mesures essentielles ont été définies pour atténuer les impacts négatifs ou bonifier les impacts positifs.

Ce sont :

- ÷ privilégier le recrutement du personnel d'exécution (ouvriers non qualifiés et manœuvres) dans les communautés ;
- ÷ informer les travailleurs et les populations sur la transmission des IST, du VIH, du COVID 19 et les Grossesses non Désirées ;
- ÷ Initier un reboisement compensatoire ;
- ÷ Veiller à la santé sécurité des travailleurs du chantier et des riverains ;
- ÷ sensibiliser les ouvriers, les élèves et les populations bénéficiaires sur la transmission des IST, du VIH, du COVID 19 et les Grossesses non Désirées et la consommation des stupéfiants ;
- ÷ Sensibiliser les travailleurs du chantier, les riverains et les acteurs du lycée sur les VBG plus particulièrement sur les EAS et leurs corolaires (GND, abandons scolaires etc.) ;
- ÷ mettre un système de gestion des déchets ;
- ÷ opérationnaliser le MGP du sous-projet ;
- ÷ etc.

La construction de l'infrastructure comporte certes des impacts négatifs mais qui ne remettent pas en cause son exécution au regard de ses nombreux impacts positifs.

Les mesures proposées dans le plan de gestion environnementale et sociale, si elles sont effectivement mises en œuvre sont suffisamment efficaces pour atténuer les quelques impacts négatifs et risques du projet de construction du lycée.

Le budget global estimatif prévu pour la mise en œuvre de toutes les mesures environnementales et sociales du plan de gestion environnementale et sociale est estimé à **Quatorze millions sept cent soixante mille (14 760 000) F CFA.**

BIBLIOGRAPHIE

1. Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE), 2020.
2. Mécanisme de Gestion des plainte (MGP) 2021 du PAAQE
3. DECRET N°2015- 1187 /PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA /MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social.
4. Guide Général de Réalisation des Etudes et Notice d'Impact sur l'Environnement, Juillet 2007.
5. Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Décembre 2007. Guide sectoriel d'étude d'impact sur l'environnement des projets miniers. 27 p.
6. INSD, 2019. Recensement général de la population et de l'habitat. Résultats du dernier recensement Burkina Faso.
7. CONEDD, 2006. Troisième rapport sur l'environnement (REEBIII) au Burkina Faso.
8. Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie Juillet 2007. Guide Général de Réalisation des Etudes et Notice d'Impact sur l'Environnement.
9. Décret 02001- 185 /PRES/MMEE portant fixation des normes de rejets polluants dans l'air, l'eau et le sol.
- 10.
11. ANDRE P, DELISE C.E., REVERET J.P, 2003. L'évaluation des impacts sur l'environnement. Deuxième édition, Presses Internationales Polytechniques, 519p ;
12. Banque africaine de développement (BAD), 2012, Les solutions pour le changement climatique, 48p ;
13. BURKINA FASO, 2016. Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020
14. Décret N°2015-1187/PRES-TRANS /PM /MERH / MATD /MME /MS /MARHASA /MRA/MICA /MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015, portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social ;
15. Document de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2008-2013 ; Burkina Faso et Commission européenne ; 124 p
16. Guide d'intégration de l'environnement et des liens pauvreté - environnement lors de l'élaboration des politiques sectorielles au Burkina Faso (rapport final mai 2011) ;
17. Guide Général de réalisation des Etudes et Notices d'Impact sur l'Environnement, MECV Juillet 2007;
18. HYDRO-QUEBEC, 1995. Rapport de synthèse des études environnementales de la phase 2 de l'avant-sous-projet. Volume 4 : Recueil des méthodes ;

19. INSD, annuaire statistique édition 2008, parution avril 2009, 413 p ;
20. Loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant Régime Foncier Rural et décret d'application .92p

ANNEXES

Annexe 1 : : Terme de références

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION
DES LANGUES NATIONALES (MENAPLN)**

BURKINA-FASO

Unité-Progrès-Justice

SECRETARIAT GENERAL

**PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE
LA QUALITE DE L'EDUCATION/FINANCEMENT
ADDITIONNEL (PAAQE-FA)**

Projet de termes de référence pour la réalisation de Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) des sous-projets de construction de huit (08) Lycées et treize (13) Collèges d'enseignement général dans cinq (05) régions du Burkina Faso dans le cadre de la mise en œuvre du PAAQE-FA.

Décembre 2021

TABLE DES MATIERES

<i>LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS</i>	<i>III</i>
<i>I. CONTEXTE ET LA JUSTIFICATION DE L'ETUDE</i>	<i>IV</i>
<i>II. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET</i>	<i>IV</i>
2.1. Principales Infrastructures prévues dans les établissements	VI
2.2. Description des principales composantes des travaux	VI
2.3. Identification des projets par lots.....	VIII
<i>III. OBJECTIFS DE L'ETUDE</i>	<i>IX</i>
3.1. Objectif général.....	IX
3.2. Objectifs spécifiques	IX
<i>IV. RÉSULTATS ATTENDUS</i>	<i>X</i>
<i>V. INDICATION DES OPTIONS OU DES VARIANTES POSSIBLES</i>	<i>X</i>
5.1. Variante sans projet	X
5.2. Variante avec projet	XI
<i>VI. DESCRIPTION DU PROFIL D'EXPERT POUR REALISER L'ETUDE</i>	<i>XI</i>
<i>VII. DESCRIPTION DE LA METHODOLOGIE A UTILISER POUR REALISER L'ETUDE</i>	<i>XI</i>
7.1. Phase de préparation de l'étude	XII
7.2. Phase collecte de données sur le terrain	XII
7.3. Phase traitement de données et rédaction des rapports.....	XIII
<i>VIII. LES LIMITES DE L'ETUDE</i>	<i>XIII</i>
<i>IX. LA LISTE DES QUESTIONS ET DES IMPACTS POTENTIELS QUI DECOULENT DU PROJET ET L'ETABLISSEMENT DES PRIORITES</i>	<i>XIII</i>
9.1. Les enjeux environnementaux et sociaux du projet	XIII
9.2. Les impacts potentiels	XIV
<i>X. LES MDCDALITES DE PARTICIPATION DU PUBLIC</i>	<i>XIV</i>
<i>XI. UNE ESTIMATION DU COUT DE REALISATION DE L'ETUDE</i>	<i>XV</i>
<i>XII. UNE ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES A DEPLACER ET LES BESOINS DE REINSTALLATION</i>	<i>XV</i>

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANEVE	: Agence Nationale des Évaluations Environnementales
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CVD	: Comité Villageois de Développement
EAHS	: Exploitations, Abus et harcèlements Sexuels
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
IRA	: Infections Respiratoires Aiguës
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
MST	: Maladie Sexuellement Transmissible
NIES	: Notice d'Impact Environnemental et Social
ONG	: Organisme Non Gouvernemental
PAAQE-FA	Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education-Financement : Additionnel
PAP	: Personne Affectée par le Projet
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PO	: Politiques Opérationnelles
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	: Virus d'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

I. CONTEXTE ET LA JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Le Gouvernement du Burkina Faso a sollicité et obtenu de la Banque mondiale en 2015, un financement sous forme de don pour la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Éducation (PAAQE). Cela a permis au Burkina Faso d'accroître l'accès à l'éducation préscolaire, à l'enseignement secondaire et d'améliorer le processus d'enseignement et d'apprentissage dans les cinq régions les plus pauvres. C'est ainsi qu'un financement additionnel a été signé le 28 septembre 2020 pour consolider les acquis.

D'une durée de quatre (04) ans et d'un montant de 100 millions de dollars, le financement additionnel couvrira les treize (13) régions. La mise en œuvre du PAAQE-FA se fera à travers les trois (3) composantes ci-après :

- **Composante1** : élargir l'accès équitable à l'éducation préscolaire dans les deux (02) régions les plus pauvres, et à l'enseignement secondaire dans les cinq (05) régions les plus pauvres ;
- **Composante 2** : amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement secondaire ;
- **Composante 3** : contribuer au renforcement des capacités institutionnelles à l'éducation des entités centrales et décentralisées.

Au regard des enjeux environnementaux et sociaux globaux et locaux et ce, conformément aux exigences légales et réglementaires environnementales en vigueur au Burkina Faso, les constructions et équipements prévus dans la composante 1 sont assujettis à la réalisation de Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES). Par ailleurs trois (03) politiques opérationnelles de la Banque mondiale à savoir la PO/PB 4.01 « Evaluation Environnementale » ; la PO/PB 4.11 « Ressources Culturelles Physiques » et la PO/PB 4.12 « Réinstallation involontaire » sont déclenchées dans la mise en œuvre du PAAQE-FA. En rappel, le PAAQE est classé dans la catégorie B des projets financé par la Banque mondiale.

C'est dans cette perspective que les présents TDRs ont été élaborés en vue de la réalisation de vingt-un (21) notices d'impact environnemental et social (NIES) des sous-projets de construction de (08) Lycées et (13) de Collèges d'enseignement général dans cinq (05) régions du Burkina Faso dans le cadre de la mise en œuvre du PAAQE-FA.

II. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Le Projet d'Accès et d'Amélioration de la Qualité de l'Education-Financement Additionnel (PAAQE-FA) vise à appuyer le gouvernement du Burkina Faso à accroître l'accès de l'éducation préscolaire dans les deux (02) régions les plus pauvres et à l'enseignement secondaire dans les cinq (05) régions les plus pauvres puis améliorer l'enseignement et l'apprentissage. Le Fonds Additionnel financera la mise à l'échelle des activités réussies entreprises dans le cadre du PAAQE, les mesures de riposte nécessaires du secteur de l'éducation face à la pandémie du COVID-19, et introduira de nouvelles activités qui permettront de rehausser la réalisation de l'objectif de développement du projet.

Plus précisément le Fonds Additionnel financera :

la création d'écoles secondaires de sciences, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques dans chacune des six (06) régions afin d'élargir les mathématiques ;

la construction de treize (13) collèges d'enseignement général (LYCÉE) et huit (08) lycées pour réaliser le programme d'accès inachevé ;

l’élaboration et la mise en œuvre d’initiatives clés, notamment des solutions numériques, pour répondre à la préoccupation croissante que suscite la fermeture d’écoles dans les régions touchées par la crise sanitaire actuelle ; et

l’élargissement des activités prometteuses soutenues dans le cadre du PAAQE, notamment (a) l’élargissement du modèle d’enseignement audio interactif pour une éducation de la petite enfance (EPE) de qualité et (b) la conception et la mise en œuvre d’initiatives d’amélioration des capacités des enseignants axées sur les mathématiques et les sciences, notamment par la création d’un institut spécialisé de formation des enseignants dans le but de d’inculquer des pratiques innovantes d’enseignement des sciences.

Les activités du PAAQE-FA sont organisées autour de trois composantes :

Composante 1 : Élargir l'accès équitable à l'enseignement préscolaire dans deux des régions les plus pauvres, et à l'enseignement secondaire dans les cinq régions les plus pauvres.

Sous-composante 1.1: accroître l'accès à l'éducation de la petite enfance et en améliorer la qualité à travers le pilotage d'un programme d'instruction audio-interactive et d'un programme de certification de courte durée.

Sous-composante 1.2 : élargir l'accès à l'enseignement secondaire.

Sous-composante 1.3 : lutter contre la fermeture des écoles dans les zones affectées par le conflit et riposte du secteur de l'éducation au COVID-19.

Composante 2 : Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage

Sous-composante 2.1: Améliorer le programme d'enseignement.

Sous-composante 2.2. Améliorer la formation initiale et continue des enseignements du secondaire.

Sous-composante 2.3. Accroître la disponibilité d'équipements scientifiques, de manuels et de supports pédagogiques.

Sous-composante 2.4. Elaborer des initiatives pour la qualité en milieu scolaire.

Sous-composante 2.5 Evaluer les résultats d'apprentissage des élèves.

Composante 3 : Contribuer au renforcement de la capacité institutionnelle de l'éducation dans les entités centrales et décentralisées.

Sous composante3.1. Planifier et gérer administrativement l'éducation.

Sous-composante 3.2 Promouvoir les comités de gestion autonomes des écoles.

Sous-composante 3.3. Activités de gestion et mise en œuvre du projet.

Zones d'intervention

Le PAAQE-FA interviendra dans les 13 régions que compte le Pays. Toutefois, la présente étude concerne cinq (05) régions.

2.1. Principales Infrastructures prévues dans les établissements

Chaque lycée se compose comme suit : 01 bâtiment pour l'administration, 06 salles de classe, 01 salle de professeur, 01 salle pour bibliothèque, 01 salle pour surveillants, 01 salle pour Surveillant Général, 01 salle informatique, 02 blocs de latrines à quatre postes pour les élèves, 01 bloc de latrines à deux postes pour l'administration, et 01 logement F4 avec annexes (cuisine, latrines-douche) ;

Chaque LYCÉE se compose comme suit : 01 bâtiment pour l'administration, 04 salles de classe, 01 salle de professeur, 01 salle pour bibliothèque, 01 salle pour surveillants, 01 salle pour Surveillant Général, 02 blocs de latrines à quatre postes pour les élèves et 01 bloc de latrines à deux postes pour l'administration.

2.2. Description des principales composantes des travaux

Les travaux techniques à réaliser dans le cadre des constructions consisteront pour l'essentiel :

Les travaux à réaliser dans le cadre du projet consisteront pour l'essentiel :

Phase de Préparation

libération de l'emprise du projet ;

installation de chantier ;

nettoyage de l'emprise du site (abatage des arbres, le dessouchage et le débroussaillage) ;

décapage de la terre végétale ;

Phase de construction

Transport et circulation des engins de chantier ;

travaux de fondation (fouilles, béton, maçonnerie et revêtement) ;

travaux de maçonnerie (préfabrication, manipulation du béton etc..) ;

travaux de menuiserie ;

travaux de revêtement (enduits extérieurs et intérieurs des murs de maçonnerie) ;

travaux de peinture ;

travaux d'électricité.

Phase d'exploitation

déroulement des activités scolaires (présence d'élèves, enseignants, personnel pédagogique, etc.) ;

fonctionnement des toilettes, de la cantine scolaire etc ;

travaux d'entretien des bâtiments.

2.3. Identification des projets par lots

Le tableau ci-après, présente la répartition des sites en lots et sous-lots.

Tableau 01 : Répartition des lots

LOTS	REGIONS	PROVINCE	TYPE D'INFRASTRUCTURE	SITES		Coordonnées GPS (UTM)	QUANTITE	TOTAL SITES SOUS-LOTS
				Commune	Village			
Lot 2	CENTRE-EST	Boulgou	Lycée (EG)	Zabré		X : 770369 Y : 1247340	1	2
		Boulgou	CEG	Tenkodogo		X : 784562 Y : 1306742	1	
	<i>Total des sites du lot 2</i>							2

III. OBJECTIFS DE L'ETUDE

3.1. Objectif général

L'objectif de la NIES est d'identifier les éléments sensibles existant dans l'environnement du sous-projet, de déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement, d'évaluer les risques et impacts potentiels du projet et de recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir sa durabilité environnementale et sociale.

3.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, et conformément à la législation nationale, l'étude consistera à :

décrire de façon synthétique l'ensemble du projet et le contexte de sa réalisation (raisons et justifications environnementales, sociales et techniques du choix du projet) ;

décrire les caractéristiques biophysiques de l'environnement dans lequel les activités du projet auront lieu, et mettre en évidence les contraintes majeures qui nécessitent d'être prises en compte au moment de la préparation du terrain, la réalisation des infrastructures et de leur exploitation ;

identifier et analyser les impacts potentiels (positifs et négatifs ; directs et indirects, cumulatifs ou associés) du projet. Cette analyse des impacts devra considérer les risques de violences basées sur le genre et les conflits sociaux ainsi que l'emploi des mineurs (travail des enfants);

présenter la méthodologie d'évaluation de l'importance des impacts de manière qualitative et/ou quantitative en utilisant, le cas échéant, l'outil d'évaluation économique des dommages environnementaux ;

évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels dus aux activités du projet ainsi que les risques portant sur les travaux (analyse et gestion des risques d'accident) ;

évaluer les besoins de collectes des déchets solides et liquides et leur élimination ;

mener une revue du cadre politique, juridique et institutionnel en matière d'environnement ;

identifier toutes les lacunes qui pourraient exister et faire des recommandations pour les combler dans le contexte des activités du projet ;

examiner les conventions et protocoles dont le Burkina est signataire en rapport avec les activités du projet ;

évaluer les capacités disponibles (acteurs) pour mettre en œuvre les mesures d'atténuation proposées, et faire des recommandations appropriées, y compris les besoins en formation et renforcement des capacités ainsi que leur coûts ;

préparer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour le projet. Le PGES doit indiquer (a) les impacts environnementaux et sociaux potentiels résultants des activités du projet en ; (b) les mesures d'atténuation proposées ; (c) les responsabilités institutionnelles pour l'exécution des mesures d'atténuation ; (d) les indicateurs de suivi ; (e) les responsabilités

institutionnelles pour le suivi de l'application des mesures d'atténuation ; (f) l'estimation des coûts pour toutes ces activités ; (g) le calendrier pour l'exécution du PGES ;

définir un mécanisme de gestion des plaintes ; et (h) le cout d'un audit à la fin du projet ;

réaliser des consultations des parties prenantes au projet (bénéficiaires, PAPs, autorités administratives et coutumières, opérateurs économiques, populations, etc.) et les procès-verbaux de ces consultations devront être annexés au rapport.

IV. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus des prestations sont :

les conditions sociales et environnementales initiales au niveau de chaque site de construction sont établies et les contraintes majeures sont mis en évidence pour être prises en compte au moment de la préparation du terrain, de la construction ainsi que de l'exploitation/maintenance des installations ;

les impacts directs, indirects et cumulatifs sur l'environnement sont identifiés et évalués et des mesures y afférentes (atténuation ou compensation, bonification, etc.) sont proposées ;

les risques, dangers, alternatives ou variantes sont décrits ;

la stratégie locale de gestion des plaintes/griefs est décrite ;

un rapport contenant les aspects spécifiques suivants : gestion des ressources culturelles physiques, changement climatique (impacts sur le projet et vice versa), biodiversité, arrangements institutionnels, plan de préparation et de réponses aux crises et situations d'urgence ; la cartographie des prestataires VBG des localités concernées,

un PGES comprenant un plan de suivi environnemental, un programme de renforcement des capacités ainsi que les coûts des mesures, délais de réalisations, responsables et de leur suivi est proposé, y compris les mesures et modalités de réinstallation des personnes affectées par le programme (PAP),

un plan de gestion des déchets et un plan de plantations de compensation si nécessaire, plan de fermeture des chantiers, etc. ;

un cahier des clauses environnementales et sociales applicables avant/pendant/après les travaux est établi, un code de bonne conduite incluant les aspects VBG et HSSE pour les entreprises est à proposer ;

des TDRs pour le recrutement par les potentiels entreprises de Spécialistes Junior en sauvegardes environnementales et sociales pour le suivi des travaux sont inclus en annexes du rapport final, y compris une « Fiche de notification d'incident/accident », une « fiche d'Accueil Sécurité du travailleur pour le port des EPI », une « fiche de rapport mensuel/trimestriel », une « fiche de Conformité », une « fiche de Non-conformité »

V. INDICATION DES OPTIONS OU DES VARIANTES POSSIBLES

5.1. Variante sans projet

X

En l'absence du projet, le milieu socio-économique et environnemental des localités concernées se caractériserait par une insuffisance d'infrastructures scolaires ce qui va maintenir la difficultés de l'accès à une éducation de qualité dans ces localités , l'abandon scolaire surtout pour les jeunes filles, l'absence d'abattage d'arbre sur les sites , l'absence de risques de pollution des eaux, des sols et de l'air qui seraient potentiellement créés lors des travaux, l'absence de conflits entre les travailleurs des entreprises et des populations riveraines, l'absence de risque sanitaire notamment le risque de propagation du VIH SIDA, covid-19 et les risques d'accidents liés aux travaux des chantiers. Il n'y aura pas non plus de risques d'Exploitation, Abus et harcèlement sexuel du fait de la présence de travailleurs dans ces localités. etc.

5.2. Variante avec projet

La situation avec la construction et l'équipement des lycées et collèges d'enseignement général. En présence du projet, on assisterait à une attraction de la main-d'œuvre locale et étrangère dans les zones du projet ce qui, apportera des retombés économiques dans ces localités ; On assistera également à l'accroissement de l'offre éducative dans ces localités, toute chose qui va contribuer à maintenir les élèves dans le système éducatif et améliorer les rendements scolaires. Il y aurait également, un abattage potentiel d'arbres présents sur les sites, les risques de pollution des eaux, des sols et de l'air, les risques de violences basées sur le genre en raison de la venue de travailleurs étrangers dans ces localités, les risques de contamination par les IST VIH SIDA, la Covid-19 sans oublier les risques d'accidents liés aux travaux.

Le projet de construction des Lycées et Collèges d'enseignement général se justifie par le fait qu'il permet d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation tout en optimisant les impacts négatifs sur le plan social et environnemental.

VI. DESCRIPTION DU PROFIL D'EXPERT POUR REALISER L'ETUDE

Le consultant devra avoir un niveau universitaire d'au moins BAC+4 : en sciences de l'environnement, en Sciences sociales (sociologie, socio-économie, géographie, économie de l'environnement) ou tout autre diplôme jugé équivalent. Il devra avoir une expérience avérée d'au moins 05 ans dont au moins 03 dans la réalisation d'évaluation environnementale. Il devra disposer d'une connaissance des normes et réglementations environnementales au Burkina Faso et avoir une bonne maîtrise des exigences opérationnelles et procédurales de la Banque mondiale en matière d'évaluations environnementales et sociales. Une connaissance des risques environnementaux liés aux domaines de l'éducation est souhaitable.

Les consultants mobiliseront toutes autres compétences jugées nécessaires pour l'atteinte des objectifs à lui assignés.

VII. DESCRIPTION DE LA METHODOLOGIE A UTILISER POUR REALISER L'ETUDE

Au plan méthodologique, la réalisation des Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) des 08 lycées et des 13 collèges d'enseignement général dans le cadre du Projet d'Amélioration de l'Accès et de Qualité de l'éducation (PAAQE) sera conduite en trois étapes complémentaires.

7.1. Phase de préparation de l'étude

Cette phase aura pour but de réunir l'ensemble des conditions pouvant permettre de réussir la mission. Elle consistera en : la tenue d'une rencontre de cadrage avec l'UGP/PAAQE et l'ANEVE afin d'harmoniser les compréhensions, la réalisation d'une revue documentaire, qui a consisté à rechercher les documents disponibles auprès des directions régionales de l'enseignements post-primaire et secondaire (DREPS), du PAAQE (document du projet, dossiers d'exécution, le CGES, le CPR, le MGP, le Plan d'actions VBG EAS HS etc.), dans les centres de documentation et des autres institutions susceptibles de permettre l'atteinte des objectifs et résultats de l'étude. Les documents qui ont été consultés sont entre autres : les documents des politiques nationales en matière d'environnement et d'éducation, la Politique Sectorielle de l'Education (PSE) ; le Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB) etc.

Cette recherche documentaire permettra de faire une première analyse du cadre juridique et institutionnel en matière d'environnement au Burkina Faso, de faire une analyse de l'état des lieux du projet et de faire le point des données complémentaires à collecter et proposer les outils nécessaires.

7.2. Phase collecte de données sur le terrain

La visite des sites du projet

Elle est une opportunité pour les consultants d'appréhender globalement, les installations, les caractéristiques du site et les principales sources d'impacts et de risques. La visite du site permettra d'avoir un état des lieux sommaire de l'environnement socioéconomique et écologique. Ces informations préliminaires contribueront à la préparation des TDR à soumettre à l'Agence Nationale de Evaluations Environnementales (ANEVE).

L'enquête environnementale et sociale

Sur la base des outils finalisés antérieurement, une enquête environnementale et sociale sera conduite auprès des services techniques de la zone d'étude. L'objectif est de recueillir leurs perceptions des impacts, des risques et des mesures d'atténuations à proposer.

En fonction de la nature, de l'abondance, de la spécificité des espèces présentes sur l'emprise, il sera conduit une estimation du potentiel floristique et anticiper les mesures environnementales à proposer. Cette dernière activité sera réalisée en combinant une analyse cartographique, une revue documentaire et des observations de terrain.

Les informations à recueillir sont d'ordre quantitatif et qualitatif. Elles permettront de compléter et/ou de corriger les informations issues de la première étape.

La consultation des parties prenantes

Des séances d'échanges sous forme de focus groups (structures représentatives des populations impactées, personnes ressources) seront conduites pour recueillir leurs perceptions, leurs avis et suggestions par rapport aux travaux dans chacune des localités concernées.

Les résultats de ces entretiens feront l'objet d'un procès-verbal de consultation publique, signé par les représentants des parties prenantes, conformément à la législation nationale et aux bonnes pratiques internationales. Ces procès-verbaux seront communiqués au PAAQE et annexés aux rapports de l'étude.

7.3. Phase traitement de données et rédaction des rapports

Cette étape consistera au traitement, en l'analyse et la synthèse des données collectées ; ce qui permettra de faire :

la description de l'état initial de l'environnement de la zone du projet ;

la description détaillée du projet ;

l'identification des impacts et des risques potentiels du projet sur son l'environnement ;

l'élaboration d'un plan de gestion environnemental et social (PGES) assorti de coûts ;

l'élaboration des rapports provisoires de NIES.

A la suite de cette phase, les rapports provisoires, après acceptation par l'Unité de Gestion du PAAQE, seront transmis à l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales pour amendement et validation. Les éventuels amendements seront pris en compte pour la production des rapports finaux.

VIII. LES LIMITES DE L'ETUDE

Les limites de la présente étude peuvent être :

L'indisponibilité de certains acteurs clés ;

la faible collaboration de certaines autorités ou couches sociales de la population;

les difficultés d'accès à certains sites ;

le regain de l'insécurité ;

etc.

IX. LA LISTE DES QUESTIONS ET DES IMPACTS POTENTIELS QUI DECOULENT DU PROJET ET L'ETABLISSEMENT DES PRIORITES

9.1. Les enjeux environnementaux et sociaux du projet

Les principaux enjeux environnementaux ou sociaux du projet sont entre autres :

La déforestation des emprises des sites ;

L'altération de la qualité des eaux, des sols et de l'air ;
Mécontentement des riverains ;
Risques sanitaires et sécuritaires ;
Développement socio-économique ;
etc.

9.2. Les impacts potentiels

La réalisation du projet comportera aussi bien des impacts positifs que négatifs.

Les impacts négatifs pourront se traduire potentiellement par :

La coupe d'arbres ;
La dégradation de la qualité de l'air durant les travaux ;
L'augmentation des nuisances sonores pendant les travaux ;
La production des déchets solides et liquides ;
etc.

Au titre des impacts positifs, on notera :

l'accroissement de l'offre éducative ;
le maintien des élèves dans le système éducatif ; ;
la création d'emplois lors des travaux ;
l'achat des biens et services locaux lors des travaux ;
l'augmentation de la production et des revenus des riverains;
etc.

X. LES MODALITES DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Un projet conçu dans une perspective de développement durable doit intégrer le principe d'équité sociale en même temps que l'intégrité de l'environnement et l'amélioration de l'efficacité économique. Sur cette base la participation des parties prenantes dans le processus de participation et de décision est exigée dans la mise en œuvre des projets de développement.

Les acteurs qui seront consultés, sans être exhaustif, sont les suivants :

les autorités administratives et communales des communes bénéficiaires;
les services techniques en charge de l'éducation ;
les services techniques en charge de l'environnement ;
les services techniques en charge de l'action sociale ;

les autorités coutumières des localités concernés ;
les représentants des populations des zones impactées ;
les ONG et associations évoluant dans le domaine de l'éducation, l'environnement, du genre ;
etc.

Pour ce faire, des consultations sous forme d'entretiens individuels, de focus group seront organisées. Les séances de consultation seront précédées d'une campagne d'information sur le déroulement de l'étude et les activités de consultations qui seront organisées.

De façon opérationnelle, il s'agira dans un premier temps, lors des différentes séances de consultation de présenter le projet, ses avantages et ses inconvénients aux parties prenantes. Ensuite les consultants chargés de réaliser les NIES, recueilleront les avis et les préoccupations diverses qui leur seront posées par les acteurs consultés dans l'optique de les prendre en compte dans la réalisation de l'étude.

Les consultations publiques feront l'objet de procès-verbaux signés par les représentants des parties prenantes, conformément à la législation nationale et aux bonnes pratiques internationales. Ces procès-verbaux seront annexés aux rapports.

XI. UNE ESTIMATION DU COUT DE REALISATION DE L'ETUDE

En référence au PTBA 2021 du projet, le cout de réalisation des 08 lycées et 13 collèges d'enseignement général est de 2 975 187 000 francs CFA.

XII. UNE ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES A DEPLACER ET LES BESOINS DE REINSTALLATION.

Les sous-projets de construction de Lycées et de Collèges n'occasionneront pas de perte de concessions ni de déplacement physique de personnes.

Annexe 2: Procès-verbal de consultation publique avec le préfet

REGION DU Centre-Est
PROVINCE DU Boulgou
COMMUNE DE Zabre

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION
(PAAQE)

.....
PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIQUE

L'an deux mil vingt et deux et le 19/01/2022.....s'est tenue à partir de 10h30mn, à la préfecture....., sous la présidence de OUIBA C. Ousmane....., une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de Lycée.....

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ OUIBA C. Ousmane.....
- ✓ OUARE Mamoudi.....
- ✓ Coumba Wondmi.....
- ✓ AB. A. A. O. O......

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

Présentation du projet, L'impact du projet
les enjeux environnementaux et sociaux, suggestions
lien avec le sous-projet, craintes et appréciation

Les questions posées par l'assistance :

la durée du projet
les dispositions pour atténuer les impacts sur plan social et environnemental

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

la réalisation dans un délai raisonnable pour

..... résolber ou ralifaire les demandes.....
..... le respect des jeux enivronnementaux.....
.....

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

..... la prise en compte des aspects environnementaux
et sociaux.....
..... une culture paix la sécurité des élèves et du
personnel enseignant et administratice.....
.....

La séance fut levée à: 11h00

Fait à, Zabré..... le 19/10/11..... 2012

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)

OURIMA G. OLEMANE

75.31.88.81

deeb

pour l'Autorité



Le Préfet

venant

Annexe 3: Procès-verbal de consultation publique avec l'action sociale

REGION DU Centre-Est
PROVINCE DU Boulgou
COMMUNE DE Zabre

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION
(PAAQE)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

L'an deux mil vingt et deux et le 19.10.1.2022.....s'est tenue à partir de 15h.22mn, à l'action sociale....., sous la présidence de OURDA G. OUSMANE....., une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de Lycee d'enseignement général.

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ OURDA G. OUSMANE.....
- ✓ OURDA Y. BIEUDONNE.....
- ✓
- ✓

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

Présentation du sous projet, appréciation.....
les enjeux environnementaux et sociaux.....
les atouts, les V.B.G.I.V.E, les recommandations.....

Les questions posées par l'assistance :

est ce que la situation des handicapés est pris en compte
quel est le délai de réalisation du nouveau projet
est ce qu'il est prévu une cantine scolaire?

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

la construction effective du lycée.....

.....La sécurité des élèves et des enseignants (une clôture)
.....La satisfaction en matière de place,
.....Mettre en place une cantine scolaire.....

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

.....Impliquer les acteurs concernés dans le vaste social
.....associer l'action sociale ^{campagnes de sensibilisation} pour la fermeté dans l'application
.....des textes. Tenir compte des handicapés dans la construction des bâtiments
.....Multiplier les campagnes de sensibilisation au niveau des
.....Parents et des élèves pour lutter contre les VCE.....

La séance fut levée à 16h02

Fait à, Zabré.....le 12/07/2022

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)

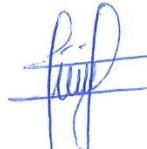
OUBDA G. ousmane

75-31-88 81



pour l'Autorité

76-27 9031



Annexe 4: Procès-verbal de consultation publique avec le chef ZAT

REGION DU Centre-Est

PROVINCE DU Boulgou

COMMUNE DE Zabré

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION (PAAQE)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIQUE

L'an deux mil vingt et deux et le 20/01/2022.....s'est tenue à partir de 09..h.43..mn, à L'Agro-école....., sous la présidence de QUBDA G. Ousmane....., une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de Lycée d'enseignement général.....

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ QUBDA G. Ousmane.....
- ✓ Tapsoba Souleymane.....
- ✓
- ✓

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

Présentation des sous-projet, appréciation
des enjeux environnementaux et sociaux
la place de l'agriculture dans l'enseignement, suggestion
en lien avec le sous-projet

Les questions posées par l'assistance :

Quels les enjeux agricoles, présent et ce que le projet prévoit
une action pour un enseignement de la pratique agricole
aux élèves?

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

le respect des normes de construction

prévoir un jardin scolaire
la réalisation des infrastructures de qualités dans un meilleur délai

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

veiller à la qualité des bâtiments
rehausser les arbres qui seront coupés
un point d'eau potable pour les apprenants, la mise en place
des jardins pour l'enseignement Agricole, invite les techniciens pour des
ateliers sur la pratique agricole
incéder les notions de l'Agriculture aux élèves.

La séance fut levée à 10h25 mn

Fait à Zabre le 26/10/2022

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)

OURBATH G. ousmane
75-31-88-81

pour l'Autorité

TAPSORT
Soulignure


Annexe 5: Procès-verbal de consultation publique avec l'association Pagla yiri

REGION DU Centre-Est
PROVINCE DU Boulgou
COMMUNE DE Zabré

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCÈS ET DE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION
(PAAQE)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIQUE

L'an deux mil vingt et deux et le 20/10/2022.....s'est tenue à partir de 13h.12mn, à L'Association Pagla yiri, sous la présidence de OUEDRAOGO Ousmane....., une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de Lycée d'enseignement général

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Maré Suzanne.....
- ✓ Yabré Tebazinge.....
- ✓ Maré Justin.....
- ✓ Maoudaogor Néolie.....

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

Présentation du sous-projet, appreciation, difficultés et attentes
les enjeux sociaux et environnementaux
VBG/VCÉ, suggestions et recommandations

Les questions posées par l'assistance :

Si il ya des personnes qui seront touché comment
Prendre en charge?
quel est le délai de construction.....

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

la réduction du nombre d'élèves par classe.....

Le meilleur de la réalisation du lycée
Intégrer des formations professionnelles

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

Il faut désigner et former des NPE, ANE pour la sensibilisation des jeunes enfants, organiser des séances de sensibilisation dans les lycées et collèges.
Une clôture pour la sécurité, une cantine scolaire.
Un forage. Associer les agents de santé à la sensibilisation sur la gestion de la pluie, les IST et le NST.

La séance fut levée à 13h45 mn

Fait à, Zabré, le 20/01/2022

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)

OUBDA G. OUSMANE

75-31-88-81





Annexe 6 : Procès-verbal de consultation publique avec le MCD

REGION DU Centre-Est
PROVINCE DU Boulgou
COMMUNE DE Zabré

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION (PAAQE)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

L'an deux mil vingt et deux et le 20.10.11.2022 s'est tenu à partir de 08...h.42.mn, à C.M.A de Zabré', sous la présidence de OUISDA G. Ousmane, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de Lycée d'enseignement général.

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ OUISDA G. Ousmane
- ✓ Kaderick K. AXAP
- ✓ Kouanda Ahmed J.R.
- ✓

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

- Présentation du sous-projet, appréciation
- Les enjeux environnementaux et sanitaires
- V.B.G./V.C.E., suggestion en lien avec le sous-projet

Les questions posées par l'assistance :

- Quel est l'emplacement ? Quel est le nombre de classes ?
- est ce qu'il est prévu un centre médical au sein du lycée

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- Un bon emplacement, non loin d'un centre de santé'

a défaut d'un centre de santé à l'intérieur.....
l'emplacement des débits de boissons alcoolisées
doit être interdit.....

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

- un effet pour intégrer un centre de santé à l'intérieur
- éloigner le lycée des débits de boissons
- un point d'eau potable, une clôture, des latrines qui répondent aux normes sanitaires. Veiller à la qualité des bâtiments
- un bon nombre de classes pour résoudre les problèmes de place

La séance fut levée à 9h16 mn

Fait à, Zabré', le 20/01/2022

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)

OU BDA G. Ousmane

75.31.88-81



pour l'Autorité



Dr Kouanda Ahmed
Y. R.

Annexe 7: Procès-verbal de consultation publique avec les domaines (impôt)

REGION DU Centre-Est
PROVINCE DU Boulgou
COMMUNE DE Zabré

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION
(PAAQE)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIQUE

L'an deux mil vingt et deux et le 20/01/2022.....s'est tenue à partir de 11h25mn, à domaine, sous la présidence de QUBBA G. OUSMANE, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de Lycée d'enseignement général.

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ QUBBA G. OUSMANE
- ✓ Kabere K. Prosper
- ✓
- ✓

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

Présentation du ~~deux~~ projet, appréciation
les enjeux liés à la réalisation, les attentes,
les enjeux environnementaux et sociaux, suggestion en lien
avec le ~~deux~~ projet.

Les questions posées par l'assistance :

Quel est le délai des activités de construction
.....
.....

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

Penser à la mise en place d'une cantine scolaire

Veiller à la qualité des bâtiments.....

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

Réserver l'environnement, ou la réalité.....

La sensibilisation des parents sur l'absence des études
aux profit de l'opacification.....

La séance fut levée à 11h47 mn

Fait à, Zabré..... le 20/01/2022

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)

OUBMA G. OUESMANE

75-31-88 81



pour l'Autorité



Annexe 8 : Procès-verbal de consultation publique avec le chef ZATE

XXVIII

Notice d'impact environnemental et social du sous-projet de construction d'un lycée dans la commune de Zabre, province du Boulgou, région du centre-est dans le cadre du PAAQE-FA

REGION DU Centre-Est
PROVINCE DU Boulgou
COMMUNE DE Zabré

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCÈS ET DE LA QUALITÉ DE L'EDUCATION
(PAAQE)

.....
PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIQUE

L'an deux mil vingt et deux et le 14.10.2022.....s'est tenue à partir de 11...h.52...mn, à Le village....., sous la présidence de OUBDA G. Ousmane....., une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de Lycée.....

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Projet des sous-projet OUBDA G. Ousmane.....
- ✓ SOURA H. Affassane.....
- ✓
- ✓

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

- Présentation des sous-projet, appréciation.....
- enjeux environnementaux et sociaux du projet.....
- Impacts du projet, suggestion.....

Les questions posées par l'assistance :

- Quel est le délai de la réalisation.....
- Quel est l'accessibilité ?.....

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- un bref délai de réalisation.....

des bâtiments qui dépendent des normes

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

- un sérieux contrôle des travaux de construction
- des contractions à niveau si possible
- tenir compte des autres activités qui peuvent gêner, mettre un clôture,

La séance fut levée à 12 h. 05 m.

Fait à Zabré le 19/01/2022

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)

pour l'Autorité

Qubela Quebilia olsmane
75-31-88 81

✓



Annexe 9: Procès-verbal de consultation publique avec l'environnement

REGION DU Centre-Est
PROVINCE DU Boulgou
COMMUNE DE Zabré

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION (PAAQE)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

L'an deux mil vingt et deux et le 19/01/2022.....s'est tenue à partir de 17h30mn, à L'environnement....., sous la présidence de OUEDRAOGOUSSOUANE....., une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de LYCEE.....

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ OUEDRAOGOUSSOUANE.....
- ✓ KOUMBEM ISSAKA.....
- ✓
- ✓

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

Présentation du sous-projet, appréciation
les enjeux environnementaux et sociaux
les attentes de la réalisation, les VBG/VCE

Les questions posées par l'assistance :

Quelles sont les mesures prises pour les espèces à abattre?
Quel est le délai des activités de construction?
Une clôture est-elle prévue?

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

Le respect des aspects environnementaux

.....veiller à la qualité des bâtiments, la qualité des matériaux.....

.....Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

.....faire visiter le site par des services techniques.....
.....plantation d'arbres dans la cour, un point d'eau.....
.....une culture avec une porte pour la sécurité, un jardin des fraîchères qui répondent aux normes environnementales.....
.....mettre des bennes pour la collecte des déchets, mettre des paillettes et des tablettes pour les enfants, une cuisine des planches pour étudier la nuit.....

La séance fut levée à: 12h25mn

Fait à, Zabré.....le 19/10/2022

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)

OUEDD G. OUSMANE
755 31-88-81



pour l'Autorité



Annexe 10: Procès-verbal de consultation publique avec le proviseur du lycée de zabré

REGION DU Centre-Est
PROVINCE DU Boulgou
COMMUNE DE Zabré

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION
(PAAQE)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIQUE

L'an deux mil vingt et deux et le 21.10.21. 2022 s'est tenue à partir de 9...h.54...mn, à Lycée départemental Zabré sous la présidence de OUEDRAOGO GOUSSMOU, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de Lycée d'enseignement général.

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ YAOBO Basabri
- ✓ NADBEGA Marcel
- ✓
- ✓

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

- Présentation du deux-projet, appréciation
- Les enjeux sociaux et environnementaux liés au projet
- les VBG/UCF, suggestion liés au deux-projet

Les questions posées par l'assistance :

- Quel est le nombre de classes prévu ?
- Pourquoi pas un lycée technique où les tendances actuel de l'emploi

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- Le projet pour faciliter de son combat de professionnalisation des élèves, de sorte à encourager l'auto emploi.

... un bref délai des travaux de construction
des bâtiments de qualités acceptables.

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

Le projet doit aller plus loin pour la transformation du programme d'enseignement pour l'adapter au contexte actuel : la formation continue des acteurs, l'insertion sociale des produits de leurs écoles. Il faut prendre en compte les élèves handicapés, une cantine scolaire, pour se dégager les élèves demandeurs.

La séance fut levée à 10h 27 mn

Fait à Zulase le 21/01/2022

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)

pour l'Autorité

OLEBIDA G. OLESMANE
75-3188-81

Degf

Ch
M. G. Borsig
SGF-SYNTER
Comité de L. P. T. B.
76-022144

Annexe 11: Procès-verbal de consultation publique avec le syndicat des enseignants

REGION DU Centre-Est
PROVINCE DU Boulgou
COMMUNE DE Zabré

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION
(PAAQE)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIQUE

L'an deux mil vingt et deux et le 21/01/2022 s'est tenue à partir de 9.....h.09 mn, à Lycée Départemental, sous la présidence de OURIBADA GOUISMANE, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de Lycée d'enseignement général.

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ BAMBARA Mouhamad Lamine
- ✓ ASSURA A. Alix Guste
- ✓
- ✓

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

Présentation du sous-projet, appréciation du sous-projet, l'impact social et environnemental du sous-projet, etc.
lutter contre la lutte les suggestions. Par lien avec le sous-projet

Les questions posées par l'assistance :

quelle est la date d'ouverture prévue ?
est-ce qu'il est prévu un laboratoire ?

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

un nombre élevé de salles de classe pour

.....pour résorber le nombre élevé d'élèves.....
.....bonne clôture pour la sécurité et plus de concentration.....
.....pour les élèves.....

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

- une construction à niveau pour économiser l'espace
- un bosquet pour les cours d'SVT, interdir l'installation des débits de boissons aux alentours, un centre médical pour,
- une cantine pour les élèves (raison sanitaire, des longues distances)
- Plus de latrines, des tableaux d'étude, des arbres pour l'ombrege

La séance fut levée à 9h 43

Fait à, Zabré.....le 21/01/2022

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)

OUBDA G. OUSMANE
75-34-88-81


pour l'Autorité

AISSATA A. NEJOUTE.

76849195.

Annexe 12 : Procès-verbal de consultation publique avec le délégué des élèves

REGION DU *Centre-Est*
PROVINCE DU *Boulgou*
COMMUNE DE *Zabré*

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION
(PAAQE)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

L'an deux mil vingt et deux et le *21.10.11.2012*, s'est tenue à partir de *10h58mn*, à *lycée de professeur Zabré*, sous la présidence de *OUSMANE GOUSSMANE*, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de *lycée*.

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ *...en liste de présence de la consultation publique*
- ✓
- ✓
- ✓

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

présentation du projet, les enjeux environnementaux et sociaux, les VBG/VCE, crainte, appréciations du sous-projet, suggestions en lien avec le sous-projet.

Les questions posées par l'assistance :

*Quel nom portera le lycée ? quand début les travaux ?
Pourquoi pas un lycée technique ? quand tient que le lycée sera fini ?
est il prévu une infirmerie ? une salle de sport ?*

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

une cantine scolaire, un laboratoire, une bibliothèque,

Des professeurs sont complets et qualifiés, d'une salle informatique, des tables-bancs individuels, des équipements de qualités.

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

De toilettes qui respecte les normes sanitaires et envascuale
un centre de formation technique, des salles d'étude, un forage nécessair, un bosquet, éloigner les abeilles de bissous, alcaliniser des parcelles. De l'aide pour les fournitures scolaires, un parking, une infirmerie.

La séance fut levée à 11h45mn

Fait à Zabré le 21/01/2022

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)

OUEDRAOGO Ousmane
7531-88 81



pour l'Autorité

Goubaou Julien
Délégué des
élèves du lycée
L.D.Z
77-10-92-17


Annexe 13: Procès-verbal de consultation publique avec la mairie de zabré

REGION DU Centre-est

PROVINCE DU Boulgou

COMMUNE DE Zabré

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION
(PAAQE)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

L'an deux mil vingt et deux et le 19/01/2022.....s'est tenue à partir de 09h00mn, à la mairie de Zabré, sous la présidence de OURIMA G. Ousmane....., une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de Lycee d'enseignement general.

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ OURIMA G. Ousmane.....
- ✓ Kima T. Fidèle.....
- ✓ Gouba Windmi.....
- ✓

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

Présentation du sous-projet, L'impact social du sous-projet, les questions financières dans la commune, les V.B.G./V.C.E., la présentation de l'environnement, recommandations

Les questions posées par l'assistance :

Quel est le délai des travaux ?
.....
.....

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

Le respect des normes environnementales

un bref délai de réalisation des bâtiments de quidés

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

- employer la main d'œuvre local pour certains travaux
mettre une clôture pour la sécurité,

La séance fut levée à 9h35mn

Fait à, Zabré..... le 13/01/2022

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)

OUEDRAOG Ousmane
75-31-88-81


pour l'Autorité



Annexe 14: Procès-verbal de consultation publique avec les riverains du site

REGION DU Centre-Est
PROVINCE DU Boulgou
COMMUNE DE Zabré

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION
(PAAQE)

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

L'an deux mil vingt et deux et le 20/11/2022.....s'est tenue à partir de 15h29mn, à Sur le site/sect6, sous la présidence de QUBSA G. OUSMANE....., une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de Lycée.....

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ Voir liste de présence à la consultation publique
- ✓
- ✓
- ✓

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

Présentation du deux projets, appréciation, enjeux sociaux et environnementaux, les conditions pour le début des travaux.....

Les questions posées par l'assistance :

Quand débute les travaux ? le nombre de place ?
l'entreprise en charge de la construction embauchera des locaux ?

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

embaucher la main d'œuvre locale.....

un brie^u délai des travaux de construction.....
os chèvres et as coqs pour les sacrifices pour ou libération
avant le démarage des travaux.....

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

L'emplacement des jeunes de la localité pour les travaux.....
construire ci possible une clôture pour la sécurité.....

.....

.....

.....

La séance fut levée à: 16h02 mn

Fait à, Zabré'..... le 20/01/2022

Ont signé :

Pour le (s) Consultant (s) (nom & contact)

OUBSA G. Ousmane

75-31-88-81



pour l'Autorité

Chef de Terre


CVD



Réprésentant de la mairie



Représentante des femme



Page 2 of 3

XLII

Annexe 15: liste de présence de la consultation publique

MENAPLN

Région : CENTRE EST
 Province : Boulgou
 Commune : Zabré
 Village : Zabré
 Site :

Burkina Faso
 Unité-Progrès-Justice

LISTE DE PRÉSENCE À LA CONSULTATION PUBLIQUE

Objet Réalisation de la notice d'impact environnemental et social des travaux de construction d'un lycée à Zabré et d'un C.E.C.I. tentaculaire dans la commune de Zabré, Centre-Est

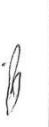
Date : du 19 au 26/07/2022

Lieu : Zabré

N°	NOM ET PRÉNOM(S)	SEXE/ÂGE		FONCTION	STRUCTURE	Téléphone	Email	SIGNATURE
		H	F	Moins de 35	35 et plus			
0.1	GOUGBA WINDOU	X		X	Président	Plaine	788816	
0.2	ZINSONNA NINA	X		X	3-4	l'association des femmes	76609160	
0.3	SAHNOU AURE	X		X		Associatif	7502 4208	
0.4	Ousmane Amakoto	X		X		CUD	65061023	

XLIII

05	GOURBA KOURDAKA	X	X	CIVD Zabre	55615092	
06	ZIRKE Tidena	X	X	Association LEBADIM	50167753	
07	GOURBA Abraham	X	X	CIVD Zabre	76239792	
08	GOURBA Zamboué	X	X	génération de VBC	69321198	
09	GOURBA Goussoumou	X	X	Riverain	65485606	
10	GOURBA Noïsé	X	X	Riverain	55641009	
11	GOURBA Diagoum	X	X	11		
12	GOURBA Tim	X	X	11	75458471	
13	GOURBA Diaboune	X	X	11	67565692	
14	Lengou, Denis	X	X	CIVD Zabre	76774518	
15	GOURBA Scholou	X	X	Riverain	65601043	
16	YABRE Salif	X	X	11	56510998	
17	ZANZE Pogno'	X	X	Association LEBADIM	76870687	
18	GOURBA Jean Andic'	X	X	Riverain	65606969	

19	COUBA Jocelin	X	X	Association lebadim	75 79 18 37	
20	COUBA Viller	X	X	gestion de, plante CP	70 71 30 28 76 55 92 42	
21	COUBA Tongui	X	X	Association lebadim	66 44 59 09	
22	COUBA Bofom	X	X	Association lebadim	74 03 05 48	
23	COUBA Diabado	X	X	11	76 81 68 43	
24	COUBA Andien	X	X	11		
25	COUBA Zemba Rathie	X	X	11	75 46 06 62	
26	COUBA Ousouguine	X	X	11		
27	NARE Kalidou	X	X	élève	L.D.2	75-13-80-55 
28	WARÉ Nôma	X	X	élève	L.D.2	66-76-43-34 
29	Becga Serené	X	X	élève	L.D.2	77 34 28 37 
30	Gaudre Képété	X	X	élève	L.D.2	65-90-14-02 
31	KONE Stéphane	X	X	élève	L.D.2	74 25 66 55 
32	MOUNADABOGO Nathalie	X	X	élève	L.D.2	64 01 36 04 

33	SOUGA Moussa	X	X	L.D.Z	64-02-61-24	✓
34	BANDÉ Adama	X	X	L.D.Z	65-49-70-94	✓
35	Wolbéga Agnès	X	X	L.D.Z	66-27-80-22	✓
36	Tougar Rosalie	X	X	L.D.Z	72365458	✓
37	GOUIBA	X	X	L.D.Z	72-10-92-17	✓
38	BANSE Louis	X	X	L.D.Z	01-68-30-78	✓
39	BADI Denise	X	X	L.D.Z	65-48-2-127	✓
40	BANSE Benjamin	X	X	L.D.Z	66-37-80-40	✓
41	GOUBA Emmanuel	X	X	L.D.Z	53-79-12-83	✓
42	LENGA Charlotte	X	X	L.D.Z	65-52-52-66	✓
43	KABRE Bakissa	X	X	L.D.Z	56-92-68-82	✓
44	YARAY Diaye	X	X	L.D.Z	54-46-72-24	✓
45	YABRE Mariam	X	X	L.D.Z	07-92-16-94	✓
46	GOUIBA Aisséne	X	X	L.D.Z	74-59-02-79	✓

47	YABRE Tchpinkar	X	X	élève	L.D.2	55.24.97-86	Scellé
48	GRABONA Soudine	X	X	élève	L.D.2	77-74-734	Scellé
49	YABR Claudine	X	X	élève	L.D.2	65.54.8745	Scellé
50	BOUSSIM Feussemi	X	X	élève	L.D.2	67.52.39-06	Scellé
51	BONSA Lidou	X	X	élève	L.D.2	06.15.1845	Scellé
52	Bijen Klaskifie'	X	X	élève	L.D.2	75411803	Scellé
53	ZANRE Nafouzou	X	X	élève	L.D.2	67.66.80.66	Scellé
54	KAPIKO AMINA	X	X	élève	L.D.2	60.67.74.38	Scellé
55	BOUSSIMA Amadou	X	X	élève	L.D.2	54.11.5261	Scellé
56	DIAO Oumarou	X	X	élève	L.D.2	56.67.84.20	Scellé
57	ZOUNGRAMA Sanaoua	X	X	élève	L.D.2	77.03.00.66	Scellé
58	YARA AZIZ	X	X	élève	L.D.2	77-10.11-96	Scellé
59	DEMMARAOUIA	X	X	élève	L.D.2	64-67-65-83	Scellé
60	GOUBA Adèle	X	X	élève	L.D.2	57-85-50-10	Scellé

61	BOUSSINI Y. Aïcha	X	X	Elève	L. D. Z	67-72-43-02	Zef
62	YABRE Soumima	X	X	Elève	L.D.Z	56689307	Souy
63	LOURÉ O. Sabine. Sounia	X	X	Elève	L.D.Z	07.91.2472	Sabine
64	YABRE Sabine	X	X	Elève	L.D.Z	56.00.60.50	Sabine

Annexe 16: liste des autorités rencontrées

2022

MENAPLN

Région : CENTRE EST
Province : Boulgou
Commune : Zabré

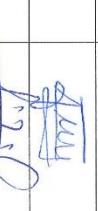
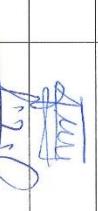
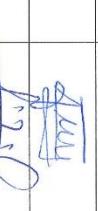
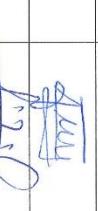
Burkina Faso
Unité-Progrès-Justice

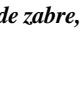
LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Objet : Réalisation de notice d'impact environnemental et social des
Sous projets de construction d'un lycée à Zabré et établissement
à Tengodzaga (enseignement général).

Date : du 13/10/2022 au 16/10/2022

Lieu : Zabré

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE/AGE		FONCTION	STRUCTURE	Téléphone	Email	SIGNATURE
		H	F	Moins de 35	35 et plus			
1	GOUBA Windmi X			X	Directeur PAAQE	CÉS de Boulgou	70111816	
2	KIRAT, Rédélé b			X	SG	Préfète de Zabré	92272195	
3	YABRE Doudou X			X	Président Commission Administration	Mairie de Zabré	76703308	
4	Ousmane	X		X	Prof	Préfète région région	73-60-22-66	

5	SOURA - H. Alastore	X	X	chef ZATE	Elèves	65 95 68 43		
6	KOURBEM Isaka	X	X	DISSTEE	Environnement	72 82 99 89	isakakourbem@gmail.com	
7	Dr KOUANGA Ahmed Y.R	X	X	Medecin- Chef district	District Sanitaire	76 002061	Roudaboum@yahoos.fr	
8	TAPSONA Souleymane	X	X	chef MAHM	Agriculture	77 90 22 64	-	
9	KABANE - K. Tousin	X	X	Technicien	Technicien	76 40 90 95		
10	WARE SUZANNE	X	X	Roshoussaté de Pagnolay	Association PAGNOLIS	76 44 84 21	pagnolisi@wanadoo.fr	
11	YABE Tebaginga	X	X	animateur	Association Pagnolay	76 44 84 21		
12	OUARE Justin	X	X	animateur	Association Pagnolay	76 09 2707		
13	OUANDAO Nelly	X	X	animatrice	Association Pagnolay	76 34 2064		
14	BAMBARA M. Lamine	X	X	Professeur	LD Kubo'	71-15-11-56		
15	ASSIKA A. Négute	X	X	Professeur	L.D. Zabré	76 84 91 55		
16	HAOGO Bassirou	X	X	Prof. S. D. Zolne	76 02 81 66			
17	NADDEBA Nanael	X	X	Professeur	L.D. Zabré	76 02 81 66		

Annexe 17: liste des photos des différentes consultations publiques



Rencontre avec le chef de poste action sociale de zabré

Source : Consultant, donnée terrain, Janvier 2022



Rencontre avec le chef de ZAT de Zabré

Source : Consultant, donnée terrain, Janvier 2022



Rencontre avec l'association des femmes et OSC

Source : Consultant, donnée terrain, Janvier 2022



Rencontre avec le MCD du CMA de Zabré

Source : Consultant, donnée terrain, Janvier 2022



Rencontre avec le chef ZATE de Zabré
Source : Consultant, donnée terrain, Janvier 2022



Rencontre avec le chef de poste environnement
Source : Consultant, donnée terrain, Janvier 2022



Rencontre avec les agents de la mairie de Zabré
Source : Consultant, donnée terrain, Janvier 2022



Rencontre avec les syndicats des enseignants
Source : Consultant, donnée terrain, Janvier 2022

Annexe 18: : CLAUSES S ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

I - INDICATIONS GENERALES

1.1. Objet du présent document

Le présent document constitue le cahier des clauses techniques environnementales (CCTE) du projet de construction du Lycée dans la commune de Zabré, province du Boulgou, région du Centre Est.

Le cahier des clauses techniques environnementales fait partie des pièces contractuelles.

Le démarrage effectif des travaux ne pourra s'effectuer qu'après approbation du rapport de la NIES par le ministère charge de l'Environnement.

II- PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUTES LES SOURCES D'IMPACTS

2.1. Dispositions relatives à la sensibilisation du personnel du chantier sur les enjeux environnementaux du sous-projet, les risques d'accidents et de transmissions éventuelles des IST , VIH/SIDA, les VBG, EAS et HS

1. La mission de contrôle et l'entreprise adjudicataire des travaux sont tenus avant le démarrage des travaux de mener de concert une campagne de sensibilisation des riverains et du personnel du chantier sur les enjeux environnementaux du sous-projet et surtout les risques éventuels d'accidents et transmission des IST, du VIH/SIDA, du COVID 19 des VBGS, EAS et HS
2. Cette campagne se poursuivra pendant toute la durée des travaux.
3. Tout abattage d'arbre par l'entreprise attributaire ou son personnel doit être immédiatement signalé au service forestier. Le cas échéant, cet acte sera considéré comme une infraction et sera sanctionné comme tel.

Afin de minimiser les risques d'accidents et les nuisances diverses pour les populations riveraines, seront interdites :

- les travaux de nuit ;
- la circulation des engins lourds (camions, bulldozers, etc.) durant la nuit dans la ville ;
- l'utilisation de produits chimiques toxiques sur le site.
- Interdiction de l'emploi des écoliers sur le chantier et même leur accès au chantier ;
- Délimiter et sécuriser les aires de travaux ;
- Requérir l'autorisation du service de l'environnement avant toute coupe d'arbres
-

2.2. Dispositions relatives à l'hygiène et la propreté du chantier et de la base vie

1. Des dispositions relatives à l'hygiène et à la propreté du chantier et de la base vie seront insérées dans le règlement intérieur de l'entreprise.
2. Les déchets solides et liquides du chantier et de la base vie devront être collectés régulièrement et éliminés par des méthodes appropriées acceptées par les parties prenantes.

2.3. Dispositions relatives à l'approvisionnement des travailleurs en aliments (viandes, poissons), bois et eau potable

1. Afin de lutter contre le braconnage, les travailleurs seront alimentés en aliments tels que la viande (autre que la viande sauvage) et en poisson.

2. De même pour lutter contre la coupe abusive du bois de chauffe, la base-vie sera alimentée en bois de chauffe et en charbon de bois.
3. Des dispositions seront également prises pour alimenter la base vie et le chantier en eau potable.

III - PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES

3.1. Installation du chantier

3.1.1. Installation de la base vie et du parking des engins

1. Pour l'installation de la base vie et du parking, le choix se portera sur les zones dégagées de toutes végétations (notamment les clairières). Quant aux engins, ils seront disposés en alignement dans l'aire déjà déboisée pour les travaux.
2. On évitera pour ce faire, les zones d'inondation qui renferment généralement une diversité biologique appréciable.
3. La base vie sera installée à plus de 200 m des points d'eau de surface, afin de parer à la pollution de ces derniers.
4. La base vie et le parking seront placés loin des habitations pour éviter les nuisances telles les odeurs d'hydrocarbures, les bruits, etc.

3.1.2. Travaux de terrassement

1. Les servitudes des engins de terrassement se limiteront strictement aux espaces prévus à cet effet, on évitera d'entamer des espaces supplémentaires.
2. La consigne d'arrosage de la zone de terrassement est de rigueur. La zone sera arrosée autant que la mission de contrôle l'exigera, surtout qu'elle est proche des habitations.

3.1.3. Choix des zones de dépôt du tout-venant

1. Le choix se portera sur les zones dégagées de toutes végétations.
2. On évitera pour ce faire, les zones d'inondation qui renferment généralement une diversité biologique appréciable (végétale et faunique). Les terres de dépôt seront disposées afin d'éviter de détruire les espaces végétales ligneuses, les gîtes de rongeurs et les termitières.
3. Aucun dépôt ne sera créé à l'intérieur d'une zone de forte densité végétale ou ayant une importance coutumière, religieuse ou reconnue d'utilité publique.
4. A la fin des travaux, ces zones de dépôts seront remises en état. Le tout-venant ainsi mis en tas, sera étalé afin que le sol retrouve son profil initial.

3.1.4. Prélèvement de l'eau pour les travaux

1. Afin de prévenir les conflits dans l'usage de l'eau, l'entreprise en charge des travaux doit élaborer un plan de gestion de l'eau et soumettre à la mission de contrôle pour validation pour permettre au maître d'ouvrage de prendre les dispositions adéquates pour éviter les conflits sur l'usage de l'eau avec la population du sous projet ;
2. les points d'eau à utilisations multiples (consommation des hommes, des animaux domestiques et la faune, usages socio-économiques comme la fabrication de briques ...)

devraient faire avant les travaux, l'objet de concertation entre les différents utilisateurs et l'entreprise, afin de choisir les périodes propices aux prélèvements pour les travaux.

3. Les motopompes affectées au prélèvement d'eau pour les travaux, devront être en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites de gas-oil et d'huile moteur qui pourront polluer l'eau destinée à la consommation humaine et animale.
4. Ces motopompes seront à une distance d'au moins 20 m du lieu de prélèvement et seront disposées dans une plateforme (merlons) permettant de contenir les écoulements d'hydrocarbures (accidentels ou non) et toutes les sources de pollution de l'eau devront être enrayées.
5. Tous déversements ou rejets d'eaux usées, de gadoue, d'hydrocarbures et de polluants de toutes natures dans les eaux de surface, les puits, les forages et sur le sol seront strictement interdits.

3.1.5. Repli du chantier et du matériel

1. Le sol de la base vie et des parkings sera remis en état à la fin des travaux de nettoyage des déchets solides (filtres usagés, pneus usés, gravats, déchets domestiques...) et liquides.
2. Le sol sera exempt de toutes tâches d'hydrocarbures.

IV. DISPOSITIONS DIVERSES

4.1. Entraves à la circulation

L'attributaire doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains à leurs habitations, champs et lieux d'activité économique pendant les travaux.

4.2. Dépôts de carburant, lubrifiants et d'hydrocarbures

Les dépôts de carburant, de lubrifiants et d'hydrocarbures, ainsi que les installations de maintenance du matériel de l'entreprise doivent être conformes aux prescriptions relatives à ces types d'installations. Ces installations seront placées à plus de 500 m des cours d'eau, dans le cas échéant, des précautions seront prises pour l'imperméabilisation du site et le confinement des installations dans un habitacle (ou merlon) empêchant l'écoulement des produits vers les eaux de surface.

4.3. Consignes de sécurité

1. Des dispositions de sécurité seront également prises pour les populations riveraines aux sites : le chantier sera balisé et signalé par une pancarte et l'accès sera strictement interdit aux visiteurs.
2. Des dispositions pour la sécurité des travailleurs seront prises : port de masques anti poussière, de gants et de chaussures de sécurité, etc.
3. Des mesures de limitation de vitesse dans l'agglomération seront prises.
4. L'éclairage de la base vie et du parking, sera effectif pendant la nuit.

4.4. Consignes concernant les bruits

1. L'entreprise travaillant en zone habitée évitera, autant que possible, les bruits aux heures de repos, principalement la nuit.

Pour ce faire, elle respectera les consignes données plus haut, relatives aux réglages des engins, etc.

4.5. Amélioration du contexte environnemental

1. Afin de préserver l'environnement et de réaliser un sous-projet durable, l'entreprise prendra toutes initiatives utiles en accord avec le Maître d'ouvrage, la mission de contrôle et le comité de surveillance pour améliorer le contexte environnemental.
2. À la fin des travaux, elle dressera le schéma avec toutes les indications des améliorations de l'environnement qu'elle aura opérées.
3. Tout le personnel et ouvriers de l'entreprise et de ses sous-traitants doit signer le code de bonne conduite qui sera annexé à son contrat.
4. l'entreprise doit réaliser un reboisement de compensation de 150 plants dont 50 destinés au jardin botanique pour les cours de SVT. Elle a l'obligation d'entretien jusqu'à la réception définitive.
5. l'entreprise a l'obligation de paiement des taxes de prélèvement des agrégats
6. l'entreprise doit recruter un responsable HSE très expérimenté (BAC +3 en HSE avec 2 ans expérience des travaux similaire)
7. L'inventaire forestier des éventuels sites d'emprunt ainsi que les compensations éventuelles des pertes de biens des propriétaires ainsi que les reboisements compensatoires doit se faire de concert avec le service départemental en charge de l'environnement de la commune de Zabré
8. l'entreprise a l'obligation de procéder à une protection de toutes fouilles et excavations contre les accidents y compris les noyades.

Annexe 19: CODE DE CONDUITE

Prévention des violences basées sur le genre et des violences contre les enfants

L'entreprise s'engage à s'assurer que le projet soit mis en œuvre de manière à limiter au minimum tout impact négatif sur l'environnement local, les collectivités et ses travailleurs. Pour ce faire, l'entreprise respectera les normes environnementales, sociales, de santé et de sécurité (ESHS) et veillera à ce que les normes appropriées d'hygiène et de sécurité au travail (HST) soient respectées. L'entreprise s'engage également à créer et à maintenir un environnement dans lequel la violence basée sur le genre (VBG), les Exploitations, Abus Sexuels et Harcèlement Sexuel (EAS HS) et la violence contre les enfants (VCE) n'aient pas lieu – elles ne seront tolérées par aucun employé, sous-traitant, fournisseur, associé ou représentant de l'entreprise.

Par conséquent, pour s'assurer que toutes les personnes impliquées dans le projet soient conscientes de cet engagement, l'entreprise s'engage à respecter les principes fondamentaux et les normes minimales de comportement suivants, qui s'appliqueront sans exception à tous les employés, associés et représentants de l'entreprise, y compris les sous-traitants et les fournisseurs :

Généralités

- 1. L'entreprise - et par conséquent tous les employés, associés, représentants, sous-traitants et les fournisseurs - s'engage à respecter toutes les lois, règles et réglementations nationales pertinentes.**
- 2. L'entreprise s'engage à mettre intégralement en œuvre son « Plan de gestion environnementale et sociale des entrepreneurs » (E-PGES).**
- 3. L'entreprise s'engage à traiter les femmes, les enfants (personnes de moins de 18 ans) et les hommes avec respect, indépendamment de leur race, couleur, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale, ethnique ou sociale, niveau de richesse, handicap, citoyenneté ou tout autre statut. Les actes de VBG et de VCE constituent une violation de cet engagement.**
- 4. L'entreprise s'assure que les interactions avec les membres de la communauté locale aient lieu dans le respect et en absence de discrimination.**
- 5. Du langage et du comportement qui soient avilissants, menaçants, harcelants, injurieux, inappropriés ou provocateurs sur le plan culturel ou sexuel sont interdits parmi tous les employés, associés et représentants de l'entreprise, y compris les sous-traitants et les fournisseurs.**
- 6. L'entreprise suivra toutes les instructions de travail raisonnables (y compris celles qui concernent les normes environnementales et sociales).**
- 7. L'entreprise protégera les biens et veillera à leur bonne utilisation (par exemple, interdire le vol, la négligence ou le gaspillage).**

Hygiène et sécurité

- 8. L'entreprise veillera à ce que le plan de gestion de l'hygiène et de la sécurité au travail (HST) du projet soit efficacement mis en œuvre par le personnel de l'entreprise, ainsi que par les sous-traitants et les fournisseurs.**
- 9. L'entreprise s'assurera que toutes les personnes sur le chantier portent l'Equipement de Protection Individuel (EPI) approprié comme prescrit, afin de prévenir les accidents**

évitables et de signaler les conditions ou les pratiques qui posent un risque pour la sécurité ou qui menacent l'environnement.

10. L'entreprise :

- i. Interdira la consommation d'alcool pendant le travail ;
- ii. Interdira l'usage de stupéfiants ou d'autres substances qui peuvent altérer les facultés à tout moment.

11. L'entreprise veillera à ce que des installations sanitaires adéquates soient à disposition des travailleurs sur le site et dans tous les logements des travailleurs du projet.

Violences basées sur le genre et violences contre les enfants

12. Les actes de VBG et de VCE constituent une faute grave et peuvent donc donner lieu à des sanctions, y compris des pénalités et/ou le licenciement, et, le cas échéant, le renvoi à la police pour la suite à donner.

13. Toutes les formes de VBG et de VCE, y compris la sollicitation des enfants, sont inacceptables, qu'elles aient lieu sur le lieu de travail, dans les environs du lieu de travail, dans les campements de travailleurs ou dans la communauté locale.

- i. Harcèlement sexuel - par exemple, il est interdit de faire des avances sexuelles indésirées, de demander des faveurs sexuelles, ou d'avoir un comportement verbal ou physique à connotation sexuelle, y compris des actes subtils.
- ii. Faveurs sexuelles — par exemple, il est interdit de promettre ou de réaliser des traitements de faveurs conditionnés par des actes sexuels, ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou d'exploitation.

14. Tout contact ou activité sexuelle avec des enfants de moins de 18 ans, y compris par le biais des médias numériques, est interdit. La méconnaissance de l'âge de l'enfant ne peut être invoquée comme moyen de défense. Le consentement de l'enfant ne peut pas non plus constituer un moyen de défense ou une excuse.

15. À moins qu'il n'y ait consentement² sans réserve de la part de toutes les parties impliquées dans l'acte sexuel, les interactions sexuelles entre les employés de l'entreprise (à quelque niveau que ce soit) et les membres des communautés environnantes sont interdites.

16. Outre les sanctions appliquées par l'entreprise, des poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs d'actes de VBG ou de VCE seront engagées, le cas échéant.

17. Tous les employés, y compris les bénévoles et les sous-traitants, sont fortement encouragés à signaler les actes présumés ou réels de VBG et/ou de VCE commis par un collègue, dans la même entreprise ou non. Les rapports doivent être présentés conformément aux Procédures d'allégation d'actes de VBG et de VCE du projet.

18. Les gestionnaires sont tenus de signaler les actes présumés ou avérés de VBG et/ou de VCE et d'agir en conséquence, car ils ont la responsabilité du respect des engagements de l'entreprise et de tenir leurs subordonnés directs pour responsables de ces actes.

Mise en œuvre

² *Le consentement se définit comme le choix libre qui sous-tend l'intention, l'acceptation ou l'accord libre et volontaire d'une personne. Il ne peut y avoir aucun consentement lorsqu'une telle acceptation ou un tel accord est obtenu par la menace, la force ou d'autres formes de coercition, l'enlèvement, la fraude, la tromperie ou la fausse déclaration. Conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Banque mondiale considère que le consentement ne peut être donné par des enfants de moins de 18 ans, même si la législation nationale du pays où le Code de conduite est introduit prévoit la majorité sexuelle à un âge inférieur. La méconnaissance de l'âge de l'enfant et le consentement de celui-ci ne peuvent être invoqués comme moyen de défense.*

Pour veiller à ce que les principes énoncés ci-dessus soient efficacement mis en œuvre, l'entreprise s'engage à faire en sorte que :

- 19. Tous les gestionnaires signent le « Code de conduite des gestionnaires » du projet, qui présente dans le détail leurs responsabilités, et consiste à mettre en œuvre les engagements de l'entreprise et à faire respecter les obligations du « Code de conduite individuel ».**
- 20. Tous les employés signent le « Code de conduite individuel » du projet confirmant leur engagement à respecter les normes ESHS et HST, et à ne pas entreprendre des activités entraînant les VBG ou les VCE.**
21. Les Codes de conduite de l'entreprise et individuels doivent être affichés bien en vue dans les campements de travailleurs, dans les bureaux et dans les lieux publics de l'espace de travail. Les exemples de ces espaces sont les aires d'attente, de repos et d'accueil des sites, les cantines et les centres de santé.
22. Les copies affichées et distribuées du Code de conduite de l'entreprise et du Code de conduite individuel doivent être traduites dans la langue appropriée utilisée dans les zones du chantier ainsi que dans la langue maternelle de tout personnel international.
23. Une personne désignée doit être nommée « Point focal » de l'entreprise pour le traitement des questions de VBG et de VCE, y compris pour représenter l'entreprise au sein de l'Equipe de Conformité (EC) contre les VBG et les VCE, qui est composée de représentants du client, de l'entrepreneur/des entrepreneurs, du consultant en supervision et du(des) prestataire(s) de services locaux.
- 24. En consultation avec de l'Equipe de conformité (EC), un Plan d'action efficace doit être élaboré, ce dernier doit comprendre au minimum les dispositions suivantes :**
 - i. **La Procédure d'allégation des incidents de VBG et de VCE** pour signaler les incidents de VBG et de VCE par le biais du Mécanisme de règlement des plaintes (Section 4.3 Plan d'action) ;
 - ii. **Les mesures de responsabilité et confidentialité** pour protéger la vie privée de tous les intéressés (Section 4.4 Plan d'action) ; et
 - iii. **Le Protocole d'intervention** applicable aux survivant(e)s et aux auteurs de VBG et de VCE (Section 4.7 Plan d'action).
- 25. L'entreprise doit mettre en œuvre de manière efficace le Plan d'action Violences Basées sur le Genre (VBG) et Violences contre les Enfants (VCE) final convenu, en faisant part à l'Equipe de conformité (EC) d'éventuels améliorations et de mises à jour, le cas échéant.**
- 26. Tous les employés doivent suivre un cours d'orientation avant de commencer à travailler sur le chantier pour s'assurer qu'ils connaissent les engagements de l'entreprise à l'égard des normes ESHS et HST, ainsi que des Codes de conduite sur les Violences Basées sur le Genre (VBG) et Violences contre les Enfants (VCE) du projet.**
- 27. Tous les employés doivent suivre un cours de formation obligatoire une fois par mois pendant toute la durée du contrat, à partir d'une première formation au moment de l'entrée en service avant le début des travaux, afin de renforcer la compréhension des normes ESHS et HST du projet et du Code de conduite VBG et VCE.**

Je reconnaiss par les présentes avoir lu le Code de conduite de l'entreprise ci-dessus et j'accepte, au nom de l'entreprise, de me conformer aux normes qui y figurent. Je comprends mon rôle et mes responsabilités d'appuyer les normes d'hygiène et sécurité au travail (HST) et les normes

environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS) du projet, et de prévenir et combattre les actes de VBG et de VCE. Je comprends que toute action incompatible avec le présent Code de conduite de l'entreprise ou le fait de ne pas agir conformément au présent Code de conduite de l'entreprise peut entraîner des mesures disciplinaires.

Nom de l'entreprise : _____

Signature : _____

Nom en toutes lettres : _____

Titre : _____

Date : _____

Annexe 20: Fiche de notification d'incident accident

1. Informations générales

Nom :

Prénom :

Date de déclaration :

2. Personne à contacter pour tout renseignement complémentaire concernant l'incident de sécurité

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone

Email :

3. DESCRIPTION DE L'INCIDENT

Système d'information affecté :

.....
.....
.....
.....

LX

Brève description du système d'information* ::

.....
.....
.....
.....

Incident constaté

Date à laquelle l'incident a été constaté :

Localisation des équipements du système d'information affectés par l'incident :

4. Qualification de l'incident

État de la qualification¹ de l'incident :

Origine de l'incident

En cas d'incident d'origine malveillante, précisez l'origine de la malveillance

5. Impacts de l'incident

6. Mesures prises et envisagées

7. Observations complémentaires

Tableau : Fiche d'accueil du travailleur pour le port des EPI

Modèle FICHE ACCUEIL SECURITE	Photo
Date :/...../.....	
Nom :	
Prénom :	
Service :	
Poste de travail :	
ACCUEIL	
Présentation de la collectivité (organisation, horaire, activités, ...)	
Présentation de la Politique de Prévention de la collectivité	

Présentation des acteurs de la prévention (Assistant / Conseiller de prévention, médecin de prévention, CT / CHSCT, ACFI, SST ...)	
Présentation du Document Unique	
Présentation du registre de santé et sécurité au travail	
Présentation du registre des dangers graves et imminents	
Présentation du règlement intérieur	
Visite des locaux sociaux (vestiaires, cantine, sanitaire, ...)	
CONSIGNES DE SÉCURITÉ	
Conditions de circulation	
Consignes en cas d'incendie (issues et dégagements de secours, point de rassemblement...)	
Consignes en cas d'accident (liste des SST, numéros d'urgence, trousse de secours...)	
FORMATION AU POSTE DE TRAVAIL	
Présentation des opérations à effectuer	
Présentation du matériel à utiliser	
Présentation des risques encourus	
Présentation des moyens de prévention et de protection mis en place	
EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE FOURNIS	
Casque	
Chaussures de sécurité / Bottes de sécurité	
Lunettes / Sur-lunettes / Visière de protection	
Masque de protection :	
Vêtements de travail :	
Vêtements de pluie :	
Gants :	
Protections auditives :	
Vêtements haute visibilité :	
Autres :	
Consignes d'utilisation de ces équipements	

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ATTESTATION DE FORMATION PRATIQUE HYGIENE ET SECURITE

Je soussigné(e) , né(e) le
employé(e) par

en tant que à partir du/...../....., certifie avoir reçu une formation en hygiène et sécurité dont le contenu est décrit ci-dessus le/...../.....

Signature de l'agent formé : _____ Nom et fonction de l'agent chargé de l'accueil sécurité: _____
Fait _____ à _____

Le/...../..... Signature
Fait à
Le/...../.....

Annexe 21: Fiche de rapport mensuel et trimestriel ;

Ambiance sonore							
Eaux de surface							
Eaux souterraine							
Sol							
Végétation							
Faune et microfaune							
Ecosystème							
Paysage							
Infrastructure et autres biens							
Santé publique							
Sécurité							
Emplois							
Patrimoine culturel							
Circulation							

Annexe 22 : Fiche de conformité et de non-conformité

Non-conformités	Actions correctives	Sources de vérification	Acteurs de mise en œuvre

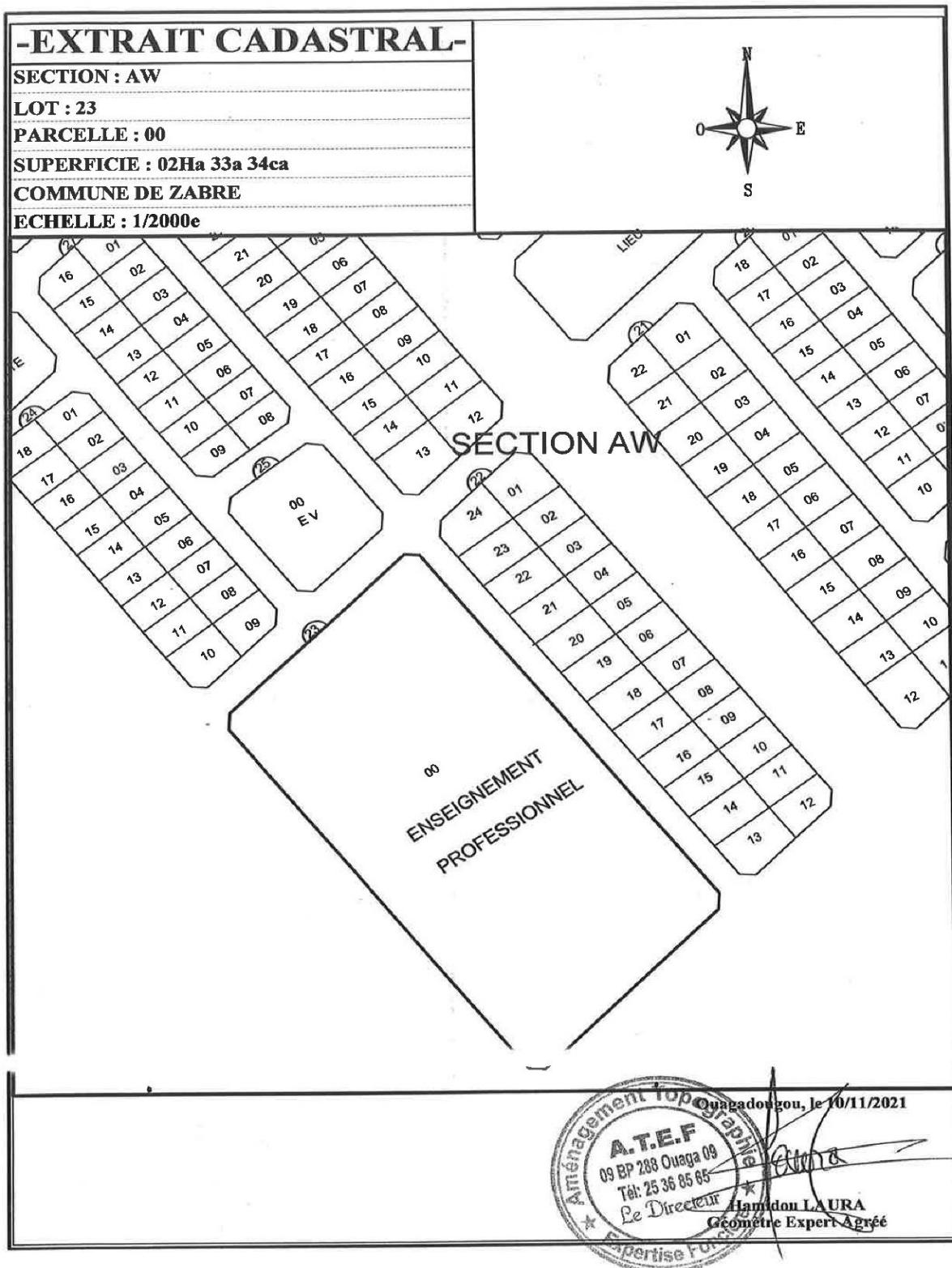
--	--	--	--

Annexe 23: Indicateurs de suivi environnemental et social

Composante	Indicateurs	Fréquence	Méthodologie	Opérateurs/Partenaires
	PGES-C, PHSS, PPES, PAQE, PGD	Une fois	Revue du PGES	Entreprise/MDC/Spécialistes/PAAQE
Sols	Présence d'érosions au niveau du site du projet et des zones d'emprunts	Deux (02) fois par an	Recueil direct par des visites	Spécialistes/PAAQE
Végétation	Espèces, nombre, densité, diamètre des arbres plantés dans le cadre des projets	Deux (fois) par an à compter des dates de plantation	Échantillonnage sur les aires de reboisement	Spécialistes/PAAQE
Santé	Taux de prévalence du VIH/SIDA, GND, COVID	Une fois (01) par an	Enquêtes auprès des populations et des services de santé	Spécialistes/PAAQE
	Niveau de la santé des populations riveraines	Une fois (01) par an	Enquêtes auprès des populations et des services de santé	Spécialistes/PAAQE
Sécurité	Nombre d'accidents recensés (chutes graves)	Deux (fois) par an (données cumulées par semestres)	Recueil et traitement des données enregistrées par les services	Spécialistes/PAAQE
Activités économiques	Types d'activités économiques créés	Une fois (01) par an	Observations et enquêtes	Spécialistes/PAAQE
Cadre et conditions de vie et bien-être des	Niveau d'amélioration du cadre et des conditions de vie puis du bien-être des élèves et des encadreurs	Une fois (01) par an	Observations, enquêtes auprès des populations et des services techniques	Spécialistes/PAAQE

populations locales	Niveau d'amélioration du cadre et des conditions de vie puis du bien-être des populations riveraines	Une fois (01) par an	Observations, enquêtes auprès des populations et des services techniques	Spécialistes/PAAQE
Air	Résultats de l'analyse des fumées de l'incinérateur	Une fois par an	Observations et mesure	Spécialistes/PAAQE

Annexe 24 : Plan cadastral du site du sous-projet



Annexe 25 : Note d'affectation du site au sous-projet par le maire

REGION : CENTRE EST
PROVINCE : Boulgou
COMMUNE : Zabre

BURKINA FASO
UNITE PROGRES JUSTICE

ATTESTATION DE L'AFFECTATION DU SITE

Je soussigné Mc Boureima Ti de le Loure

Maire de la commune de ZABRE

Atteste que le site, devant abriter la construction du
lycée de Zabre dans le cadre du Projet
d'Amélioration de l'Accès et de la Qualité de l'Education (PAAQE), est une réserve
administrative sans occupation humaine et affectée à la réalisation d'une infrastructure scolaire.
D'une superficie de 13.000 m², il est limité

Au nord par les parcelles d'habitation

Au sud par les parcelles d'habitation

A l'est par les parcelles d'habitation

Et à l'ouest par les parcelles d'habitation

En foi de quoi, cette présente attestation a été faite pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire

P/o

Ty Jésong



XVIII